|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)****Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | logo_F_ |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 20-F** |
|  | **3 juillet 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Note du Secrétaire général |
| RAPPORT DU CONSEIL SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATéGIQUE ET L'ACTIVITé DE L'UNION |
|  |

|  |
| --- |
| **Résumé**Le présent rapport réunit en un seul document le Rapport annuel sur l'activité de l'Union (numéro 102 de la Convention) et le Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique (numéro 61 de la Convention; Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires). Il rend compte des principales activités de l'Union depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires, en date de 2010, et résume les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan stratégique de la fin de 2010 au premier semestre de 2014. Conformément à la demande formulée par le Conseil, à sa session de mai 2014, la version finale du présent rapport a été établie sous la supervision du Président du Conseil et avec l'aide du Secrétariat.**Suite à donner**La Conférence de plénipotentiaires est invitée **à entériner** le présent document.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***CV* [*82*](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/convention-f.docx#cv82)[*Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010)*](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-f.docx#res71) *de la Conférence de plénipotentiaires* |

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)

• L'UIT-R a organisé ses grandes manifestations, l'AR-12 et la CMR-12; elles ont rassemblé de nombreux participants, et ont permis d'aboutir à des consensus sur plusieurs questions importantes dans le domaine des radiocommunications. L'UIT-R a considérablement avancé dans la préparation de l'AR-15 et de la CMR-15, avec pour objectif de soutenir la croissance des secteurs du mobile, des télécommunications par satellite et de la radiodiffusion.

• Des progrès considérables ont été accomplis lors de réunions multilatérales organisées par l'UIT-R en vue de résoudre des cas récurrents de brouillages préjudiciables dans la bande des ondes décimétriques (utilisée pour le service de radiodiffusion et le service mobile) et la bande Ku (utilisée pour le service fixe par satellite).

• Dans le cadre de ses séminaires, de ses ateliers de haut niveau et de sa politique de libre accès en ligne, l'UIT-R continue de collaborer étroitement avec les administrations nationales, ainsi qu'avec des décideurs influents et de hauts dirigeants du secteur privé, pour mener des travaux d'information et de renforcement des capacités techniques destinés à expliquer l'importance et l'application du Règlement des radiocommunications.

• Sous les auspices de l'UIT-R, des spécifications des interfaces radioélectriques pour les IMT évoluées et les IMT évoluées satellitaires ont été approuvées, ce qui fournit aux secteurs du mobile et des télécommunications par satellite une base solide en vue du déploiement des prochaines générations de services 4G, et de l'introduction de la 5G.

Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)

• Venant s'ajouter à la série des normes de l'UIT-T qui ont transformé la vidéo en ligne et sont utilisées pour 80% de toute la vidéo en ligne, la norme UIT-T H.265 a été approuvée en 2013. Cette norme de codage vidéo permet de réduire de 50% la largeur de bande nécessaire pour bénéficier d'une qualité comparable à celle obtenue avec la norme de référence UIT-T H.264 (utilisée pour la plupart des applications vidéo sur le web, des DVD, des Blu-ray et des vidéos sur mobile). Cette norme permettra de réaliser des gains d'efficacité significatifs sur la largeur de bande utilisée par les opérateurs pour fournir les services de haute qualité les plus demandés par les utilisateurs finals.

• L'UIT-T prévoit d'approuver de nouvelles Recommandations UIT-T relatives au G.fast en 2014. La création de cette nouvelle norme sur le large bande, qui permet d'assurer un débit de 1 Gb/s au moyen de câbles métalliques, donnera aux opérateurs la possibilité d'optimiser l'utilisation des réseaux existants. Les travaux continus menés par l'UIT-T afin d'améliorer l'accessibilité des technologies à fibre optique ont permis d'accélérer le déploiement du large bande à très haut débit.

• La Table ronde sur les brevets tenue en octobre 2012 a servi de cadre à un débat sur le rôle du protocole IP dans le monde en ligne ainsi qu'à un examen des normes essentielles pour les brevets. L'UIT-T a rassemblé des acteurs de premier plan pour examiner si le protocole IP et les systèmes de licences freinent la concurrence et l'innovation en ligne, et envisager les solutions possibles pour encourager l'innovation dans l'intérêt des clients, des utilisateurs finals, des pouvoirs publics et du secteur privé.

• [La norme de l'UIT-T relative à un chargeur universel unique pour téléphone mobile](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2011/11-fr.aspx#.UzwKSaiSzAk) a reçu un accueil favorable aussi bien de la part du secteur que des utilisateurs finals, et l'UIT-T mène actuellement des travaux en vue d'étendre le concept de chargeur universel aux tablettes et aux ordinateurs portables.

• Devant le défi de plus en plus grand que représentent les changements climatiques, l'UIT-T a dirigé des travaux sur un ensemble de méthodes normalisées visant à surveiller, mettre en évidence ‒ et, finalement, réduire ‒ les incidences sur l'environnement et l'empreinte carbone des TIC. L'UIT-T dirige des travaux ayant pour objet la mise en place de télécommunications à faible consommation d'énergie.

• Deux nouveaux groupes spécialisés ont été créés en 2014: le Groupe spécialisé sur les applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol, à l'initiative de la Malaisie, et le Groupe spécialisé sur les services financiers numériques, suite à une proposition de la Fondation Bill et Melinda Gates

Secteur du développement de l'UIT (UIT-D)

• L'UIT-D a accueilli sa grande conférence, la [CMDT-14](http://www.itu.int/ITU-D/conferences/wtdc/index.html), à Dubaï (Emirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014. 1 313 délégués représentant 137 Etats Membres et 82 Membres de Secteur ainsi que d'autres entités ont assisté à cette conférence. La CMDT-14 à adopter la Déclaration de Dubaï, la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et le Plan d'action de Dubaï qui fixe le programme de l'UIT-D pour les quatre années à venir. Le BDT a organisé six réunions préparatoires régionales ([RPM](http://www.itu.int/ITU-D/conferences/rpm/2009/index.html)) en vue de la CMDT-14.

• En 2013, l'UIT-D a fourni pour la toute première fois une estimation quantitative de la fracture numérique entre les hommes et les femmes et du nombre de jeunes nés avec le numérique, d'où il ressort que la proportion de femmes qui utilisent l'Internet est inférieure de 16% à celle des hommes et que les jeunes nés avec le numérique représentent un peu plus de 5% de la population mondiale et 30% des jeunes dans le monde.

• L'UIT-D organise la plus grande réunion de régulateurs au monde, afin de partager les bonnes pratiques réglementaires sur les problématiques du secteur des TIC à l'occasion du Colloque mondial des régulateurs (GSR) qu'il organise chaque année ([Colombie en 2011](http://www.itu.int/gsr11), [Sri Lanka en 2012](http://www.itu.int/gsr12), [Pologne en 2013](http://www.itu.int/gsr13) et [Bahreïn en 2014](http://www.itu.int/gsr14)). Plus de 700 spécialistes de tout premier plan venant de 113 pays, dont 80 très hautes et hautes personnalités de gouvernements, des organismes de régulation et des cadres dirigeants du secteur privé, ont assisté à l'édition de 2014 de ce Colloque. Plusieurs pays, répartis dans toutes les régions, ont bénéficié des connaissances spécialisées du BDT pour examiner leurs cadres de politique générale et réglementaires.

• L'UIT-D a tenu son Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), la principale tribune au niveau mondial où débattre des questions relatives à la mesure de la société de l'information et des télécommunications. Le WTIS s'est tenu en 2011 (Port Louis, Maurice), en 2012 (Bangkok, Thaïlande) et en 2013 (Mexico, Mexique). La prochaine édition du WTIS se tiendra à Tbilissi (Géorgie) du 24 au 26 novembre 2014.

• L'UIT-D continue de faciliter et de renforcer la cybersécurité au niveau national et de faciliter la coopération internationale. Des évaluations de la cybersécurité nationale sont en cours dans plus de 50 pays, une formation est dispensée à plus de de 2 700 professionnels de la cybersécurité, plus de 360 bourses ont été accordées dans 52 pays et 60 pays bénéficient d'une aide pour la création d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT).

• Une série de sommets "Connecter le monde" à l'échelle régionale a été organisée en vue de renforcer les partenariats en faveur des investissements dans les TIC existants et d'en créer de nouveaux. Le Sommet *Connecter l'Asie‑Pacifique*, dernier en date, a eu lieu en Thaïlande en novembre 2013. Le Sommet "Transformer l'Afrique" s'est tenu au Rwanda en octobre 2013 et a abouti à l'adoption du Manifeste SMART Africa.

• Depuis 2011, l'UIT-D a déployé des équipements de télécommunications d'urgence pour les opérations de secours au Mali, au Japon, en Ouganda, aux Philippines et à Tonga. L'UIT-D a également fourni à l'Organisation mondiale de la santé et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés une assistance sous forme de télécommunications d'urgence pour faciliter leurs efforts humanitaires en Afrique et en Asie. Toutes les régions ont tiré parti de la tenue d'ateliers sur la réduction des risques de catastrophe et sur la planification préalable des catastrophes.

• Dans le cadre de la campagne lancée conjointement par la Fondation Telecentre.org – Membre de Secteur de l'UIT-D – et l'UIT pour former les femmes à l'utilisation des outils numériques, 1 014 096 femmes au total ont bénéficié d'une formation de base à l'informatique grâce aux efforts de 153 organisations participantes et de 20 000 télécentres dans le monde.

ITU TELECOM

• ITU TELECOM continue d'organiser des manifestations de haut niveau axées sur le partage des connaissances, les contacts en réseau et l'innovation, alliant dynamisme et modernité pour établir les échanges et les conversations importantes de notre temps. Il est à noter que les manifestations ITU TELECOM sont de nouveau bénéficiaires, ce qui est le signe d'une bonne adaptation à l'évolution des besoins des clients et des conditions du marché. Le même constat a été dressé à la session de 2014 du Conseil au cours de laquelle un certain nombre d'Etats Membres ont pris la parole pour soutenir ITU Telecom et son changement d'orientation stratégique.

Secrétariat général

• Après deux décennies de convergence dans le secteur des télécommunications, la CMTI-12 a offert l'occasion de mettre à jour le cadre international utilisé pour l'échange de trafic des services internationaux de télécommunication. A la suite de la CMTI-12, le Secrétaire général a créé un Groupe d'experts informel (GEI) chargé d'élaborer des contributions au FMPT-13, consacré aux questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, et ouvert à toutes les parties prenantes. Le FMPT-13 a donné lieu à l'approbation par consensus de six Avis, et ainsi permis d'établir un cadre conceptuel solide.

• A l'aimable invitation du gouvernement du Costa Rica, l'UIT a organisé le Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, réuni du 9 au 11 septembre 2013, afin de contribuer au débat sur le programme de développement pour l'après-2015 dans le domaine des technologies de la communication au service du développement.

• Afin de commémorer la signature de la première Convention télégraphique internationale et la création de l'UIT le 17 mai 1865, l'UIT célèbre chaque année la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, consacrée à des thèmes actuels en rapport avec les travaux de l'UIT.

• L'UIT, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et 33 autres institutions des Nations Unies, a mis au point un cadre à l'échelle du système des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité, qui a été approuvé par le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en novembre 2013. A la suite de cette initiative, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé un appel à l'UIT ainsi qu'à l'UNESCO, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), au PNUD et à la CNUCED pour qu'ils élaborent, en étroite coordination avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes, et le Groupe des Nations Unies pour le développement, une stratégie globale et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies qui sera examiné plus avant par le CCS.

• En juin 2014, l'UIT a coordonné la Manifestation de haut niveau SMSI+10 qui s'est tenue pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI conformément au mandat des organismes participants et faire le bilan des réalisations au cours de la dernière décennie. Deux documents ont été adoptés: la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour le SMSI cours de l'après‑2015 qui ont été élaborés par la plate-forme de préparation multi-parties prenantes du SMSI+10 dans le cadre d'un processus de préparation ascendant, ouvert, inclusif et multi‑parties prenantes.

• L'UIT continue d'innover en interne, afin d'organiser des conférences modernes d'un haut niveau de qualité. Entre 2011 et juin 2014, l'UIT a accueilli plus de 53 000 participants dans la seule ville de Genève, mettant à leur disposition des installations ultramodernes et faisant appel à des méthodes de travail innovantes, notamment la participation à distance, la tenue de réunions sans documents papier, et le sous-titrage. Les grandes réunions se déroulent avec interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Union. (Entre 2011 et juin 2014, plus de 9 500 jours d'interprétation ont été assurés et plus de 173 500 pages ont été traduites.) L'UIT développe l'accès en ligne gratuit à ses publications éclairantes, dont les ventes sont par ailleurs en forte hausse

TABLE DES MATIÈRES

 Page

[UIT Manifestations et activités 10](#_Toc394564472)

[1 Introduction: Objet du présent rapport 10](#_Toc394564473)

[2 Manifestations de l'UIT 11](#_Toc394564474)

[**2.1 Forum du SMSI 11**](#_Toc394564475)

[**2.2 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD) 12**](#_Toc394564477)

[**2.3 Conseil de l'UIT 13**](#_Toc394564478)

[**2.4 ITU Telecom World 17**](#_Toc394564481)

[**2.5 Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12) 18**](#_Toc394564482)

**[2.6 Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-13) 18](#_Toc394564483)**

[3 Activités de l'UIT 20](#_Toc394564484)

[**3.1 Cybersécurité 20**](#_Toc394564485)

[**3.2 Changements climatiques 23**](#_Toc394564491)

[**3.3 Cybersanté 24**](#_Toc394564492)

[**3.4 Accessibilité 25**](#_Toc394564493)

[**3.5 Télécommunications d'urgence 26**](#_Toc394564494)

[**3.6 Questions relatives à l'Internet 27**](#_Toc394564495)

[**3.7 Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement numérique" 29**](#_Toc394564496)

[Secteur des radiocommunications 32](#_Toc394564498)

[Objectif 1: Encourager, favoriser et assurer la coopération 32](#_Toc394564498)

[**R.1.1 Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) 32**](#_Toc394564499)

[**R.1.2 Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) 33**](#_Toc394564500)

[**R.1.3 Assemblée des radiocommunications (AR) 33**](#_Toc394564501)

[**R.1.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) 33**](#_Toc394564502)

[**R.1.5 Séminaire mondial des radiocommunications (WRS) 34**](#_Toc394564503)

[Objectif 2: Satisfaire les besoins des membres en ce qui concerne l'accès au spectre et aux orbites 34](#_Toc394564504)

[**R.2.1 Traitement des fiches de notification (services spatiaux)
et autres activités connexes *et* 34**](#_Toc394564505)

[**R.2.2 Traitement des fichess de notification (services de Terre)
et autres activités connexes 34**](#_Toc394564506)

[**R.2.3 Elaboration de logiciels 35**](#_Toc394564507)

[Objectif 3: Produire des Recommandations sur les services de radiocommunication 35](#_Toc394564508)

[**R.3.1 Activités des commissions d'études 35**](#_Toc394564509)

[**R.3.2 Remise d'un Emmy Award récompensant l'élaboration d'une nouvelle norme
relative aux signaux audio 36**](#_Toc394564510)

[Objectif 4: Diffuser l'information et le savoir-faire 36](#_Toc394564511)

[**R.4.1 Publications de l'UIT-R 37**](#_Toc394564512)

[**Objectif 5: Fournir un appui et une assistance aux membres 38**](#_Toc394564513)

[**R.5.1 Assistance aux membres, en particulier aux pays en développement
et aux pays les moins avancés (PMA) 38**](#_Toc394564514)

[**R.5.2 Liaison/appui concernant les activités de développement 38**](#_Toc394564515)

[**R.5.3 Séminaires 39**](#_Toc394564516)

[Secteur de la normalisation des télécommunications 40](#_Toc394564517)

[Objectif 1: Promouvoir la coopération 41](#_Toc394564519)

[**T.1.1 Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et 41**](#_Toc394564522)

[**T.1.2 Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT 41**](#_Toc394564523)

[**T.1.3 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) 42**](#_Toc394564524)

[**T.1.4 Assistance générale et coopération UIT-T 42**](#_Toc394564525)

[Objectif 2: Produire des normes mondiales 43](#_Toc394564526)

[**T.2.1 Activités des commissions d'études 43**](#_Toc394564527)

[Objectif 3: Réduire l'écart en matière de normalisation 46](#_Toc394564528)

[**T.3.1 Réduire l'écart en matière de normalisation 46**](#_Toc394564529)

[**T.3.2 Activités de formation 47**](#_Toc394564530)

[Objectif 4: Diffuser l'information et le savoir-faire 47](#_Toc394564531)

[**T.4.1 Publications 48**](#_Toc394564532)

[**T.4.2 Bulletins d'exploitation 48**](#_Toc394564533)

[**T.4.3 Base de données des publications *et* 48**](#_Toc394564534)

[**T.4.4 Bases de données pertinentes du TSB 48**](#_Toc394564535)

[**T.4.5 Ressources de numérotage des télécommunications Internationales 48**](#_Toc394564536)

[**T.4.6 Promotion 49**](#_Toc394564537)

 Page

[Secteur du développement des télécommunications 50](#_Toc394564538)

[Objectif 1: Favoriser la coopération internationale sur les questions liées aux télécommunications/TIC 51](#_Toc394564539)

[**D.1.1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) *et* 51**](#_Toc394564540)

[**D.1.2 Conférence régionale de développement des télécommunications 51**](#_Toc394564541)

[**D.1.3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) 52**](#_Toc394564542)

[**D.1.4 Commissions d'études du développement des télécommunications 52**](#_Toc394564543)

[Objectif 2: Contribuer au développement des infrastructures de télécommunication/TIC 53](#_Toc394564544)

[**D.2.1 Développement des infrastructures TIC 53**](#_Toc394564545)

[Objectif 3: Favoriser le déploiement et l'utilisation sûre d'applications et de services TIC 55](#_Toc394564546)

[**D.3.1 Cybersécurité et déploiement d'applications TIC 55**](#_Toc394564547)

[Objectif 4: Créer un environnement réglementaire et politique propice au développement des télécommunications/TIC 56](#_Toc394564548)

[**D.4.1 Promouvoir la mise en place d'un environnement propice 56**](#_Toc394564549)

[Objectif 5: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles et encourager l'inclusion numérique 59](#_Toc394564550)

[**D.5.1 Renforcement des capacités humaines 59**](#_Toc394564551)

[**D.5.2 Inclusion numérique 59**](#_Toc394564552)

[Objectif 6: Fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés, aux petits Etats insulaires
en développement et aux pays en développement sans littoral et contribuer à la gestion des catastrophes 61](#_Toc394564553)

[**D.6.1 Assistance spéciale, télécommunications d'urgence et changements climatiques 61**](#_Toc394564554)

[Secrétariat général 63](#_Toc394564555)

[Objectif 1: Gestion et coordination globales des activités de l'Union 64](#_Toc394564557)

[**SG.1.1 L'UIT et les Nations Unies 64**](#_Toc394564558)

[**SG.1.2 Visites et missions officielles 67**](#_Toc394564566)

[**SG.1.3 Activités de gestion 67**](#_Toc394564567)

[**SG.1.4 Audit et Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) 67**](#_Toc394564568)

[**SG.1.5 Affaires juridiques 68**](#_Toc394564569)

[**SG.1.6 Déontologie 68**](#_Toc394564570)

[Objectif 2: Planification, coordination et exécution 69](#_Toc394564571)

[**SG.2.1 Appui aux manifestations de l'UIT 69**](#_Toc394564572)

 Page

[**SG.2.2 Relations avec les membres et les organisations internationales 69**](#_Toc394564573)

[**SG.2.3 Relations extérieures et services de communication 70**](#_Toc394564575)

[**SG.2.4 Nouvelles tendances dans le domaine des TIC 71**](#_Toc394564578)

[**SG.2.5 Participation de l'UIT aux activités liées au SMSI 71**](#_Toc394564579)

[**SG.2.6 Planification stratégique institutionnelle et évaluation 73**](#_Toc394564580)

[**SG.2.7 Coordination des activités intersectorielles, y compris appui aux GTC 73**](#_Toc394564581)

[**SG.2.8 Programme de sécurité 74**](#_Toc394564582)

[Objectif 3: Services d'appui 74](#_Toc394564583)

[**SG.3.1 Services linguistiques et logistiques 74**](#_Toc394564584)

[**SG.3.2 Traduction et traitement de texte 74**](#_Toc394564585)

[**SG.3.3 Publications 75**](#_Toc394564586)

[Objectif 4: Utilisation des ressources humaines, financières et en capital 75](#_Toc394564587)

[**SG.4.1 Budgétisation et gestion axées sur les résultats 75**](#_Toc394564588)

[**SG.4.2 Gestion des ressources humaines 76**](#_Toc394564589)

[**SG.4.3 Entretien et aménagement des bâtiments de l'UIT 77**](#_Toc394564590)

[Objectif 5: Fournir les services TIC nécessaires 78](#_Toc394564591)

[**SG.5.1 Services d'information pour les réunions 78**](#_Toc394564592)

[**SG.5.2 Services d'information pour la gestion 78**](#_Toc394564593)

[Objectif 6: Proposer une plate‑forme 79](#_Toc394564594)

[**SG.6.1 ITU Telecom World 79**](#_Toc394564595)

[**SG.6.2 Programme des futures manifestations ITU Telecom 80**](#_Toc394564596)

[4 Mise en oeuvre des Décisions, Résolutions et Recommandations de l'UIT 81](#_Toc394564597)

[ANNEXE 1 – Liste des Etats Membres de l'UIT et leurs unités contributives 104](#_Toc394564598)

[ANNEXE 2 – Statut des Etats Membres 104](#_Toc394564599)

[ANNEXE 3 – Récapitulatif du budget des bourses (2010-2019) 104](#_Toc394564600)

# UITManifestations et activités

1 Introduction: Objet du présent rapport

La Convention de l'Union internationale des télécommunications (UIT) dispose que le Secrétaire général, avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union, transmis, après approbation du Conseil, à tous les Etats Membres (numéro 102 de la Convention).

Le présent rapport:

• est établi en application de l'instruction donnée au Secrétaire général par la Conférence de plénipotentiaires de 2010 (PP-10), au numéro 62 de la Convention et dans la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), afin qu'il présente des rapports d'activité annuels sur la mise en oeuvre du Plan stratégique;

• réunit en un seul document le Rapport annuel sur l'activité de l'Union et le Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique;

• intègre le rapport d'activité de chaque Secteur et du Secrétariat général au rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique.

La Conférence de plénipotentiaires de 2010 a approuvé un nouveau Plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015 (Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010)). Ce Plan, qui a débuté en 2012, définit les buts stratégiques de chaque Secteur de l'UIT ainsi que les objectifs à atteindre pour que l'Union s'acquitte de sa mission générale. Le présent rapport analyse la mise en oeuvre du Plan stratégique, en application de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), dans le cadre de la mise en oeuvre de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats conformément à la Résolution 151 (Rév. Guadalajara, 2010), et en assurant la coordination des plans stratégique, financier et opérationnel selon la Résolution 72 (Rév. Guadalajara, 2010).

Le présent rapport décrit les activités menées par l'UIT durant la période de quatre ans comprise entre 2010 et le milieu de 2014. Pendant cette période, l'UIT a continué de jouer un rôle important dans de nombreux aspects des télécommunications, notamment les radiocommunications et la normalisation et le développement des télécommunications/TIC. Les sections suivantes présentent les buts stratégiques du Secteur des radiocommunications (UIT-R), du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), d'ITU TELECOM et du Secrétariat général (SG).

2 Manifestations de l'UIT

|  |
| --- |
| Outre les manifestations ayant lieu dans le cadre de chaque Secteur, l'UIT a organisé au cours de la période considérée plusieurs grandes manifestations qui se tiennent à intervalles réguliers:2.1 Forum du SMSI2.2 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information2.3 Conseil de l'UIT2.4 ITU Telecom World2.5 Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI-12) |
|  |

**2.1 Forum du SMSI**

Conformément à l'Agenda de Tunis (paragraphe 109), l'UIT a continué d'organiser le Forum annuel du SMSI, qui a lieu au mois de mai à Genève, et offre aux participants l'occasion de constituer des réseaux et d'enrichir leurs connaissances en participant à des discussions multi-parties prenantes sur la mise en oeuvre du SMSI. Ce Forum est organisé conjointement par l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED et le PNUD, avec la participation active de toutes les institutions des Nations Unies, en vue de la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Le Forum du SMSI attire chaque année un nombre grandissant de parties prenantes du SMSI. En 2013, il a été suivi par plus de 1 800 délégués représentant 140 pays, dont 60 ministres et vice-ministres, plusieurs ambassadeurs, des P.-D. G., et des responsables de la société civile. Depuis 2010, la participation à distance fait partie intégrante du Forum et le nombre de participants à distance continue d'augmenter. La mise en place de la plate-forme en ligne *imeetYouatWSIS*, utilisée par plus de 1 000 participants, a permis de faciliter la constitution de réseaux sur place. Le Forum est en outre largement suivi sur les réseaux sociaux.

Le Forum du SMSI offre aux participants l'occasion de mettre en place une vision multi-parties prenantes, notamment en ce qui concerne l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI (SMSI+10). Depuis 2012, pour répondre à la demande des membres, le Forum du SMSI sert de cadre au processus préparatoire à l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI, qui a abouti à la Manifestation de haut niveau SMSI+10 tenue en juin 2014 pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, conformément aux mandats des institutions des Nations Unies, et faire le bilan des résultats obtenus depuis la tenue du SMSI par les parties prenantes à ce Sommet, les Etats Membres de l'UIT et les coordonnateurs des grandes orientations. Ce processus a tenu compte des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Manifestation de haut niveau SMSI+10

La manifestation de haut niveau SMSI+10, version plus complète du Forum du SMSI, s'est tenue au siège de l'UIT, à Genève du 10 au 13 juin 2014 (avec des manifestations préalables le 9 juin). Deux documents ont été adoptés: la Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour le SMSI au cours de l'après-2015 qui ont été élaborés par la plate‑forme de préparation multi-parties prenantes du SMSI+10 dans le cadre d'un processus de préparation ascendant, ouvert, inclusif et multi‑parties prenantes. La Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour le SMSI au cours de l'après‑2015 sont disponibles dans les six langues à l'adresse: [www.wsis.org](http://www.wsis.org).

La manifestation a attiré plus de 1 600 parties prenantes du SMSI représentant plus de 140 pays. Plusieurs représentants de haut niveau de la communauté des parties prenantes du SMSI au sens large ont honoré la manifestation de leur présence, notamment plus de 100 ministres et vice‑ministres, plusieurs ambassadeurs, des P.-D. G. et des responsables de la société civile qui ont prononcé des déclarations de politique générale et contribué avec passion à l'élaboration du programme du Forum. Le nombre de participants a augmenté considérablement par rapport à l'édition de l'an dernier du Forum du SMSI et plusieurs participants à distance ont assisté à la réunion. Dix-sept projets ont été récompensés pour leur contribution remarquable au renforcement de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Un rapport spécial intitulé *Bilan final de la réalisation des cibles du SMSI: réalisations, défis et perspectives d'avenir* a été publié pendant la [manifestation](http://www.itu.int/wsis/implementation/2014/forum/)*.* Ce rapport donne une évaluation globale des résultats obtenus dans la réalisation des cibles du SMSI sur lesquelles les gouvernements se sont mis d'accord lors du Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, l'édition du Rapport sur l'inventaire du SMSI a également été publiée; il donne un aperçu de plus de 1 000 activités et mesures liées au SMSI dont les parties prenantes du SMSI ont fait état partout dans le monde.

Le Forum, qui comprenait plus de 150 ateliers, sessions interactives et échanges de connaissances, a rassemblé des parties prenantes du monde entier représentant des gouvernements, le secteur privé, des organisations internationales et la société civile. Les participants ont eu l'occasion d'écouter les témoignages d'experts sur le rôle que jouent les TIC en faveur du développement durable dans des domaines comme les changements climatiques, l'infrastructure des TIC et la création d'un environnement réglementaire propice, les médias, l'autonomisation des femmes et la protection en ligne des enfants.

**2.2 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD)**

Lancée en 2007, la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information vise à mieux faire connaître les possibilités offertes par les TIC ainsi que les solutions à mettre en oeuvre pour réduire la fracture numérique. Cette Journée célèbre l'anniversaire de la signature de la première Convention télégraphique internationale et la création de l'UIT le 17 mai 1865. En 2011, le Prix de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information a été remis à: S. E. Mme Tarja Halonen, Présidente de la Finlande; M. Sam Pitroda, innovateur dans les télécommunications; et Mme Kristin Peterson, P.‑D. G. et cofondatrice d'Inveneo. A la même occasion, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, a envoyé un message vidéo sur le thème "Mieux vivre dans les communautés rurales grâce aux TIC". En 2012, la Journée mondiale a eu lieu sur thème "Les femmes et les jeunes filles dans le secteur des TIC", et le Prix a été décerné à: S. E. Mme Cristina Fernández de Kirchner, Présidente de l'Argentine; Mme Sun Yafang, Présidente de Huawei; et Mme Geena Davis, Fondatrice du Geena Davis Institute on Gender in Media. En 2013, le thème de la Journée mondiale ‒ "Les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière" ‒ a suscité l'intérêt de l'industrie automobile. Le Prix a été remis à: M. Ueli Maurer, Président de la Confédération suisse; M. Volkmar Denner, Président du directoire de Robert Bosch GmbH; et M. Jean Todt, Président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA). En 2014, des prix ont été remis aux personnalités suivantes: S. E. Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda; S. E. Park Guen-Hye, Présidente de la République de Corée et M. Carlos Slim Helu, Président du Grupo Carso et Président de la Fondation Carlos Slim. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Ban Ki-moon a envoyé un message axé sur "le large bande au service du développement durable". Le thème retenu pour l'édition de 2015 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information est: "Les télécommunications et les TIC – Moteurs de l'innovation". Ce thème sera aussi celui des manifestations organisées en 2015 pour célébrer le 150ème anniversaire de l'Union.

**2.3 Conseil de l'UIT**

La Conférence de plénipotentiaires (Guadalajara, 2010) a élu 48 Etats Membres au Conseil de l'UIT.

**Région A (Amériques, 9 sièges)**: Argentine, Brésil, Canada, Costa Rica, Cuba, Etats-Unis, Mexique, Paraguay, Venezuela.

**Région B (Europe occidentale, 8 sièges)**: Allemagne, Espagne, France, Grèce, Italie, Suède, Suisse, Turquie.

**Région C (Europe orientale et Asie septentrionale, 5 sièges)**: Bulgarie, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, Roumanie.

**Région D (Afrique, 13 sièges)**: Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Nigéria, République sudafricaine, Rwanda, Sénégal, Tunisie.

**Région E (Asie et Australasie, 13 sièges):** Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Chine, Corée (République de), Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Japon, Koweït, Malaisie, Philippines, Thaïlande.

Session extraordinaire et session de 2011 du Conseil

Le Conseil a tenu une session extraordinaire à Guadalajara (Mexique) le 22 octobre 2010, en présence de représentants des 48 Etats Membres du Conseil. La session de 2011 du Conseil s'est tenue du 11 au 21 octobre 2011 au siège de l'UIT, en présence de 346 participants, parmi lesquels figuraient des représentants de la totalité des 48 Etats Membres nouvellement élus, de 33 Etats Membres ayant le statut d'observateur (notamment le Soudan du Sud, 193ème Etat Membre de l'UIT), et de six Membres de Secteur ayant le statut d'observateur. Parmi ses 48 Etats Membres nouvellement élus, le Conseil a accueilli le Costa Rica, le Paraguay et le Rwanda, qui étaient élus pour la première fois.

Les membres du Bureau du Conseil ont été élus, comme suit:

*Président du Conseil:* F. BORJÓN (Mexique) et F. BIGI (Italie)

*Vice-Président du Conseil:* A. ÇAVUŞOĞLU (Turquie)

Commission permanente de l'administration et de la gestion

*Président:* B. GONZALEZ (Espagne)

*Vice-Présidents:* C. GREENWAY (Australie) et M. KRASUSKI (Pologne)

**Questions et résultats principaux**

A sa session de 2011, le Conseil a examiné les questions de politique générale, de stratégie et de planification, ainsi que les rapports que lui avaient soumis ses groupes de travail sur les thèmes suivants: le rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, la sécurité dans l'utilisation des TIC, la protection en ligne des enfants, les activités de l'UIT en rapport avec les changements climatiques, et les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, pour lesquelles un groupe de travail du Conseil a été créé. Le Conseil a fait le point sur les travaux préparatoires en vue des grandes manifestations de l'UIT (notamment ITU Telecom World, l'AR‑12, la CMR-12, l'AMNT-12 et la CMTI-12) et a décidé de convoquer le FMPT en 2013 pour débattre des questions relatives à l'Internet. L'élargissement de la composition de l'UIT, et notamment l'admission des établissements universitaires aux travaux de l'Union, a également fait partie des sujets abordés lors de cette session. Le Conseil a adopté le budget 2012-2013 et approuvé les plans opérationnels des Secteurs et du Secrétariat général en vue de la mise en oeuvre du Plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015. Il a nommé un nouveau Vérificateur extérieur des comptes, ainsi que les membres du CCIG. Enfin, il a examiné les recettes et les dépenses, ainsi que les rapports de gestion financière, et a traité les questions de personnel. Vingt-sept textes officiels, portant sur des questions de fond, ont été adoptés à la session de 2011 du Conseil, dont seize résolutions et onze décisions. Les [résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de 2011](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S11-CL-C&class=RD), les [résumés des débats](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=fr&parent=S11-CL-C&class=SR) et les documents du Conseil, sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/council/C2011/index-fr.html>.

Session de 2012 du Conseil

Le Conseil a tenu sa session de 2012 au siège de l'UIT, du 4 au 13 juillet 2012. Trois cent quarante‑trois participants, représentant les 48 Etats Membres du Conseil, 31 Etats Membres ayant le statut d'observateur et six Membres de Secteur ayant le statut d'observateur, y ont participé.

Les membres du Bureau du Conseil ont été élus, comme suit:

*Président du Conseil:* A. ÇAVUŞOĞLU (Turquie)

*Vice-Président du Conseil:* Les consultations pour la région B n'ont pas abouti avant la fin de la session du Conseil.

Commission permanente de l'administration et de la gestion

*Président:* B. GONZALEZ (Espagne)

*Vice-Présidents:*  C. GREENWAY (Australie) and M. KRASUSKI (Pologne)

**Questions et résultats principaux**

Le Conseil a examiné les questions de politique générale, de stratégie et de planification, ainsi que les rapports de ses Groupes de Travail dans des domaines fondamentaux, tels que: le suivi des résultats du SMSI, les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet, la sécurité dans l'utilisation des TIC, et les activités de l'UIT dans le domaine des TIC et des changements climatiques. Le Conseil s'est également penché sur la préparation des grandes manifestations de l'UIT, notamment ITU Telecom World, l'AMNT-12 et la CMTI-12. Les principales décisions ont été l'approbation des plans opérationnels aux fins de la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la période 2012-2015, l'approbation d'un Plan d'action sur la conformité et l'interopérabilité, et l'extension de l'accès en ligne gratuit aux publications de l'UIT aux Règlements administratifs à titre d'essai. Par ailleurs, le Conseil a fixé le lieu, les dates, et l'ordre du jour de la CMR-15, qui se tiendra à Genève du 2 au 27 novembre 2015. Il a décidé d'ouvrir au public l'accès au projet de futur RTI (Document TD 64), et a convenu des modalités de la consultation ouverte multi-parties prenantes au moyen d'une page web accessible au public sur laquelle toutes les parties prenantes pourraient exprimer leurs vues au sujet du Document TD 64 et des questions relatives à la CMTI. Le Conseil a défini le rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet Rio+20, et autorisé le Secrétaire général à équilibrer les comptes 2012-2013 en utilisant les excédents de recettes et/ou en effectuant un prélèvement sur le Fonds de réserve (maximum 2 millions CHF au titre du budget 2012-2013). Le Conseil a achevé ses travaux en un temps record (6,5 jours), sans aucun vote. Quelque 44 000 documents ont été téléchargés depuis le site web du Conseil (20% de plus qu'en 2011). Les [décisions prises par le Conseil à sa session de 2012](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?parent=S12-CL-C&class=RD), les [résumés des débats](file:///C%3A%5CUsers%5Cbiggs%5CDocuments%5CCouncil%5Cdebates), et les documents du Conseil sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/council/C2012/index.html>.

**Session de 2013 du Conseil**

La session de 2013 du Conseil a eu lieu au siège de l'UIT du 11 au 21 juin 2013. Elle a été suivie par 382 participants, qui représentaient les 48 Etats Membres du Conseil, 32 Etats Membres ayant le statut d'observateur, la Palestine, et quatre Membres de Secteur ayant le statut d'observateur.

Les membres du Bureau du Conseil ont été élus, comme suit:

*Président du Conseil:* M. MARINESCU (Roumanie)

*Vice-Président du Conseil:* A. ZOURMBA (Cameroun)

Commission permanente de l'administration et de la gestion

*Président:* C. GREENWAY (Australie)

*Vice-Présidents:*  M. KRASUSKI (Pologne) et V. HARRIS (Etats-Unis)

**Questions et résultats principaux**

Le Conseil a créé le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier de l'Union pour la période 2016-2019, ouvert aux Etats Membres et aux Membres de Secteur, ainsi qu'une Commission chargée de préparer la célébration du 150ème anniversaire de la création de l'Union. Il a autorisé l'accès en ligne gratuit aux publications suivantes: les rapports finals de la CMDT, le RTI, les résolutions et les décisions du Conseil, et les manuels de l'UIT-R sur la gestion du spectre. Le Conseil a approuvé la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes/femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes, ainsi que la politique de l'UIT en matière d'accessibilité.

Le Conseil a révisé le mandat du Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et financières (GTC-FHR) et a chargé celui‑ci d'examiner la politique de l'UIT en matière d'accès aux documents. Il a approuvé l'élargissement de la composition du GTC-FHR à tous les Membres de Secteur, et a chargé ce Groupe d'élaborer des recommandations concernant la participation pleine et entière des Membres de Secteurs, des Associés, et des représentants des établissements universitaires aux travaux de l'UIT. Le Conseil a également approuvé le projet de budget biennal 2014-2015, précisé le rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, et approuvé le processus préparatoire du SMSI+10. Le Conseil a décidé que le Secrétaire général devait exprimer l'intérêt de l'UIT en vue de jouer le rôle d'autorité de surveillance du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux. Le Conseil a achevé ses travaux en huit jours, avec un jour d'avance. Dix-neuf textes officiels, portant sur des questions de fond, ont été adoptés, dont dix résolutions et neuf décisions. Les [décisions prises par le Conseil à sa session de 2013](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?parent=S13-CL-C&class=RD), les [résumés des débats](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?parent=S13-CL-C&class=SR), et les documents du Conseil, sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/en/council/2013/Pages/default.aspx>.

**Session de 2014 du Conseil**

La session de 2014 du Conseil a eu lieu au siège de l'UIT du 6 au 15 mai 2014. Elle a été suivie par 435 participants, qui représentaient les 48 Etats Membres du Conseil, 41 Etats Membres ayant le statut d'observateur, et cinq Membres de Secteur ayant le statut d'observateur.

Les membres du Bureau du Conseil ont été élus, comme suit:

*Président du Conseil:* A. ZOURMBA (Cameroun)

*Vice-Président du Conseil:* W. MIN (République de Corée)

Commission permanente de l'administration et de la gestion

*Président:* C. GREENWAY (Australie)

*Vice-Présidents:*  M. KRASUSKI (Pologne) et V. HARRIS (Etats-Unis)

**Questions et résultats principaux**

Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités entreprises dans les domaines suivants: accessibilité des TIC pour les personnes handicapées; la mise en oeuvre de l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes à l'UIT; l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC; les TIC et les changements climatiques; les activités en rapport avec la jeunesse, le secrétariat devant chaque année soumettre au Conseil un rapport sur cette question; et les passifs de l'ASHI (Assurance maladie après la cessation de service). Le Conseil a examiné les rapports des différents GTC et de la Commission chargée de préparer la célébration des 150 ans de l'UIT et a approuvé des résolutions sur la célébration du 150ème anniversaire de l'Union et sur les conditions d'emploi des fonctionnaires élus de l'UIT ainsi qu'une résolution visant à modifier les dispositions des Statut et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires nommés dans le but de mettre en oeuvre la politique relative à l'égalité hommes/femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes.

Le Conseil a décidé de publier sur un site web accessible au grand public le rapport du CCIG, le rapport du Vérificateur extérieur des comptes ainsi que le résumé du rapport annuel sur les activités d'audit interne et a modifié le mandat du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines afin d'y inclure l'examen annuel de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du CCIG. Le Conseil a examiné l'état d'avancement des préparations en vue de la PP-14, adopté la structure proposée pour la Conférence ainsi que les autres rapports demandés sur les sujets suivants, lesquels seront établis par le secrétariat et soumis à la Conférence de plénipotentiaires: accès aux documents; possibilités d'utilisation des ressources internationales de numérotage; bâtiment Varembé; capacité de l'UIT en matière de réunions électroniques; rôle de l'UIT en tant qu'autorité de surveillance du futur système international d'inscription pour les biens spatiaux conformément au projet de protocole portant sur les biens spatiaux; droits et obligations/conditions de participation des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires aux réunions des trois Secteurs ainsi qu'aux sessions du Conseil et à la Conférence de plénipotentiaires.

Le Conseil a examiné et approuvé le projet de Plan stratégique pour la période 2016‑2019 élaboré par le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan financier (CWG‑SP‑FP) pour la période 2016‑2019 (Résolution 1358) qui reprend le cadre de la gestion axée sur les résultats et qui est basé sur les contributions des Etats Membres, des Membres des Secteurs et des Groupes consultatifs des Secteurs, ainsi que celles du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux. La contribution de la CMDT-14 a été intégrée dans le projet de Plan stratégique. Le Conseil a invité le GCNT et le GCR à examiner plus avant les nouvelles contributions pendant leurs réunions de juin 2014 et a chargé le Président du CWG-SP-FP d'intégrer, en collaboration avec le Président de la session de 2014 du Conseil, les éléments d'information fournis par les Groupes consultatifs des Secteurs dans le projet final qui sera transmis à la PP-14.

Les textes approuvés par le Conseil à sa session de 2014 sont notamment les suivants: projet de Résolution 71 et ses quatre annexes (à savoir, Annexe 1: Considérations générales sur le Plan stratégique de l'Union pour la période 2016‑2019; Annexe 2: Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019; Annexe 3: Répartition des ressources entre les objectifs et les buts stratégiques; et Annexe 4: Glossaire du Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019) et les projets de Résolution 72 et 151.

La dernière séance de la session de 2014 du Conseil se tiendra le samedi 18 octobre 2014 au Centre de congrès Bexco de Busan (République de Corée). Les [décisions prises par le Conseil à sa session de 2014](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?parent=S14-CL-C&class=RD), les [débats](http://www.itu.int/en/council/2014/Pages/documents.aspx) ainsi que les documents sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/en/council/2014/Pages/default.aspx>.

**2.4 ITU Telecom World**

L'UIT a continué d'organiser chaque année la manifestation ITU Telecom World, qui se veut une plate-forme pour les contacts en réseau et les échanges, ainsi qu'un lieu de débats sur les questions de fond qui déterminent l'évolution du secteur. ITU Telecom World 2011 a eu lieu à Genève du 24 au 27 octobre 2011. Cette édition était placée sous le signe du changement, puisque la manifestation s'est éloignée du format classique axé sur l'exposition pour privilégier les contacts en réseau, le partage des connaissances, la conclusion de contrats et la recherche d'un consensus. Plus de 6 500 participants de haut rang y ont pris part, dont des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres, des maires de grandes villes, des P.-D. G. du secteur et des experts des technologies, ainsi que d'éminents représentants d'institutions des Nations Unies et des milliers de participants à distance qui, dans le monde entier, ont pu dialoguer en temps réel via des séquences diffusées sur le web et sur Twitter.

On citera, parmi les grandes sociétés du secteur des TIC qui ont participé à la manifestation, les noms de Alcatel-Lucent, AT&T, China Mobile, China Potevio, Cisco, Datang, Du, Ericsson, Etisalat, Fiberhome, Fujitsu, Huawei, Intel, NTT Group, NTT DOCOMO, Qtel, RIM, Samsung, Swisscom, Telkom SA, Türk Telecom, la TDIA, Verizon et ZTE. Des pavillons nationaux ont été installés par 29 pays issus du monde entier. Les moments forts ont été les suivants: Sommet des personnalités consacré au large bande, sessions du Forum, programme "Villes numériques 2011", tables rondes ministérielles, Symposium technique et ateliers organisés en commun. Un espace "OpenSpace" a été mis en place à l'intention des délégués, qui ont pu y présenter de nouvelles idées et participer à des ateliers pratiques ainsi qu'à des sessions ciblées dans des domaines d'intérêt particulier. Enfin, ITU Telecom World 2011 a été le cadre du premier Concours pour jeunes innovateurs, qui offre à de jeunes entrepreneurs du secteur des TIC l'occasion de présenter leurs idées.

ITU Telecom World 2012 a été accueilli à Dubaï par le Gouvernement des Emirats arabes unis du 14 au 18 octobre 2012. La manifestation a été suivie par de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, ministres, régulateurs, P.-D. G. du secteur, chefs d'organisations internationales, consultants, universitaires, experts dans le domaine du numérique et représentants des médias du monde entier. Au total, plus de 230 éminents intervenants, représentant 60 pays, ont participé à plus de 50 sessions; ils se sont penchés sur les enjeux et les perspectives de la transformation du secteur des TIC sous divers angles: stratégies commerciales, politiques publiques et technologies. Dix-neuf pavillons nationaux, visant à mettre en valeur les talents régionaux et les possibilités d'investissement qu'ils représentent, ont été installés dans l'espace d'exposition, où l'Autorité de régulation des Emirats arabes unis, Qtel, Etisalat, Intel, China Telecom, China Potevio, Datang Telecom et Rohde & Schwarz, entres autres, ont présenté leurs produits et services. Enfin, ITU Telecom World 2012 a été le cadre du deuxième Concours pour jeunes innovateurs.

ITU Telecom World 2013 a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) du 19 au 22 novembre 2013. La manifestation a accueilli au total environ 6 000 participants, dont 239 orateurs et 300 représentants des médias de 20 pays. L'espace d'exposition a accueilli 166 participants, qui représentaient 33 pays et 25 partenaires et sponsors. Parmi eux, citons les entreprises et pays suivants, qui ont joué un rôle de premier plan dans la manifestation: l'Angola, China Mobile, Huawei Technologies, Ooredoo, Alcatel‑Lucent, Asia Broadcast Satellite, AIS Group, AT&T, BBC World News, CNN, la Dynamic Spectrum Alliance, DTAC, le Gabon, Intel, la Côte d'Ivoire, LS telcom, McKinsey, Microsoft Lync, Mitsubishi, le NICT, le Nigéria, NTT Group, Qualcomm, Rohde & Schwarz, le Sénégal, la TDIA, Telenor, Telkom South Africa, True et le Zimbabwe. En outre, des innovations TIC du monde entier ont été exposées dans 22 pavillons nationaux et thématiques.

**2.5 Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12)**

La Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI-12) a eu lieu à Dubaï du 3 au 14 décembre 2012. Elle a été suivie par 1 581 participants, issus de 152 Etats Membres et de 37 organisations et entités ayant le statut d'observateur, ainsi que par un total de 36 ministres, 12 vice-ministres et 20 ambassadeurs. La Conférence a abouti à la révision d'un traité préexistant et à l'adoption d'un nouveau Règlement des télécommunications internationales (RTI). Les Actes finals de la CMTI-12 dressent une feuille de route convenue au niveau mondial destinée à garantir dans l'avenir la connectivité pour tous et à assurer une capacité de communication suffisante pour faire face à la croissance des services vocaux, vidéo et de données. Ces Actes finals ont été signés par 89 Etats Membres de l'UIT le 14 décembre 2012.

Les dispositions du RTI portent notamment sur les sujets suivants: améliorer la transparence des prix des services d'itinérance mobile; améliorer l'efficacité énergétique et réduire les déchets d'équipements électriques et électroniques; offrir les avantages des TIC aux 650 millions de personnes atteintes d'un handicap; assurer une plus grande sécurité en renforçant la coopération internationale afin de garantir la sécurité et la robustesse des réseaux internationaux de télécommunication; lutter contre les communications électroniques non sollicitées envoyées en masse; empêcher l'utilisation abusive des ressources internationales de numérotage pour les télécommunications; améliorer la connectivité des réseaux à large bande dans les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires; encourager les investissements dans le large bande; et améliorer l'accès aux services d'urgence.

L'UIT s'est efforcée de faire de la CMTI-12 un processus multilatéral ouvert et transparent, dans lequel toutes les parties prenantes ont eu la possibilité de faire entendre leur voix grâce à de nouveaux moyens de communication novateurs. Des millions de personnes ont pu assister à la conférence à distance via la diffusion sur le web dans les six langues officielles des Nations Unies; les réseaux sociaux et des séances d'information interactives; et les parties prenantes des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile étaient toutes représentées dans les négociations.

**2.6 Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT-13)**

En vertu de la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, telle que réaffirmée par la Décision 562 du Conseil de l'UIT à sa session de 2011, il a été décidé que le FMPT‑13 examinerait toutes les questions soulevées dans la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010): "Réseaux fondés sur le protocole Internet", la Résolution 102 (Rév. Guadalajara, 2010): "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses" et la Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010): "Rôle des Administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés" de la Conférence de plénipotentiaires. Conformément à la Décision 562 du Conseil, le Secrétaire général de l'UIT a convoqué un Groupe d'experts informel (GEI), ouvert à toutes les parties prenantes. Le GEI s'est réuni à trois reprises, sous la présidence de M. Petko Kantchev (Bulgarie): le 5 juin 2012, du 8 au 10 octobre 2012 et du 6 au 8 février 2013. Plus de 180 experts ont participé aux travaux de ce Groupe[[1]](#footnote-1). Soixante-quinze contributions ont été reçues de la part des parties prenantes en vue de l'élaboration de cinq projets de [Rapport du Secrétaire général de l'UIT](http://www.itu.int/md/S13-WTPF13-C-0003/en) et de projets d'Avis. Tous les documents relatifs au processus de préparation du FMPT-13 sont accessibles sur le [site web du FMPT](http://www.itu.int/wtpf/).

Le Forum des politiques a été précédé d'un Dialogue stratégique sur le thème "[Construire le large bande de demain](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-broadband-future-en.pdf)", qui a eu lieu le 13 mai 2013. Onze participants et deux transcripteurs ont participé à des débats sur la situation, l'évolution et les défis du déploiement du large bande, dans le cadre de deux sessions ayant pour thèmes respectifs "[Mise en place du large bande](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-building-broadband-en.pdf)" et "[Le large bande, moteur du développement](http://www.itu.int/en/wtpf-13/Documents/backgrounder-wtpf-13-strategic-dialogue-broadband-development-en.pdf)". Les participants à la Session 1 se sont demandé si l'accès au large bande est un besoin ou un droit humain, tandis que les participants à la Session 2 ont discuté des applications du large bande pour améliorer la vie quotidienne et atteindre les OMD.

Le FMPT-13 s'est tenu du 14 au 16 mai 2013 au CICG à Genève (Suisse). Il a rassemblé plus de 900 délégués, représentant 126 Etats Membres et 49 Membres de Secteur, ainsi que cinq institutions des Nations Unies. Douze membres du GEI, participant en tant qu'invités d'honneur du Secrétaire général de l'UIT, ont assisté au Forum. La participation des hautes personnalités a atteint un niveau sans précédent, avec notamment 33 ministres et huit vice-ministres, ce qui constitue un record, ainsi que plusieurs chefs d'organismes de régulation. S. E. M. Ivo Ivanovski, Ministre de la société de l'information de L'ex‑République yougoslave de Macédoine, a été élu Président du Forum. Les six Vice-Présidents du FMPT étaient:

• Mme Magdalena Gaj (Pologne);

• M. Rashid Ismailov (Fédération de Russie);

• S. E. M. Rowland Espinosa Howell (Costa Rica);

• M. Majed M. Almazyed (Arabie saoudite);

• S. E. M. Blaise Louembé (Gabon); et

• M. Rabindra N. Jha (Inde).

Le Forum a adopté par consensus les Avis suivants:

• Avis 1: Promouvoir l'utilisation des points d'échange Internet (IXP) comme solution à long terme pour améliorer la connectivité;

• Avis 2: Promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement accrus de la connectivité large bande;

• Avis 3: Promouvoir le renforcement des capacités pour le déploiement du protocole IPv6;

• Avis 4: Promouvoir l'adoption du protocole IPv6 et le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6;

• Avis 5: Appuyer une approche multi-parties prenantes pour la gouvernance de l'Internet;

• Avis 6: Appuyer la mise en oeuvre du processus de renforcement de la coopération.

3 Activités de l'UIT

|  |
| --- |
| Au cours de la période considérée dans le présent rapport, l'UIT a continué de mener à bien un programme d'activités dans des domaines considérés comme prioritaires, à savoir: la cybersécurité, les changements climatiques, la cybersanté, l'accessibilité des TIC, les télécommunications d'urgence, les questions relatives à l'Internet et les mesures propre à encourager le large bande.* 1. Cybersécurité
	2. Changements climatiques
	3. Cybersanté
	4. Accessibilité
	5. Télécommunications d'urgence
	6. Questions relatives à l'Internet
	7. Commission "Le large bande au service du développement numérique"
 |

**3.1 Cybersécurité**

Le Programme mondial cybersécurité (GCA) offre un cadre dans lequel il est possible de trouver une réponse internationale aux problèmes croissants qui se posent en matière de cybersécurité. La Résolution 130 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires établit clairement que le Programme GCA est la stratégie commune à l'ensemble de l'UIT en matière de cybersécurité. Le GCA repose sur cinq piliers stratégiques:

1) Cadre législatif

Dans le cadre du Plan d'action d'Hyderabad (HAP), l'UIT aide les Etats Membres à comprendre les aspects juridiques de la cybersécurité. Par exemple, la 6ème édition de la publication [Comprendre la cybercriminalité: guide pour les pays en développement](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/cybersecurity/docs/Cybercrime%20legislation%20EV6.pdf) est parue en septembre 2012. Dans le cadre du [projet UIT/CE](http://www.itu.int/ITU-D/projects/ITU_EC_ACP/), l'UIT a aidé des pays des Caraïbes, de l'Afrique subsaharienne et des îles du Pacifique à harmoniser leurs réglementations et leurs législations dans le domaine des TIC, y compris leurs cadres juridiques pour la cybercriminalité.

2) Mesures techniques et de procédure

Afin d'identifier les cybermenaces et les parades permettant de réduire les risques, l'UIT-T a élaboré des recommandations sur les exigences en matière de sécurité, établi des lignes directrices et défini des spécifications pour les TIC et les systèmes IP. L'UIT-T offre une plate-forme internationale pour l'élaboration de protocoles, systèmes et services protégeant les réseaux actuels et les réseaux de prochaine génération (NGN). Dans le cadre de ses travaux visant à promouvoir les services de communication sécurisés, l'UIT-T étudie les améliorations à apporter aux spécifications de sécurité des systèmes mobiles de communication de données de bout en bout, et étudie les exigences en matière de sécurité pour les services web et les protocoles d'application. La [Commission d'études 17](http://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2013-2016/17/Pages/default.aspx) (CE 17) de l'UIT-T est la Commission d'études directrice pour la sécurité des télécommunications et la gestion d'identité. La CE 17 étudie et normalise des recommandations dans les domaines de la cybersécurité, de la lutte contre le spam, de la gestion d'identité, des certificats X.509, de la gestion de la sécurité de l'information, des réseaux de capteurs ubiquitaires, de la télébiométrie, de la sécurité de la TVIP, de la sécurité de la virtualisation dans l'optique de la sécurité de l'informatique en nuage, de l'architecture de la sécurité et de la sécurité des applications, souvent en coopération avec des organisations de normalisation et des consortiums extérieurs. L'UIT-R a défini des principes de sécurité clairs pour les réseaux IMT (3G et 4G) (Recommandations UIT-R M.1078, M.1223, M.1457, M.1645 et M.2012). Il a également publié des Recommandations sur les questions de sécurité concernant les systèmes numériques à satellites (Recommandation UIT-R S.1250) et sur l'amélioration de la qualité de fonctionnement du protocole de commande de transmission sur les réseaux à satellite (Recommandation UIT-R S.1711).

3) Structures organisationnelles

L'UIT collabore avec les Etats Membres pour fournir une assistance concrète et, en partenariat avec IMPACT, déploie des moyens pour renforcer les capacités aux niveaux national et régional. A ce jour, [149 pays](http://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/Status_ITU_IMPACT.pdf) sont membres de la collaboration et ont accès au Centre d'alerte mondial (GRC). L'UIT a également fourni une assistance pour la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT), chargées d'assurer la protection des infrastructures essentielles de l'information. Les équipes CIRT peuvent également jouer le rôle d'interlocuteurs de confiance pour signaler les incidents de cybersécurité et aider à éviter, détecter et examiner ces incidents. En juin 2014, le partenariat UIT-IMPACT avait mené des évaluations techniques des équipes CIRT dans plus de 50 pays; des équipes CIRT ont été créées dans sept pays et six autres sont en cours de création. Sept cyberexercices auxquels ont participé plus de 60 pays ont été organisés. Ces cyberexercices visent à améliorer la communication et à développer les moyens d'intervention des équipes participantes en cas d'incident, ainsi qu'à renforcer la coopération entre les pays dans la lutte contre les cybermenaces. Un centre de cybersécurité a été créé à Oman et un Mémorandum d'accord a été signé avec la Commission des communications du Nigéria en vue de la création d'un Centre régional de cybersécurité afin de lutter contre les cybermenaces aux niveaux régional et national, l'accent étant mis sur la protection en ligne des enfants.

4) Renforcement des capacités

L'UIT organise à intervalles réguliers dans toutes les régions des [forums régionaux sur la cybersécurité](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/cybersecurity/index.html), qu'elle utilise comme vecteurs de renforcement des capacités ainsi que comme plate-forme opérationnelle pour la coopération régionale et internationale. En mai 2013, le BDT a lancé un projet destiné aux pays les moins avancés, afin de renforcer les capacités, les moyens, l'état de préparation, les compétences et les connaissances en matière de cybersécurité des 49 pays désignés par l'ONU comme étant les pays les moins avancés (PMA). Le projet "Renforcer la cybersécurité dans les pays les moins avancés" vise à aider les PMA à renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité, afin de mieux faire face aux cybermenaces. Dans le cadre de la Question 22-1/1 de la Commission d'études 1 du BDT, 24 bonnes pratiques relatives à la protection contre le spam, les logiciels malveillants et d'autres cybermenaces ont été définies – voir le site web de l'UIT. Pour la période 2014-2018, on réfléchira à des approches et des bonnes pratiques pour évaluer les incidences du spam et des techniques de lutte contre le spam pour les pays en développement.

5) Coopération internationale

Le GCA repose sur la coopération internationale et vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes concernées unissent leurs efforts pour instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC. L'UIT, dans son rôle de coordonnateur principal de la [grande orientation C5 du SMSI](http://www.itu.int/wsis/index-fr.html), a organisé plusieurs manifestations dans le cadre du Forum annuel du SMSI, y compris des dialogues de haut niveau, des ateliers, et des réunions de coordination de la grande orientation C5, qui ont permis de rassembler les parties prenantes pour faciliter le partage d'expériences et contribuer à promouvoir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC.

Les participants à la Manifestation de haut niveau SMSI+10 en juin 2014 ont souligné que la confiance dans l'utilisation des TIC devrait être une priorité essentielle pour l'après-2015, comme cela a été souligné dans les deux documents finals.

L'UIT a conclu des partenariats avec des acteurs de premier plan du secteur, dont Symantec, Trend Micro Kaspersky Labs, (ISC), ABI Research et ASICO. L'UIT a également établi des partenariats avec diverses organisations et initiatives régionales et internationales en lien avec la cybersécurité, y compris la Commonwealth Cybercrime Initiative, les Cyberlympics, l'ENISA et le Forum FIRST.

A la demande du Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP), l'UIT, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et quelque 33 institutions des Nations Unies, a mis au point un cadre à l'échelle des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité, qui a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en novembre 2013. A la suite de cette initiative, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a lancé un appel à l'UIT ainsi qu'à l'UNESCO, à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), au PNUD et à la CNUCED pour qu'ils élaborent, en étroite coordination avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes, et le Groupe des Nations Unies pour le développement, une stratégie globale et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies qui sera examinée plus avant par le CCS.

L'UIT dirige le projet relatif à [l'Indice de la cybersécurité dans le monde](http://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Pages/GCI.aspx) (GCI), qui vise à classer les pays en fonction de leurs capacités en matière de cybersécurité. Ce projet donnera lieu à la définition d'indicateurs de performance, et à la publication d'indices régionaux et d'un indice mondial. Lancé en novembre 2013 lors de la manifestation ITU Telecom World, le projet GCI a lieu dans le cadre d'une collaboration entre l'UIT et ABI Research, entreprise de veille commerciale spécialisée dans les marchés technologiques mondiaux, a déjà donné de premiers résultats pour la région des Etats arabes et la région Afrique.

Initiative pour la protection en ligne des enfants (COP)

Créée par l'UIT dans le cadre du GCA, l'initiative pour la protection en ligne des enfants ([COP](http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/)) est un réseau de collaboration internationale qui vise à promouvoir, par des mesures appropriées, la protection en ligne des enfants dans le monde. L'UIT est entrée dans une deuxième phase de l'initiative mondiale COP en novembre 2010, date à laquelle cette initiative a été placée sous le haut patronage de S. E. Mme Laura Chinchilla, Présidente du Costa Rica. En mai 2011, Mme Deborah Taylor Tate, ancien membre de la Commission fédérale des communications (FCC) des Etats-Unis et lauréate du Prix UIT des télécommunications et de la société mondiale de l'information en 2009 pour la protection en ligne des enfants, a été nommée Emissaire spéciale de l'UIT pour l'initiative COP. En juillet 2013, la première dame du Nigéria, S. E. Dame Patience Jonathan, a été distinguée par l'UIT pour son action exemplaire en faveur de la protection en ligne des enfants.

L'UIT collabore avec des pays (dont le Costa Rica) pour élaborer des *études de cas nationaux*, afin de faire connaître et de partager des bonnes pratiques à appliquer pour la mise en place de cadres nationaux relatifs à la protection en ligne des enfants, et de faciliter l'élaboration de politiques mondiales destinées à assurer la protection en ligne des enfants dans d'autres pays. L'UIT a établi des profils par pays en fonction de plusieurs critères (législation, stratégie et autres), en vue de renforcer les efforts en faveur de la protection en ligne des enfants. Ces profils sont en cours d'examen par les Etats Membres. Les Lignes directrices à l'usage des professionnels pour la protection en ligne des enfants sont actuellement mises à jour dans le cadre de l'initiative pour la

protection en ligne des enfants (COP). Des consultations ouvertes (en ligne et lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet de 2013) ont été menées par l'UIT et l'UNICEF avec toutes les parties prenantes, en vue de recueillir des points de vue sur le projet de lignes directrices (qui devrait être prêt au cours du troisième trimestre de 2014).

Le [Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP)](http://www.itu.int/council/groups/wg-cop/index.html), créé en 2009, est chargé de faciliter la fourniture par les membres et les partenaires de l'initiative COP de contributions et d'orientations sur des questions liées à la protection en ligne des enfants. L'Activité conjointe de coordination de l'UIT-T sur la protection en ligne des enfants continue dans le cadre de la Commission d'étude 17 de l'UIT-T, qui collabore avec la CE 1 de l'UIT-D et le GTC‑COP afin d'étudier les activités menées par différents pays dans le domaine de la protection en ligne des enfants. L'UIT, dans le cadre d'un partenariat avec l'Internet Watch Foundation (IWF), aide les pays à accéder aux connaissances spécialisées et aux ressources de l'IWF et à établir des méthodes efficaces et rentables pour lutter contre les contenus à caractère pédopornographique. En juin 2013, l'UIT a parrainé avec l'IWF un projet pilote visant à créer un service d'assistance téléphonique en Ouganda. En partenariat avec IMPACT et l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO), l'UIT a contribué à la création de cadres nationaux dans les pays suivants: Nigéria, Ghana, Sierra Leone, Gambie, Maurice, Oman, Brunéi et Cameroun. Enfin, en partenariat avec le Centre ACOPEA (African Child Online Protection Education and Awareness Centre) et Facebook, l'UIT a dirigé un projet pilote visant à former des militants associatifs à l'utilisation de messages et d'outils essentiels pour la sécurité.

**3.2 Changements climatiques**

L'UIT mène depuis 2007 des travaux concernant le rôle positif des TIC pour lutter contre les causes et les effets des changements climatiques et promouvoir le développement durable. Durant cette période, l'UIT a développé les connaissances sur l'utilisation des TIC pour faire face aux problèmes environnementaux, en publiant plus de 20 rapports et en organisant plus de 40 manifestations de haut niveau, notamment la série de [colloques de l'UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques](http://www.itu.int/en/ITU-T/climatechange/symposia/201305/Pages/default.aspx) et les [semaines "Normes vertes"](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/gsw/201309/Pages/default.aspx). Ces travaux ont été menés principalement au titre de la Résolution 182 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'en vertu de la [Résolution 66 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT](http://www.itu.int/pub/D-TDC-WTDC-2010/fr), des Résolutions [73](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/res/T-RES-T.73-2012-PDF-F.pdf) et [79](http://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/res/T-RES-T.79-2012-PDF-F.pdf) (Dubaï, 2012) de la CMDT, des Résolutions [671, 672, 673 et 750](http://www.itu.int/pub/R-VADM-RES-2007/fr) (CMR-12) et de la Résolution [UIT-R 60](http://www.itu.int/pub/R-RES-R.60-2012/fr) (AR‑12). En outre, le mandat de l'UIT dans ce domaine a été renforcé par l'Article 11 du RTI, qui porte sur l'efficacité énergétique et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

La Résolution 182 a été prise en compte dans les travaux des commissions d'études concernées, avec les résultats suivants: l'approbation de nouvelles Recommandations UIT-T (notamment la série de Recommandations L.1400, qui présente des méthodes normalisées pour l'évaluation de l'impact des TIC sur l'environnement); l'attribution de fréquences pour la surveillance du climat et les applications météorologiques; et un appui aux Etats Membres pour les aider à renforcer leurs capacités en vue d'utiliser les TIC pour s'adapter aux effets des changements climatiques. Les commissions d'études de l'UIT s'occupant de l'environnement et des changements climatiques comprennent actuellement la CE 5 de l'UIT-T, la CE 2 de l'UIT-D et la CE 7 de l'UIT-R.

Le Groupe spécialisé de l'UIT sur la gestion intelligente de l'eau ([FG-SWM](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/swm/Pages/default.aspx)) défend une approche multi-parties prenantes de la mise en place de systèmes "intelligents" de gestion des ressources en eau, intègre les vues de ministères de l'irrigation, de l'agriculture, de l'environnement et des communications, ainsi que celles d'entreprises du secteur des TIC et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Par ailleurs, l'UIT a créé en 2013 un Groupe spécialisé sur les villes intelligentes et durables ([FG-SSC](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ssc/Pages/default.aspx)), qui constitue une plate-forme ouverte au sein de laquelle les parties prenantes travaillant sur les villes intelligentes (par exemple: municipalités, établissements universitaires et instituts de recherche, ONG, organisations du domaine des TIC, et forums et consortiums du secteur privé) échangent des connaissances en vue de définir les cadres nécessaires à l'intégration des TIC dans les villes intelligentes. En 2012, le [Groupe d'action mixte UIT/UNESCO/OMM](http://www.itu.int/en/ITU-T/climatechange/task-force-sc/Pages/default.aspxhttp%3A/www.itu.int/en/ITU-T/climatechange/task-force-sc/Pages/default.aspx) sur les systèmes de câbles écologiques a été créé. Il mène des études visant à faciliter le déploiement en haute mer de câbles de télécommunications sous-marins à double usage, et examine les besoins scientifiques et sociétaux, les exigences du point de vue des techniques d'ingénierie concernant l'élaboration de normes relatives aux capteurs et de protocoles de test, ainsi que les débouchés commerciaux et les incidences juridiques liés à la promotion de projets visant à mettre en place des systèmes de câbles de télécommunication sous‑marins utilisables pour la surveillance du climat et l'alerte en cas de catastrophe.

L'UIT contribue aux travaux sur les changements climatiques menés dans le cadre du système des Nations Unies, en participant régulièrement à des processus et à des conférences de premier plan des Nations Unies, en particulier les conférences des Parties à la [Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)](http://unfccc.int/2860.php) et la [Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en 2012](http://www.uncsd2012.org/). L'UIT s'emploie aussi à réduire sa propre empreinte écologique en tant qu'organisation. Pour de plus amples informations concernant les activités de l'UIT relatives aux TIC et aux changements climatiques, consulter la page web de l'UIT consacrée à ce domaine ([www.itu.int/climate](http://www.itu.int/climate)) ou les rapports [C11/22](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0022/en), [C12/15](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0015/en), [C13/33](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0033/en) et [C14/33](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0033/en).

**3.3 Cybersanté**

La Résolution 183 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires oriente et guide les activités de l'UIT dans le domaine de la cybersanté. L'un des aboutissements majeurs de ces travaux a été la publication, en 2012, du [Guide pratique UIT-OMS sur les stratégies nationales en matière de cybersanté](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/app/e-health/NeHSToolkit/intro.phtml), fruit d'une collaboration remarquable entre l'UIT et l'OMS, et qui marque une étape importante dans la compréhension de la cybersanté, des résultats escomptés ainsi que du bien-fondé et des modalités de son application aux soins de santé actuels.

Un autre résultat important est le lancement de l'[initiative UIT-OMS en faveur de la santé sur mobile pour lutter contre les maladies non transmissibles](http://www.itu.int/en/ITU-D/ICT-Applications/Pages/Be_Healthy_intro.aspx), nouveau partenariat qui vise à utiliser les technologies de santé sur mobile (m-Health) afin d'améliorer la prévention et le traitement des maladies non transmissibles (MNT), ainsi que l'application des politiques relatives à ces maladies. Cette initiative permettra d'étendre la portée de projets pilotes de santé sur mobile prometteurs menés dans huit pays prioritaires, dans le cadre d'activités axées sur les projets opérationnels et les procédures normalisées de fonctionnement, l'objectif étant d'assurer la prévention des MNT à l'aide de la cybersanté.

En ce qui concerne les commissions d'études, l'UIT a élargi le champ de ses travaux dans le domaine de la normalisation des applications de cybersanté par l'intermédiaire de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, chargée de l'étude de la [Question 14-3/2: "L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté"](http://www.itu.int/pub/D-STG-SG02.14.3-2014/fr), des [Commissions d'études 16 et 17 de l'UIT‑T](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/com16/ehealth/Pages/default.aspx), et du [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la couche des services de machine à machine](http://www.itu.int/fr/ITU-T/focusgroups/m2m/Pages/default.aspx) (M2M), créé à l'initiative de la [Commission d'études 11 de l'UIT-T](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/11/Pages/default.aspx), et qui a élaboré cinq produits livrables concernant la cybersanté dans le contexte des communications M2M (activités de normalisation et analyse des besoins, écosystèmes, cas d'utilisation, exigences et cadre architectural, et lignes directrices relatives aux interfaces API et aux protocoles). Une nouvelle Recommandation UIT-T concernant les directives de conception pour les dispositifs de santé individuels a été approuvée en décembre 2013 (Recommandation UIT‑T H.810), et l'approbation de deux autres normes est prévue au début de 2014: l'une portera sur l'échange de relevés de données relatives à la cybersanté, l'autre sur la description des catégories de services de surveillance dans le domaine de la cybersanté (Recommandation UIT‑T Y.2065). Enfin, le Secrétaire général de l'UIT participe activement à la *Commission UIT-OMS de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant*. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de l'UIT.

**3.4 Accessibilité**

Les activités de l'UIT visant à promouvoir l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge, ont été renforcées en 2010 par l'adoption de la Résolution 175 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires et la révision de la Résolution 70 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT ainsi que de la Résolution 58 (Rév.Dubai, 2014) de la CMDT. Le mandat de l'UIT dans ce domaine a également été renforcé lors de la CMTI-12, avec l'inclusion dans le RTI d'un nouvel article (Article 12) traitant de l'accès des personnes handicapées aux services internationaux de télécommunication.

L'UIT a accompli des progrès en vue de devenir une organisation plus accessible pour les membres du personnel et les délégués handicapés, avec l'adoption de la nouvelle [politique de l'UIT en matière d'accessibilité,](http://www.itu.int/en/action/accessibility/Pages/makingITUaccessible.aspx) approuvée par le Conseil à sa session de 2013. Cette politique est la première du genre à être adoptée par les membres d'une institution des Nations Unies. En mettant en place un plan relatif à l'accessibilité pour 2014, l'UIT a commencé à s'attaquer systématiquement aux obstacles à la participation pleine et entière des personnes handicapées aux activités de l'UIT. En outre, l'UIT a créé le Fonds UIT pour l'accessibilité, ouvert aux contributions volontaires des membres de l'UIT, afin de contribuer à la mise en oeuvre de la Résolution 175.

Les commissions d'études de l'UIT continuent de mener des travaux pertinents visant à promouvoir l'accessibilité des dispositifs, des services et des applications TIC pour les personnes handicapées, à savoir: la [Question 4/2 relevant de la Commission d'études 2 de l'UIT-T: "Problèmes de facteurs humains à prendre en considération pour améliorer la qualité de vie grâce aux télécommunications internationales](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/02/Pages/q4.aspxhttp%3A/www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/02/Pages/q4.aspx)"; la [Commission d'études 16 de l'UIT-T, qui est la Commission d'études directrice pour l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées, son Groupe de travail 2: "Services multimédias et accessibilité"](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/16/Pages/mandate.aspx), et la [Question 26/16](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/16/Pages/q26.aspx): "Accessibilité aux systèmes et services multimédias"; les Commissions d'études 1 et 6 de l'UIT-R; la [Coalition dynamique sur l'accessibilité et le handicap (DCAD)](http://www.itu.int/en/ITU-T/accessibility/dcad/Pages/default.aspx); l'[Activité conjointe de coordination sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF) de l'UIT-T](http://www.itu.int/en/ITU-T/jca/ahf/Pages/default.aspx); et le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FG-AVA)](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ava/Pages/default.aspx). Un Groupe du Rapporteur intersectoriel sur l'accessibilité des supports audiovisuels (IRG-AVA) étudie les sujets relatifs à l'accessibilité des supports audiovisuels, en vue d'élaborer des projets de Recommandation sur les "systèmes d'accès" qui peuvent être utilisés pour tous les systèmes de diffusion des médias, à savoir la radiodiffusion, le câble, l'Internet et la TVIP. La [Commission d'études 1 de l'UIT-D](http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2010&stg=1&sbj=&tab=rpt) a également achevé ses travaux au titre de la Question 20‑1/1 ("Accès des personnes handicapées et ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC"). Elle a notamment publié un rapport comportant des informations sur les fonctionnalités TIC accessibles dont ont besoin les personnes handicapées, ainsi que des lignes directrices sur les coûts et les bonnes pratiques. L'UIT a continué d'élargir les connaissances disponibles concernant l'accessibilité des TIC et l'accès aux TIC pour les personnes handicapées, principalement grâce à l'organisation de manifestations axées sur la sensibilisation et le renforcement des capacités et l'élaboration de nouveaux rapports, notamment [*Rendre la télévision accessible*](http://www.itu.int/ITU-D/sis/PwDs/Documents/ITU-G3ict%20Making_TV_Accessible_Report_November_2011.pdf), [*Rendre les téléphones et les services mobiles accessibles*](http://www.itu.int/ITU-D/sis/PwDs/Documents/Mobile_Report.pdf), le récent [*Utiliser les TIC pour instaurer un cadre de développement intégrant le handicap*](http://www.itu.int/pub/S-GEN-DISABILITY.01-2013), ainsi qu'une série de rapports techniques sur l'accessibilité des supports audiovisuels, élaborés par le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'accessibilité des supports audiovisuels (FG-AVA)](http://www.itu.int/en/ITU-T/accessibility/Pages/default.aspx). Des précisions concernant les activités de l'UIT sur ces questions sont disponibles sur le site web de l'UIT ([www.itu.int/accessibility](http://www.itu.int/accessibility)) ainsi que dans les rapports [C12/INF/11](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0011/en), [C13/42](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0042/en) et [C14/5](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0005/en).

**3.5 Télécommunications d'urgence**

L'UIT a continué d'aider les pays à être mieux préparés aux catastrophes naturelles et à en atténuer les effets. Des sessions de formation pratique coorganisées par l'UIT-D et des partenaires du secteur privé ont permis à des agents d'en savoir plus sur la manière d'utiliser efficacement en cas d'urgence les systèmes de communication par satellite, les stations de base pouvant être déployées rapidement, les systèmes mondiaux de positionnement et les techniques WiMAX. Le groupe cible comprenait des responsables nationaux sur la gestion des catastrophes de diverses organismes gouvernementaux, des ONG à vocation humanitaire, des étudiants et des représentants de communautés locales.

En ce qui concerne les interventions/secours en cas de catastrophe, l'UIT se tient prête à fournir une assistance consistant à déployer des équipements de télécommunication d'urgence à la suite des catastrophes. Sur demande, l'UIT a aidé des Etats Membres à élaborer des plans nationaux d'utilisation des TIC dans les situations d'urgence et des systèmes d'alerte avancée. Plus de 40 pays ont bénéficié d'une aide de l'UIT pour l'élaboration de plans nationaux sur les télécommunications d'urgence, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets. Toutes les régions de l'UIT ont reçu une assistance de la part de l'UIT-D en vue de réduire les risques de catastrophe. Dans des pays des régions Amériques, Afrique et Asie-Pacifique, l'UIT a fourni une assistance consistant à déployer des équipements de télécommunications d'urgence et des liaisons de communication essentielles à la logistique et à la coordination des opérations d'autres organisations humanitaires, ainsi que des installations de télémédecine destinées au personnel médical dispensant des soins aux victimes de catastrophes. En outre, la signature de plusieurs accords de partenariat a permis à l'UIT de bénéficier de contributions à la fois en nature et en espèces. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/emergencytelecoms>.

A sa réunion de février-mars 2013, la CE 13 de l'UIT-T a approuvé la Recommandation UIT‑T Y.2705: *Exigences minimales de sécurité de l'interconnexion pour le service de télécommunications d'urgence (ETS)*. La CE 2 de l'UIT-T a poursuivi ses travaux concernant un projet de nouveau Supplément visant à fournir aux Etats Membres des lignes directrices relatives au choix d'identificateurs de message pour le service de diffusion d'alertes mobiles terrestres à des fins civiques. Créé en janvier 2012, le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les systèmes de secours en cas de catastrophe, la résilience des réseaux et leur retour à la normale (FG-DR&NRR) est chargé d'évaluer les besoins en matière de télécommunications en vue de mieux faire face aux catastrophes, de faire le point sur les normes et les travaux existants, ainsi que de définir les normes nécessaires. Les activités de ce Groupe se sont achevées en juin 2014, date à laquelle ils seront repris par la CE 2 de l'UIT-T. L'UIT, en collaboration avec l'OMM, a organisé des Ateliers sur la mise en oeuvre d'un protocole d'alerte commun (CAP) en avril 2011 et en avril 2013.

**3.6 Questions relatives à l'Internet**

La présente section vise à exposer une partie des activités menées par l'UIT conformément à son mandat aux termes des Résolutions 101 (Rév. Guadalajara, 2010), 102 (Rév. Guadalajara, 2010), 133 (Rév. Guadalajara, 2010) et 180 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

Réseaux utilisant le protocole Internet (IP), réseaux NGN et Internet du futur

La CE 13 de l'UIT‑T a mené les travaux de normalisation de l'UIT relatifs aux réseaux NGN, et continue d'avancer ses travaux sur les réseaux futurs, les réseaux pilotés par logiciel (SDN) et l'informatique en nuage. L'informatique en nuage représente une partie essentielle des travaux de la CE 13, qui élabore des normes relatives aux prescriptions et aux architectures fonctionnelles de l'écosystème de l'informatique en nuage, y compris l'informatique internuages et l'informatique intranuage et les technologies prenant en charge le modèle "XaaS (*X as a service* ‒ X en tant que service)". Ces travaux, qui ont donné lieu à l'approbation de trois Recommandations, concernent l'infrastructure et les aspects de mise en réseau des modèles d'informatique en nuage, ainsi que les considérations relatives à leur déploiement, les exigences en matière d'interopérabilité et la portabilité des données.

La CE 15 de l'UIT‑T, qui est chargée des études sur les réseaux de transport optiques et les infrastructures de réseau d'accès, élabore des Recommandations relatives aux réseaux IP, aux réseaux futurs et aux réseaux NGN. Ces travaux consistent notamment à étudier les délais, la synchronisation, les mesures, la qualité de fonctionnement, la vitesse, la fiabilité, l'installation et la maintenance. La nouvelle norme de l'UIT sur le large bande, G.fast, qui permettra d'atteindre des débits allant jusqu'à 1 Gbit/s sur les lignes téléphoniques en fil de cuivre existantes, devrait être approuvée en 2014. Par ailleurs, la CE 15 a lancé des travaux sur les émetteurs-récepteurs de réseaux domestiques à large bande de prochaine génération, qui font l'objet de la norme "G.hn", et sur des techniques équivalentes utilisant la bande étroite et destinées aux applications des réseaux électriques intelligents, qui font l'objet de la norme "G.hnem". Après de nombreuses années de collaboration avec l'IETF, deux Recommandations sur la technologie de commutation multiprotocole par étiquette – Profils de transport (MPLS-TP), dont les opérateurs avaient besoin de toute urgence pour accroître l'efficacité des réseaux et réduire les coûts, ont été approuvées.

La CE 16 de l'UIT-T poursuit ses travaux sur le codage des médias pour diverses applications, par exemple la fourniture de contenus sur l'Internet et les réseaux IP gérés, notamment en ce qui concerne les systèmes de TVIP et les travaux menés conjointement avec le JTC 1 SC29/WG11 de l'ISO/CEI sur un nouveau codec de compression vidéo (Recommandation UIT‑T H.265 ‒ *Codage vidéo à haute efficacité* (HEVC), qui a fait l'objet d'un consentement en janvier 2013). De nouveaux travaux concernant la normalisation de la cybersanté sont également en cours au sein de la CE 16. L'initiative de normalisation mondiale sur l'Internet des objets ([IoT-GSI](http://www.itu.int/en/ITU-T/gsi/iot/Pages/default.aspx)) et l'Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets ([JCA-IoT](http://www.itu.int/en/ITU-T/gsi/iot/Pages/default.aspx)) ont avancé leurs travaux sur la normalisation de l'Internet des objets en ce qui concerne la définition, l'examen d'ensemble, les exigences, les cadres fonctionnels, les architectures, l'identification, les applications et les services. Ces travaux ont notamment donné lieu à l'élaboration d'un programme de travail et d'une feuille de route mondiale pour les normes IoT.

Créé en janvier 2012, le [Groupe spécialisé sur la couche des services de machine à machine](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/m2m/Pages/default.aspx) (M2M) est chargé d'étudier la situation des technologies M2M et les travaux entrepris dans ce domaine par les organisations de normalisation régionales et nationales. Par ailleurs, l'UIT-R a approuvé le Rapport UIT-R M.2224 sur les systèmes de réseau étendu de capteurs et la Recommandation UIT-R M.2002 relative aux réseaux d'accès M2M. La CE 1 et la CE 2 de l'UIT-D continuent d'étudier des questions relatives au protocole IP, telles que [l'interconnexion des réseaux NGN](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ12.3.1&stg=1), [la voix sur IP](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ19.2.1&stg=1), [les techniques d'accès pour les télécommunications à large bande, y compris les télécommunications mobiles internationales (IMT)](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ25.2&stg=2) et [les stratégies de transition des réseaux existants vers les réseaux NGN pour les pays en développement](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ26.2&stg=2). Le BDT développe la connectivité hertzienne Internet large bande afin d'offrir un accès numérique gratuit ou à faible coût à des établissements scolaires et à des hôpitaux, ainsi qu'aux populations mal desservies des zones rurales ou isolées de certains pays. Par exemple, un réseau large bande WiMax mobile a été mis en oeuvre à Djibouti en 2013. Les autres pays bénéficiaires sont le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, le Lesotho, le Rwanda et le Swaziland. L'UIT-R a approuvé quatre Recommandations relatives à l'accès Internet large bande au moyen des réseaux à satellite (Recommandations UIT-R [S.1709-1](http://www.itu.int/rec/R-REC-S.1709-1-200701-I/en), [S.1711-1](http://www.itu.int/rec/R-REC-S.1711-1-201001-I/en), [S.1782](http://www.itu.int/rec/R-REC-S.1782-0-200701-I/en) et [S.1783](http://www.itu.int/rec/R-REC-S.1783-0-200701-I/en)).

Protocole IPv6

Le [Groupe IPv6](http://www.itu.int/en/ITU-T/others/ipv6/Pages/default.aspx), créé afin de mener de nouvelles activités en vue de la mise en oeuvre de la Résolution 64 de l'AMNT-08, de la Résolution 63 de la CMDT-10 et de la Résolution 180 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, a terminé ses travaux en juin 2012. Le BDT mène de nombreuses activités en rapport avec le protocole IPv6 au titre de la Résolution 180 (Guadalajara, 2010). Plusieurs ateliers et sessions de formation concernant le protocole IPv6 ont été organisés, souvent en collaboration avec des organisations régionales, comme les registres Internet régionaux (RIR). Le BDT fournit une assistance technique concernant les problèmes liés au protocole IPv6 à de nombreux pays en développement et pays les moins avancés (par exemple la Côte d'Ivoire, le Yémen et des pays des Caraïbes). Comme [annoncé](https://www.apnic.net/publications/news/2013/support-ip-based-infrastructure-itu) lors du Sommet *Connecter l'Asie-Pacifique* tenu à Bangkok (Thaïlande) le 18 novembre 2013, l'UIT et l'APNIC vont mener un nouveau projet de renforcement des capacités d'une durée de deux ans, afin d'encourager la mise en oeuvre du protocole IPv6 et de faire progresser le déploiement des réseaux IP dans la région Asie-Pacifique. L'APNIC et les Centres d'excellence de l'UIT pour la région Asie-Pacifique mènent une collaboration axée sur le passage au protocole IPv6 et le renforcement des capacités en matière de sécurité.

En février 2012, la CE 16 de l'UIT-T a mené une expérience transcontinentale de TVIP fondée sur le protocole IPv6. A la demande de membres de l'UIT, un banc d'essai mondial IPv6 pour la TVIP, reliant le siège de l'UIT et plusieurs pays tels que le Japon, Singapour, etc., a été mis en place avec l'appui du Secrétariat général, dans le but de tester l'interopérabilité des équipements/services de TVIP, ainsi que d'autres technologies reposant sur le protocole IPv6, et de favoriser le déploiement de capacités IPv6 dans les pays en développement. La CE 17 de l'UIT-T a poursuivi ses travaux sur les "Lignes directrices techniques concernant la sécurité dans le cadre du déploiement du protocole IPv6" et les "Lignes directrices concernant la gestion de la sécurité dans le cadre de la mise en oeuvre de l'environnement IPv6 dans les organisations de télécommunication".

Questions de politiques publiques relatives à l'Internet

Le [Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet](http://www.itu.int/council/groups/CWG-internet/index.html) (GTC-Internet) a été créé par le Conseil à sa session de 2011, conformément aux Résolutions 102 (Rév. Guadalajara, 2010) et 140 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Ce Groupe avait été institué antérieurement en tant que Groupe spécialisé faisant partie intégrante du GT-SMSI, ouvert aux seuls Etats Membres, conformément à la Résolution 75 (Johannesburg, 2008) de l'AMNT et à la Résolution 1282 (Mod. 2008) du Conseil. Le GTC-Internet offre aux Etats Membres de l'UIT un cadre de discussion pour identifier, étudier et approfondir les thèmes liés aux questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (notamment les questions recensées dans l'[Annexe 1](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105) de la Résolution 1305 du Conseil (2009)), en consultation ouverte avec toutes les parties prenantes. Depuis sa création, le GTC‑Internet s'est réuni à quatre reprises. Des consultations publiques ouvertes ont eu lieu concernant la lutte contre le spam, les questions de politiques publiques relatives au protocole IPv4 et les aspects de l'Internet liés au développement ainsi que les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet identifiées dans l'Annexe 1 de la Résolution 1305.

Une coalition d'organisations intergouvernementales (OIG), composée de 40 OIG, dont l'UIT, est en discussion avec l'ICANN concernant la protection des noms et sigles des OIG dans les nouveaux gTLD. L'UIT a continué de participer au Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN en qualité d'observateur. A la suite du FMPT-13 et de la session de 2013 du Conseil, le Secrétaire général de l'UIT a annoncé le lancement d'une série de consultations informelles sur les questions de politiques publiques relatives à l'Internet, appelées ["Open Talks"](http://www.itu.int/en/open-talks/Pages/default.aspx) et axées sur le rôle des pouvoirs publics dans le modèle multi-parties prenantes de la gouvernance de l'Internet. Conscient que les processus décisionnels relatifs à l'Internet concernent des parties prenantes nombreuses et variées et intéressent le grand public, le Secrétaire général de l'UIT a lancé une série de manifestations sur un mode informel, ouvert et inclusif, telles que:

a) un café-découverte, tenu le 8 octobre 2013 au siège de l'UIT à Genève (Suisse);

b) une [réunion publique](http://www.youtube.com/watch?v=pULgafBCWjc), organisée dans le cadre du FGI à Bali (Indonésie) le 25 octobre 2013;

c) une [plate-forme en ligne d'externalisation ouverte](http://ideas.itu.int/), lancée le 15 octobre 2013.

Ces consultations informelles, auxquelles ont participé diverses parties prenantes, se sont révélées fructueuses en donnant lieu à l'expression de nouveaux points de vue. Le [rapport](http://www.itu.int/en/open-talks/Documents/Outcome-InformalConsultation-PolicyIssues.pdf) sur les "Open Talks" de l'UIT a été soumis au GTC-Internet en 2013. L'UIT participe chaque année au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI). Des efforts particuliers ont été fournis afin de mieux faire connaître les initiatives de l'UIT dans les domaines de l'Internet et des changements climatiques, de l'accessibilité et du handicap, et de la sécurité en ligne des enfants. Les activités relatives au FMPT-13 sont présentées dans la section 2.6.

S'agissant des noms de domaines internationalisés (IDN), l'UIT continue d'étudier les nouvelles technologies, telles que l'architecture des objets numériques (DOA), qui, avec un espace noms fondé sur l'Unicode 3.0, prend en charge les noms IDN en natif. Par ailleurs, des [informations actualisées relatives au protocole ENUM](http://www.itu.int/ITU-T/inr/enum/) sont tenues à jour par l'UIT‑T. Ces informations portent notamment sur les délégations approuvées du protocole ENUM et les essais relatifs à ce protocole. En ce qui concerne la connectivité Internet internationale (IIC) et les points IXP, le BDT continue de fournir une assistance aux pays en développement et aux PMA concernant la création de points IXP nationaux et la mise en place d'une connectivité Internet régionale efficace et rentable. Cette assistance est notamment destinée aux pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

**3.7 Commission UIT/UNESCO "Le large bande au service du développement numérique"**

La Commission "Le large bande au service du développement numérique" a été créée en 2010 par l'UIT et l'UNESCO, afin de promouvoir l'importance du large bande pour atteindre les OMD. Ses travaux bénéficient de la participation active et de l'engagement de sa communauté de plus de soixante commissaires et de leurs organisations respectives. Parmi eux figurent de hauts dirigeants du secteur privé, des responsables d'institutions des Nations Unies, des universitaires et des décideurs. La Commission continue de susciter un fort intérêt médiatique. Elle se réunit deux fois par an et est entièrement autofinancée. Outre son rapport annuel intitulé *La situation du large bande*, la Commission a publié plusieurs rapports sur le large bande et les changements climatiques, l'éducation, la fracture numérique entre les hommes et les femmes et le développement durable, ainsi qu'un certain nombre d'études de cas, en collaboration avec le BDT. L'un des succès notables de la Commission est la publication d'une Lettre ouverte et d'un Manifeste pour le large bande, dans lesquels elle lance un appel en faveur d'une plus grande reconnaissance du large bande dans les instances internationales. Les travaux de la Commission sur le large bande ont été mentionnés dans plusieurs Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant *les TIC au service du développement*.

Secteur des radiocommunications

UIT-R

|  |
| --- |
| ***Buts stratégiques*** |
| Garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication par l'application du Règlement des radiocommunications et d'accords régionaux, ainsi que par la mise à jour judicieuse et en temps opportun de ces instruments dans le cadre des processus des conférences mondiales et régionales des radiocommunications. | Elaborer des Recommandations pour garantir le niveau de fonctionnement et la qualité nécessaires lors de l'exploitation des systèmes de radiocommunication. | Rechercher des solutions pour assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, et promouvoir la souplesse qui permettra une expansion future et de nouveaux progrès technologiques. |
| ***Objectifs*** |
| Objectif 1Encourager, favoriser et assurer la coopération | Objectif 2Satisfaire les besoins des membres en ce qui concerne l'accès au spectre et aux orbites | Objectif 3Produire des Recommandations sur les services de radiocommunication | Objectif 4Diffuser l'information et le savoir-faire  | Objectif 5Fournir un appui et une assistance aux membres |

Résultats obtenus

La mission de l'UIT-R définie dans l'article 1 de la Constitution de l'UIT consiste à assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques par tous les services de radiocommunication. Les activités menées par ce Secteur depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 sont conformes à sa mission et ses objectifs stratégiques. Le Secteur des radiocommunications reste déterminé à atteindre ses cinq objectifs stratégiques, tels qu'ils sont définis dans la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Pour toute information concernant la mise en oeuvre des plans opérationnels de 2011, 2012 et 2013, voir à l'adresse:

<http://www.itu.int/en/ITU-R/information/Pages/performance-reports.aspx>.

Objectif 1: Encourager, favoriser et assurer la coopération

|  |
| --- |
| Encourager, favoriser et assurer la coopération et la coordination entre tous les Etats Membres dans le processus de prise de décisions concernant les questions de radiocommunication, avec la participation, si nécessaire, des Membres de Secteur et des Associés.Produits R.1.1 Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 R.1.2 Comité du Règlement des radiocommunications R.1.3 Assemblée des radiocommunications de 2012 R.1.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) R.1.5 Séminaire mondial des radiocommunications (WRS) |

**R.1.1 Conférence mondiale des radiocommunications (CMR)**

Une [Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-12](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=rcpm11-archives&lang=en) s'est tenue à Genève du 14 au 25 février 2011, en présence de plus de 1 100 participants représentant 109 Etats Membres et 69 Membres de Secteur. Elle a adopté le Rapport de la RPC à la CMR-12. Une troisième et dernière [réunion d'information sur la préparation de la CMR-12](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=wrc-12-info-11&lang=en&manage=true) a lieu à Genève les 7 et 8 novembre 2011.

La [Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT (CMR-12)](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=wrc-12&lang=en) s'est tenue à Genève du 23 janvier au 17 février 2012. Elle a traité avec succès les 33 points inscrits à son ordre du jour qui portaient sur les services de radiocommunication de Terre et par satellite, les applications de météorologie, les services mobiles aéronautiques, la radiodiffusion numérique, les communications d'urgence et les systèmes de radiocommunication cognitifs. La CMR-12 a adopté une révision partielle du Règlement des radiocommunications (RR qui est entré en vigueur le 1er janvier 2013), a modifié plusieurs Résolutions et Recommandations et adopté 44 Résolutions nouvelles ou révisées et quatre Recommandations nouvelles ou révisées. La Conférence a traité 26 000 documents par voie électronique. 3 042 participants (représentant 163 Etats Membres et 101 Membres de Secteur) ont connecté 8 000 dispositifs aux réseaux de l'UIT.

La première session de la [Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-15](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=study-groups&rlink=rcpm&lang=en), qui s'est tenue immédiatement après la CMR-12, a approuvé la structure des commissions d'études de l'UIT-R. Des séances d'information sur la préparation de la CMR-15 ont été organisées pendant le Séminaire mondial des radiocommunications (WRS) en décembre 2012 et le [premier Atelier UIT interrégional sur la préparation de la CMR-15](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2015/irwsp/2013/Pages/default.aspx) s'est tenu à Genève les 4 et 5 décembre 2013. Le Bureau des radiocommunications participe activement aux réunions préparatoires des groupes régionaux (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL, RCC) en vue de la CMR-12 et de la CMR-15. Le [deuxième atelier interrégional sur la préparation de la CMR-15](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2015/irwsp/2014/Pages/default.aspx), organisé par l'UIT, se tiendra à Genève les 12 et 13 novembre 2014.

La seconde session de la [Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-15](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=study-groups&rlink=rcpm&lang=en) se tiendra à Genève du 23 mars au 2 avril 2015 et la [Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT de 2015 (CMR-15)](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2015/Pages/default.aspx) aura lieu à Genève du 2 au 27 novembre 2015.

**R.1.2 Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)**

Les travaux du [Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/RRB/Pages/default.aspx) ont porté essentiellement, en particulier après la CMR-12, sur les Règles de procédure nouvelles ou révisées (voir les [Lettres circulaires](http://www.itu.int/md/R00-CCRR-CIR/en) CCRR/42 à 49) et sur les études demandées par la CMR-12. Le Comité a également examiné les problèmes que lui avaient soumis les Administrations concernant des décisions relatives au statut des réseaux à satellite. Enfin, le Comité a été saisi régulièrement de certains cas de brouillage préjudiciable complexes et récurrents. Il a pris en amont des mesures énergiques pour les résoudre. Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2011, ainsi qu'en 2012, 2013 et 2014.

**R.1.3 Assemblée des radiocommunications (AR)**

L'[Assemblée des radiocommunications de l'UIT de 2012 (AR-12](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=ra-12&lang=en)) s'est tenue à Genève du 16 au 20 janvier 2012 en présence de 526 délégués représentant 102 Etats Membres et 37 Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires. L'adoption et l'approbation des Recommandations ont été simplifiées dans la mesure où la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) a été désignée comme procédure "par défaut". Tous les délais de consultation par correspondance ont été harmonisés et ramenés à deux mois. L'adoption de la Recommandation sur les interfaces radioélectriques des IMT évoluées (UIT-R M.2012) a été un résultat important. S'agissant de l'adoption d'une échelle de temps continue, l'AR-12 a demandé à la Commission d'études 7 de l'UIT‑R de poursuivre l'examen de cette question, afin de tenir compte des préoccupations des différents pays. Cette question est maintenant inscrite à l'ordre du jour de la CMR-15. L'AR‑12 a adopté la Résolution UIT-R 62 relative à la conformité et à l'interopérabilité. La prochaine Assemblée des radiocommunications de l'UIT (AR-15) se tiendra à Genève du 26 au 30 octobre 2015.

**R.1.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)**

Le [Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/rag/Pages/default.aspx) a continué d'étudier des questions bien précises, comme celle de l'application des prix du marché aux publications de l'UIT-R. Il a adopté ses conclusions sur l'évolution des systèmes d'information du BR en 2012 et sur le projet de Plan stratégique du Secteur de l'UIT-R en 2013. Il a par ailleurs examiné les résultats des travaux du Groupe de travail du Conseil sur cette question et a formulé de nouvelles conclusions concernant ces résultats. Il a également recommandé que les Manuels relatifs à la gestion du spectre puissent être téléchargés gratuitement, ce que le Conseil a approuvé à sa session de 2013.

**R.1.5 Séminaire mondial des radiocommunications (WRS)**

Le WRS-12 a lieu à Genève (Suisse) du 3 au 7 décembre 2012, réunissant 400 participants qui représentaient 92 Etats Membres et 30 Membres de Secteur ainsi que des organisations internationales. Il a concentré son attention sur les aspects réglementaires de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, en particulier sur l'application des dispositions du [Règlement des radiocommunications](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2015/Pages/default.aspx) de l'UIT ainsi que sur les dernières avancées technologiques, notamment en radiodiffusion. Les deux premiers jours ont été consacrés à l'examen des questions de gestion internationale des fréquences et de normalisation des radiocommunications pour les services de Terre et les services spatiaux, y compris les activités connexes des commissions d'études de l'UIT-R. Les trois derniers jours ont permis aux participants de se familiariser directement avec les procédures de notification utilisées à l'UIT et avec les logiciels et les publications électroniques que le Bureau des radiocommunications met à la disposition des Administrations des Etats Membres de l'UIT et des Membres du Secteur de l'UIT-R. Le WRS-12 a permis aux participants d'acquérir une meilleure connaissance du Règlement des radiocommunications révisé suite à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) et d'obtenir des informations générales d'ordre technique et réglementaire qui les aideront à se préparer à la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT ([CMR-15](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2015/Pages/default.aspx)), prévue à Genève du 2 au 27 novembre 2015. Le WRS-14 devrait se tenir à Genève du 8 au 12 décembre 2014.

Objectif 2: Satisfaire les besoins des membres en ce qui concerne l'accès au spectre et aux orbites

|  |
| --- |
| Satisfaire les besoins des membres en ce qui concerne l'accès au spectre et aux orbites et l'exploitation, en application de la Constitution, de la Convention et du Règlement des radiocommunications, compte tenu, notamment, de l'accélération de la convergence des services de radiocommunication.Produits R.2.1 Traitement des fiches de notification (services spatiaux) et autres activités connexes R.2.2 Traitement des fiches de notification (services de Terre) et autres activités connexes R.2.3 Amélioration (par exemple convivialité) du logiciel du Bureau des radiocommunications |

**R.2.1 Traitement des fiches de notification (services spatiaux) et autres activités connexes *et***

**R.2.2 Traitement des fiches de notification (services de Terre) et autres activités connexes**

Le Bureau des radiocommunications a tenu ses membres informés, par le biais de [lettres circulaires](http://www.itu.int/md/R00-CR-CIR/en), en ce qui concerne les décisions prises par la CMR-12 (CR/345, 343, 336, 334, 333, 331), les Règles de procédure (CR/355, 351, 346, 342, 339, 329, 326), les procès-verbaux des réunions du RRB (CR/352, 350), les horaires de radiodiffusion HFBC (CR/353, 349, 341, 335, 328, 324), les différents types de fiches de notification (CR/338, 337), les communications d'urgence (CR/323) et des questions d'ordre général (CR/348, 347, 344, 332, 327, 325). Il a continué de traiter les fiches de notification pour les services spatiaux et les services de Terre, dans les délais fixés, conformément aux procédures prévues dans le Règlement des radiocommunications et les Accords régionaux. Le traitement des notifications s'est poursuivi et, malgré un nombre de fiches de notification reçues (106 911) beaucoup plus élevé que celui attendu (50 000), toutes les soumissions ont été examinées et publiées dans les délais statutaires. Le traitement des fiches de notification, effectué dans le cadre des responsabilités du Bureau des radiocommunications relativement à l'application du Règlement des radiocommunications, a gagné en efficacité grâce à de nouveaux outils logiciels. Au titre du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, 99% des factures ont été réglés en temps voulu, générant des recettes d'un montant total de 12 millions CHF en 2011 et 2012. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la résolution des cas récurrents de brouillages préjudiciables dans la bande des ondes décimétriques (radiodiffusion et services mobiles) et dans la bande Ku (service fixe par satellite), grâce à la tenue de plusieurs réunions multilatérales organisées par le Bureau des radiocommunications entre les administrations concernées.

**R.2.3 Elaboration de logiciels**

De nouveaux progrès et la modernisation du logiciel de traitement ont permis d'accélérer la mise en oeuvre des décisions prises par la CMR-07 et la CMR-12 et de gagner en efficacité.

Objectif 3: Produire des Recommandations sur les services de radiocommunication

|  |
| --- |
| Produire des Recommandations sur les services de radiocommunication, afin d'assurer la connectivité et l'interopérabilité, en utilisant des TIC modernes, et de favoriser l'utilisation optimale des ressources que constituent le spectre et les orbites.ProduitR.3.1 & R.3.2 Commissions d'études, groupes de travail, groupes d'action et groupes mixtes |

**R.3.1 Activités des commissions d'études**

En 2011, les travaux des commissions d'études de l'UIT-R ont englobé la préparation de la CMR‑12 et de l'AR-12, notamment l'élaboration du Rapport de la RPC à la CMR-12. Les commissions d'études ont privilégié les questions d'actualité brûlante telle que les communications mobiles, l'accès hertzien large bande, la radiodiffusion numérique et les communications d'urgence. Le programme sur les IMT évoluées est entré dans sa phase finale, avec la conclusion du processus d'évaluation des technologies d'interface radioélectrique.

En 2012, l'accès électronique à la documentation est devenu la pratique courante. Plus de 130 Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ont été soumises pour approbation. Une nouvelle édition du Manuel sur le contrôle du spectre a été approuvée. Elle tient compte des dernières avancées technologiques et elle est particulièrement utile pour les pays en développement. Les travaux sur l'évaluation des normes relatives à la composante satellite des IMT évoluées et sur la compatibilité des systèmes d'accès hertzien large bande et des réseaux du service fixe par satellite dans la bande 3 400‑4 200 MHz ont commencé. Les normes sur les IMT évoluées ont été approuvées à l'AR-12 (Recommandation UIT-R M.2012), et deux technologies d'interface radioélectrique ont été retenues, à savoir la technologie LTE évoluée et la technologie hertzienne MAN évoluée.

En 2013, plus de 140 Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées ont été étudiées. Un grand nombre d'entre elles sont en rapport avec la CMR-15. En outre, 60 Rapport UIT‑R nouveaux ou révisés et un Manuel révisé ont été approuvés. Parmi les principales réalisations, on retiendra: l'élaboration de nouvelles Recommandations UIT-R sur la télévision tridimensionnelle (3D); l'élaboration d'une nouvelle Recommandation UIT-R sur les spécifications détaillées de la télévision ultra-haute définition (TVUHD); la poursuite de l'élaboration de Recommandations UIT-R sur les IMT évoluées; la révision d'une Recommandation et d'un Rapport sur l'utilisation des systèmes du SMS en cas de catastrophe naturelle; la révision des Recommandations sur les critères de protection applicables aux systèmes de recherche et de sauvetage Cospas-Sarsat; l'élaboration d'une nouvelle Recommandation UIT-R sur les courants porteurs en ligne (CPL), les systèmes inductifs, la technologie RFID et la gestion du spectre lors de grands événements; la publication du Manuel de l'UIT-R sur les méthodes de prévision de la propagation pour les évaluations des brouillages et les études de partage; et les études préparatoires en vue de la CMR‑15.

D'autres études ont été menées sur la norme de temps continu et des discussions approfondies ont eu lieu entre les membres de l'UIT et avec d'autres organisations en ce qui concerne la suppression de la seconde intercalaire, question dont seront saisies l'AR-15 et la CMR-15. Les études sur les nouvelles techniques et les nouvelles applications de radiocommunication (par exemple les systèmes de radiocommunication cognitifs) et sur le rôle que peuvent jouer les radiocommunications pour atténuer les incidences des activités humaines sur l'environnement progressent.

**R.3.2 Remise d'un Emmy Award récompensant l'élaboration d'une nouvelle norme relative aux signaux audio**

La Commission d'études 6 de l'UIT-R a reçu l'Emmy Award 2011 dans le domaine des techniques et de l'ingénierie, décerné par l'Académie des arts et des sciences de la télévision des Etats-Unis. Ce prix record récompense les travaux liés à la Recommandation UIT-R BS.1770‑2 relative à l'élaboration d'un algorithme mondial unifié pour la normalisation de la mesure de l'intensité sonore en radiodiffusion télévisuelle.

Objectif 4: Diffuser l'information et le savoir-faire

|  |
| --- |
| Répondre aux besoins des membres en diffusant l'information et le savoir-faire sur les questions de radiocommunication, grâce à la publication et à la diffusion des documents pertinents (par exemple des publications de service, des rapports ou des manuels), au besoin, en coordination et en collaboration avec les autres Bureaux et le Secrétariat général.ProduitR.4.1 Publications de l'UIT-R |

**R.4.1 Publications de l'UIT-R**

Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, le Bureau des radiocommunications a publié de nombreux ouvrages importants, notamment les [Actes finals de la CMR-12](http://www.itu.int/pub/R-ACT-WRC.9-2012/en) et le [Règlement des radiocommunications (édition de 2012)](http://www.itu.int/pub/R-REG-RR-2012) ainsi que les Appendices, les Résolutions et les Recommandations associées et les [Recommandations UIT-R](http://www.itu.int/pub/R-REC/en). Il a également publié diverses publications de service (par exemples les Listes IV, V, VI et VIIA). Divers bulletins et rapports réglementaires ont été publiés, notamment la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (IFIC), les horaires pour la radiodiffusion HFBC, la Liste internationale des fréquences (service de Terre), le système SRS et les plans pour les services de Terre.

Les [Manuels](http://www.itu.int/pub/R-HDB) publiés en 2011 couvraient divers sujets: le déploiement de l'accès hertzien large bande et des systèmes IMT-2000, le contrôle du spectre, le service d'exploration de la Terre par satellite, le transfert et la diffusion des signaux horaires et des fréquences par satellite et la télévision numérique. 165 Recommandations UIT-R et 56 Rapports UIT-R ont été publiés.

En 2012, l'UIT a publié 113 Recommandations UIT-R ainsi que 74 Rapports UIT-R et les Manuels suivants: Manuel sur le contrôle du spectre; Manuel sur le service mobile terrestre (y compris l'accès hertzien) – Volume 5: Déploiement des systèmes d'accès hertzien large bande; Supplément 1 (révision 1) "Passage aux systèmes IMT-2000" du Manuel sur le déploiement des systèmes IMT-2000; le Manuel sur le service d'exploration de la Terre par satellite. En outre, des publications de service comme la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du Bureau des radiocommunications (BR IFIC pour les services spatiaux et les services de Terre) ont été paru tous les quinze jours et un DVD-ROM de la BR IFIC pour les services spatiaux a été préparé. Les publications suivantes relatives aux services maritimes ont paru: le Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite (Manuel sur le service maritime); et la Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V).

En 2013, deux Manuels sont parus, l'un sur les changements climatiques et l'autre sur les méthodes de prévision de la propagation de l'UIT-R pour les évaluations des brouillages et les études de partage. Par ailleurs, l'UIT-R a également publié 140 Questions, 2 Voeux, des Recommandations et des Rapports UIT-R sur DVD-ROM (première et deuxième édition), le Livre des Résolutions de l'UIT-R (Edition de 2012), 25 numéros de la Circulaire BR IFIC (Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR) et 11 éditions de l'Horaire de radiodiffusion à ondes décamétriques. Le BR a également mis à jour les publications relatives au service maritime, à savoir: la Nomenclature des stations côtières et des stations effectuant des services spéciaux (Liste IV), la Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V) et le Manuel maritime, ce qui a nécessité le traitement de 223 941 fiches de notification de stations côtières ou de navire en 2012. Le produit total de la vente de ces publications s'est élevé à 14,5 millions CHF. La politique d'accès gratuit en ligne adoptée en 2012 s'est traduite par une augmentation significative de la diffusion du Règlement des radiocommunications auprès des membres et du grand public. Les mêmes remarques valent pour les Manuels relatifs à la gestion du spectre, après la décision prise en 2013 de fournir un accès en ligne gratuit à ces publications.

Objectif 5: Fournir un appui et une assistance aux membres

|  |
| --- |
| Fournir un appui et une assistance aux membres, essentiellement aux pays en développement, pour les questions de radiocommunication, l'infrastructure des réseaux d'information et de communication et les applications associées, en particulier pour ce qui est de: a) la réduction de la fracture numérique; b) l'accès équitable au spectre des fréquences radioélectriques et aux orbites de satellites; et c) la formation et l'élaboration de matériels didactiques aux fins du renforcement des capacités.Produits R.5.1 Assistance aux membres, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) R.5.2 Liaison/appui concernant les activités de développement R.5.3 Séminaires |

**R.5.1 Assistance aux membres, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA)**

Le BR a maintenu une coopération étroite avec des organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et des organisations régionales (APT, ASMG, UAT, CEPT, CITEL et RCC) afin d'assurer une bonne préparation de la CMR-12 et de la CMR‑15. Le BR a également renforcé ses relations avec le Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (UN-COPUOS). Des fonctionnaires du BR ont coordonné les horaires HFBC et présenté les logiciels pertinents et les procédures applicables au service de radiodiffusion aux groupes régionaux de coordination, par exemple la Conférence sur la coordination dans les bandes d'ondes décamétriques (HFCC), l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU) et l'Union africaine de radiodiffusion (ABU). Le BR est également resté en liaison étroite avec des organismes de normalisation en participant à divers forums, par exemple le Groupe de collaboration pour la normalisation mondiale (GSC), le Groupe de coopération en matière de normes mondiales (WSC) et les projets de partenariat de troisième génération (3GPP) et il a apporté un appui aux commissions d'études de l'UIT-D sur des questions telles que la gestion du spectre, les IMT, la radiodiffusion numérique et les communications d'urgence. Une liaison et une coordination ont également été assurées avec l'UIT-T, notamment en ce qui concerne les systèmes de télécommunication à courants porteurs en ligne (CPL).

**R.5.2 Liaison/appui concernant les activités de développement**

Le BR a également fourni une assistance aux pays en développement et un appui au BDT en ce qui concerne la propagation des ondes radioélectriques, la radiodiffusion numérique, le dividende numérique et la gestion du spectre. En coopération avec l'Union africaine des télécommunications (UAT), le BR a apporté une assistance spécifique à 48 pays d'Afrique subsaharienne au sujet de la partie consacrée aux bandes d'ondes décimétriques du Plan GE06 relatif à la radiodiffusion télévisuelle numérique: un consensus a ainsi pu être trouvé au niveau régional concernant les modifications à apporter au Plan GE06 afin de "reloger" le service de radiodiffusion au-dessous de 694 MHz et de mettre les bandes des 700 et 800 MHz à la disposition du service mobile dans la région.

**R.5.3** [**Séminaires**](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=seminars&lang=en)

Le Bureau des radiocommunications a mis à disposition des compétences spécialisées et dispensé une formation dans le domaine de la gestion du spectre, par le biais [de séminaires, d'ateliers et de réunions](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=seminars&lang=en). Le [Séminaire mondial des radiocommunications de 2012 (WRS-12)](http://www.itu.int/ITU-R/index.asp?category=conferences&rlink=wrs-12&lang=en) a été axé sur les résultats de la CMR-12 et la préparation de la CMR-15, l'application des dispositions du RR et les dernières avancées technologiques dans le domaine des radiocommunications. Depuis 2012, le BR a également organisé des séminaires au Costa Rica (100 participants/11 pays), au Paraguay (120 participants/12 pays), au Cameroun (150 participants/35 pays), à Fidji (60 participants/18 pays), en Tunisie (70 participants/15 pays) et au Viet Nam (90 participants/
14 pays). Au nombre de ces séminaires figurait un Forum d'une journée au cours duquel ont été examinées des questions urgentes liées au spectre, par exemple l'innovation et les défis de l'innovation (Costa Rica), le dividende numérique (Paraguay), l'avenir de la bande des ondes décimétriques (Cameroun), l'avenir de la bande C (Fidji), les systèmes de radiocommunication cognitifs et les espaces blancs (Tunisie) ainsi que les nouvelles tendances en matière de gestion du spectre (Viet Nam). Le Bureau des radiocommunications a également participé à d'autres séminaires UIT sur la gestion du spectre, les applications des radiocommunications spatiales, les changements climatiques et les télécommunications d'urgence et a assuré la liaison avec d'autres organisations internationales, régionales ou nationales en ce qui concerne l'élaboration de normes.

Secteur de la normalisation des télécommunications

# UIT-T

|  |
| --- |
| ***Buts stratégiques*** |
| Elaborer des normes internationales interopérables et non discriminatoires (Recommandations UIT‑T). | Contribuer à réduire l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement | Elargir et faciliter la coopération internationale entre organismes internationaux et régionaux de normalisation. |
| ***Objectifs*** |
| Objectif 1Promouvoir la coopération | Objectif 2Produire des normes mondiales | Objectif 3Réduire l'écart en matière de normalisation | Objectif 4Diffuser l'informationet le savoir-faire |

Résultats obtenus

On trouvera ci-après un résumé des résultats obtenus entre la fin de 2010 et la mi‑2014 par le Secteur de l'UIT-T et le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) en fonction des objectifs et des produits définis.

Objectif 1: Promouvoir la coopération

|  |
| --- |
| Promouvoir et favoriser la coopération entre les Etats Membres, Membres de Secteur et Associés dans la prise de décisions sur les questions de normalisation des télécommunications/TIC.Coopérer et collaborer avec les autres Secteurs de l'UIT, les organismes de normalisation et les entités compétentes (par exemple, collaboration mondiale en matière de normalisation, coopération mondiale en matière de normalisation), pour éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois et les incohérences, déterminer les domaines se prêtant à de futurs projets de normalisation devant être entrepris au sein de l'UIT-T, tout en se tenant informés des travaux effectués par d'autres organismes de normalisation, et faire en sorte que les activités de l'UIT-T créent de la valeur ajoutée en favorisant la collaboration, la coordination et la coopération internationales, afin d'harmoniser les activités.Produits T.1.1 Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications T.1.2 Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT T.1.3 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) T.1.4 Assistance générale et coopération UIT-T |

**T.1.1 Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et**

**T.1.2 Sessions régionales de consultation en vue de l'AMNT**

La préparation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2012 (AMNT-12) et les réunions préparatoires en vue de la CMTI-12 ont eu lieu en 2012: APT (Australie); RCC (Ouzbékistan); Etats arabes (Egypte); Amériques (Argentine); Afrique (Afrique du Sud); Caraïbes (Trinité-et-Tobago). L'AMNT-12, qui a eu lieu à Dubaï (Emirats arabes unis) du 20 au 29 novembre 2012, a connu une participation record avec 102 Etats Membres. Le TSB met à jour en permanence le [Plan d'action de l'AMNT](http://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa12/Pages/default.aspx). Les principaux résultats de l'AMNT-12 sont notamment les suivants:

– L'AMNT-12 a maintenu à dix le nombre de commissions d'études et a désigné quatre nouveaux Présidents. Les membres des équipes de direction viennent de 35 pays, dont 24 pays en développement.

– L'AMNT-12 a adopté 50 Résolutions, un Voeu et six nouvelles Recommandations UIT-T. Elle a adopté les toutes premières Résolutions de l'UIT-T sur la cybersanté, les réseaux définis par logiciel, les déchets des équipements électriques et électroniques et la participation des établissements universitaires aux travaux de l'UIT-T.

– L'AMNT-12 a appuyé sans réserve le programme de l'UIT-T pour la réduction de l'écart en matière de normalisation. L'AMNT-12 et le Colloque mondial sur la normalisation (GSS‑12) qui l'a précédée ont mis l'accent sur l'importance de la collaboration et de la coopération avec d'autres organismes de normalisation et les secteurs verticaux (par exemple transports, services aux collectivités, banques, santé). Le GSS a examiné les incidences de la convergence des technologies, qui se traduit par le fait que la frontière traditionnelle entre les travaux des différents organismes de normalisation est de plus en plus floue. Avec l'intégration des TIC dans les branches d'activité traditionnelles, les activités de normalisation des TIC ne concernent plus uniquement le secteur des TIC.

– L'AMNT-12 a créé un nouveau Comité de réexamen, instance qui est chargée d'examiner de manière approfondie ces questions et de faire des suggestions sur la manière dont l'UIT-T, seul organisme véritablement mondial de normalisation des TIC, agira pour demeurer le lieu où venir pour élaborer des normes internationales.

**T.1.3 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)**

Depuis 2012, le GCNT offre un service de sous-titrage et un service pleinement opérationnel de participation à distance, avec écoute, visionnage et interventions actives dans les six langues officielles des Nations Unies.

**T.1.4 Assistance générale et coopération UIT-T**

L'UIT-T travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations de normalisation telles que la Global Standards Collaboration (GSC) et la World Standards Cooperation (WSC, un partenariat entre l'UIT, l'ISO et la CEI).

Des ateliers ont été organisés conjointement avec l'IEEE (par exemple "100G and beyond"). Une réunion conjointe, au niveau des équipes dirigeantes, entre l'UIT-T et le Comité technique mixte 1 de l'ISO/CEI s'est tenue en novembre 2012. Un mémorandum d'accord a été conclu en juillet 2011 avec des organismes nationaux de normalisation tels que l'ARIB, TTC (Japon), CCSA (Chine) et TTA (République de Corée) pour que les normes régionales élaborées au sein de ces quatre grands organismes régionaux soient reconnues au niveau international. Un Mémorandum d'accord révisé a été conclu en juillet 2012 entre l'ETSI et l'UIT afin de tenir compte des rôles complémentaires de ces deux organisations. L'UIT-T a conclu plus de 60 accords de collaboration avec divers forums/consortiums.

L'UIT-T a renforcé sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, en ce qui concerne l'atténuation des effets des changements climatiques. On peut citer à cet égard la collaboration avec l'OMM, l'OMS, l'UNESCO-COI, l'ONUDI, l'UNESCO, le PNUE et la CCNUCC et à travers la Global e-Sustainability Initiative. En 2011, le Directeur adjoint du TSB a représenté l'UIT-T, au niveau de la liaison technique, au Conseil d'administration de l'ICANN et l'UIT-T a siégé au Comité des nominations de l'ICANN. L'UIT-T dirige deux coalitions dynamiques dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet, l'une sur l'accessibilité et le handicap et l'autre sur l'Internet et les changements climatiques.

L'UIT-T participe aux travaux du Groupe d'appui interorganisations à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'ISO, la CEI et l'UIT ont travaillé conjointement à la publication du Guide 71/Supplément UIT-T, guide sur l'intégration de la notion d'accessibilité dans les normes.

La réunion annuelle des cadres supérieurs de l'industrie au niveau des directeurs techniques s'est tenue à Bangkok (2013), à Dubaï (2012) et à Genève (2011). Le Groupe CTO a impulsé bon nombre de nouvelles initiatives à l'UIT-T ces dernières années, notamment des recommandations, pour moderniser l'environnement actuel de la normalisation des TIC et fixer des priorités en ce qui concerne les nouveaux enjeux de la normalisation, pour accélérer le travail de normalisation technique dans le domaine de la cybersanté, pour créer un groupe spécialisé sur la résistance des réseaux en cas de catastrophe et pour dynamiser les travaux sur les réseaux électriques intelligents, l'informatique en nuage, la sécurité des téléphones intelligents et les réseaux pilotés par logiciel.

Les manifestations Kaléidoscope, qui sont des conférences universitaires évaluées par les pairs, organisées par l'UIT-T, se sont tenues à Pune (Inde), Cape Town (République sudafricaine) et Kyoto (Japon). La sixième manifestation Kaléidoscope sur le thème "Vivre dans un monde postconvergence – impossible sans des normes?" s'est tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en juin 2014 avec un sponsor technique IEEE-ComSoc.

Le nombre de manifestations qu'accueille l'UIT-T ou auxquelles il participe a fortement augmenté ces dernières années. Le TSB organise aujourd'hui près de 150 réunions physiques, environ 800 réunions virtuelles et près de 50 ateliers par année. En outre, il y a environ 200 réunions de Groupes du Rapporteur par année.

Objectif 2: Produire des normes mondiales

|  |
| --- |
| Elaborer de manière efficiente et efficace les normes mondiales requises en matière de télécommunications/TIC (Recommandations UIT-T) dans les meilleurs délais, conformément au mandat de l'UIT ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des membres, par exemple en réduisant la fracture numérique, en améliorant la santé et la sécurité, en protégeant l'environnement et en facilitant l'accès des personnes handicapées aux télécommunications/TIC.Normaliser les services et les applications répondant aux besoins des utilisateurs au niveau mondial, en fonction non seulement de technologies de pointe, mais également de technologies éprouvées.Déterminer les moyens permettant d'assurer l'interopérabilité des services et équipements.Produits T.2.1 Commissions d'études de l'UIT-T |

**T.2.1 Activités des commissions d'études**

Près de 650 éditeurs travaillent sur près de 1 000 projets de Recommandation UIT-T dans le cadre d'environ 150 Questions confiées aux commissions d'études. 339 textes ont été approuvés en 2012, chiffre le plus élevé jamais atteint en une seule année (voir la Figure 1 ci‑dessous).

Figure 1 – Nombre de Recommandations, d'Amendements, de Corrigenda
et de Suppléments UIT‑T approuvés de 2001 à 2012



Légende:
Nombre de textes

La nouvelle norme UIT-T H.265 sur le codage vidéo à grande efficacité (HEVC) a été approuvée en 2013, dix ans après l'adoption de la norme révolutionnaire UIT-T H.264 (actuellement utilisée pour plus de 80% de toutes les vidéos en ligne). La norme UIT-T H.265 pour les codecs vidéo utilise 50% de moins de largeur de bande et offre une qualité comparable à celle offerte par la norme UIT-T H.264 (utilisée pour la plupart des applications vidéo sur le web, les DVD, le Blu‑ray et les applications mobiles). Elle permettra de réaliser de vrais gains d'efficacité en ce qui concerne la largeur de bande utilisée par les opérateurs pour offrir des services vidéo très demandés.

La première étape de la procédure d'approbation de la norme G.fast (UIT-T G.9701) a été menée à bien en décembre 2013. Cette nouvelle norme de l'UIT sur le large bande offre des débits d'accès pouvant atteindre 1 Gbit/s sur les lignes téléphoniques en fil de cuivre existantes, dans un rayon de 250 m depuis le point de distribution. La norme devrait être définitivement approuvée en 2014. Après de nombreuses années de collaboration avec l'IETF, deux Recommandations sur la commutation multiprotocole par étiquette-profils de transport (MPLS‑TP) (UIT-T G.8113.1; UIT‑T G.8113.2) ont été approuvées à l'AMNT-12.

Un ensemble de méthodes normalisées d'évaluation de l'impact environnemental des TIC a été approuvé, notamment la Recommandation UIT-T L.1400. La [norme UIT sur un chargeur universel pour téléphones mobiles](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2011/11.aspx) (Recommandation UIT-T L.1000 – Solution universelle pour les adaptateurs et chargeurs de terminaux mobiles et autres dispositifs TIC portables) a encore été améliorée. De [nouvelles normes](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2011/04.aspx) qui permettront de mettre en oeuvre des applications de réseaux électriques intelligents présentant un bon rapport coût-efficacité – automatisation de la distribution, dispositifs de mesure intelligents, appareils électriques intelligents et systèmes de recharge évolués pour véhicules électriques par exemple – ont fait l'objet d'un consentement.

L'UIT‑T a approuvé une série de normes techniques mondiales fournissant un cadre commun pour l'échange d'informations sur la cybersécurité. Une application mobile est actuellement mise au point en partenariat avec des spécialistes des champs électromagnétiques afin de répondre aux questions types posées par les citoyens. Par ailleurs, une nouvelle ressource en ligne permettra de vérifier les valeurs des champs à proximité des lieux d'habitation ou des écoles.

Le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'informatique en nuage](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/cloud/Pages/default.aspx) a été très bien accueilli par le secteur privé et un nouveau Groupe de travail sur l'informatique en nuage a été créé au sein de la CE 13 de l'UIT-T. Le premier accord mondial sur les tarifs de l'itinérance mobile internationale ([UIT‑T D.98](http://www.itu.int/rec/T-REC-D.98-201209-I/en)) a été conclu en 2012. L'AMNT-12 a approuvé la Recommandation [UIT-T D.195](http://www.itu.int/rec/T-REC-D.195-201211-I/en) qui raccourcit les délais de règlement des comptes pour les services de télécommunication internationaux. Une collaboration a été mise en place sur les normes relatives aux communications entre systèmes de transport intelligents.

Dans l'espoir de trouver une solution internationalement acceptée face à la crainte que les "hold up aux brevets" portent atteinte à l'innovation et à la concurrence, l'UIT a organisé une Table ronde le 10 octobre 2012. Une série de réunions ont eu lieu depuis, à un rythme accéléré, pour avancer sur les questions des injonctions et de la non-discrimination ainsi que sur ce que l'on entend par "raisonnable" dans le contexte de l'usage raisonnable et non discriminatoire (RAND).

Le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la télévision câblée intelligente](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/smartcable/Pages/default.aspx), créé par la CE 9 de l'UIT-T (juin 2012) a approuvé un [rapport technique](http://www.itu.int/pub/T-FG-SMART-2013) couvrant les cas d'utilisation et les spécifications provisoires de la télévision câblée intelligente, le transport, la fourniture de contenus et d'applications, les possibilités d'utilisation et l'accessibilité et les écrans multiples.

Treize groupes régionaux (trois dans la région Amériques, trois dans la région des Etats arabes, cinq dans la région Afrique et deux dans la région Asie‑Pacifique) rattachés aux Commissions d'études 2, 3, 5, 12 et 13 de l'UIT-T sont actuellement actifs.

De nouveaux groupes spécialisés ont été créés et tous ont terminé leurs travaux: réseaux électriques intelligents; informatique en nuage; télévision câblée intelligente; accessibilité aux médias audiovisuels; communications en voiture; réseaux futurs; distraction au volant. Les groupes spécialisés sur les systèmes de secours en cas de catastrophe, sur la résilience des réseaux et leur retour à la normale, sur la réduction de l'écart en matière de normalisation: de l'innovation à la normalisation; sur les villes durables intelligentes, sur la gestion intelligente de l'eau et sur la couche service de machine à machine poursuivent leurs activités. Deux nouveaux groupes spécialisés ont été créés en juin 2014: le Groupe spécialisé sur les applications à l'aviation de l'informatique en nuage pour le suivi des données de vol, à l'initiative de la Malaisie, et le Groupe spécialisé sur les services financiers numériques, suite à une proposition de la Fondation Bill et Melinda Gates.

Pour renforcer la collaboration et la coopération avec la CE 6 de l'UIT-R, la CE 9 et la CE 12 de l'UIT‑T ont créé un Groupe du Rapporteur intersectoriel sur l'évaluation de la qualité audiovisuelle ([IRG‑AVQA](https://www.itu.int/en/irg/avqa/Pages/default.aspx)). Un autre Groupe de coordination intersectorielle sur l'accessibilité des médias audiovisuels ([IRG-AVA](https://www.itu.int/en/irg/ava/Pages/default.aspx)) a été créé par la CE 6 de l'UIT-R, et les CE 9 et 16 de l'UIT-T. La CE 9 de l'UIT-T et la CE 6 de l'UIT-R ont proposé de créer un troisième Groupe du Rapporteur intersectoriel sur les systèmes radiodiffusion – large bande intégrés (IRG-IBB). Il devrait voir le jour bientôt.

Le programme C&I de l'UIT repose sur quatre piliers: 1) programme d'évaluation de la conformité; 2) réunions sur l'interopérabilité; 3) renforcement des capacités; 4) établissement de centres de test dans les pays en développement. Suite à la présentation d'un plan d'activité économique élaboré par la société de conseil KPMG, le Conseil a accepté, à sa session de 2012, le plan d'action pour la conformité et l'interopérabilité qui a été peaufiné à la session de 2013 du Conseil. L'UIT a accueilli ou appuyé plusieurs réunions sur les tests d'interopérabilité en ce qui concerne les Recommandations UIT-T de la série Q.3900 relatives aux tests sur les réseaux NGN, les normes UIT sur la TVIP, la norme UIT-T G.hn sur les réseaux domestiques et les systèmes mains libres dans les voitures, avec la participation, entre autres, de Mercedes, Toyota, Volvo et Bosch. La CE 11 de l'UIT-T a créé un Groupe de travail par correspondance chargé de réfléchir à la collaboration entre l'UIT‑T et des laboratoires de test pour le programme C&I de l'UIT et de réfléchir à une procédure d'homologation des laboratoires de test.

Objectif 3: Réduire l'écart en matière de normalisation

|  |
| --- |
| Fournir un appui et une assistance aux pays en développement en vue de réduire la fracture de normalisation en ce qui concerne les questions de normalisation, l'infrastructure des réseaux d'information et de communication et les applications connexes, ainsi que le matériel didactique pertinent pour le renforcement des capacités, en tenant compte des caractéristiques de l'environnement des télécommunications des pays en développement.ProduitsT.3.1 Réduire l'écart en matière de normalisationT.3.2 Activités de formation, y compris ateliers et séminaires |

**T.3.1 Réduire l'écart en matière de normalisation**

En 2010, pour la première fois le nombre de participants venant de pays en développement a dépassé le nombre de participants venant de pays développés en ce qui concerne les réunions des commissions d'études. Depuis 2007, au total 41 nouveaux pays, qui ne l'avaient pas fait jusqu'alors, ont participé aux travaux de l'UIT-T, dont 16 pays en 2011. La participation est en forte augmentation au cours de la période d'études en cours pour la plupart des Commissions d'études de l'UIT-T. La participation des pays d'Afrique en particulier a augmenté.

Le programme de mentorat mis en place en août 2011 pour les nouveaux délégués participant aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T continue de se développer. La participation à distance est désormais possible pour toutes les réunions des commissions d'études et ce gratuitement (en utilisant une option de call back). Des services d'interprétation dans toutes les langues sont assurés pour les séances plénières d'ouverture et de clôture. Les contributions aux travaux des commissions d'études peuvent être traduites dans les six langues si elles sont reçues deux mois avant l'ouverture de la réunion. Certaines des Recommandations approuvées selon la variante de la procédure d'approbation peuvent également être traduites. Le nouveau service à affichage électronique direct des documents a été très apprécié par les membres. Le programme de bourses dont peuvent bénéficier les pays remplissant les conditions pour assister aux réunions des dix commissions d'études de l'UIT-T est très bien accueilli. Des bourses complètes ou des bourses partielles sont accordées pour faciliter la participation des PMA ou des pays en développement à faible revenu, en fonction des crédits budgétaires disponibles. En 2014, le TSB a publié un guide destiné à aider les pays en développement à mettre en place et à gérer un secrétariat national de la normalisation afin de renforcer la participation des pays en développement aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T. NSN, Microsoft, Cisco et le Gouvernement de la République de Corée ont contribué au Fonds pour la réduction de l'écart en matière de normalisation.

**T.3.2 Activités de formation**

*Des ateliers sur la réduction de l'écart en matière de normalisation* (BSG) ont été organisés en 2011 à Fidji, en Algérie et au Moldova, en 2012 au Laos et en Inde ainsi que des Forums sur la conformité et l'interopérabilité et en 2013 au Myanmar. Une formation pratique de deux semaines sur les Recommandations UIT-T relatives aux systèmes et câbles à fibres optiques a eu lieu, en septembre 2011, au Mexique sur la base du *Manuel de l'UIT-T sur les câbles à fibres optiques*. Un forum régional sur la normalisation à l'intention des pays de la région des Etats arabes s'est tenu à Tunis le 27 janvier 2014. Trois autres forums régionaux sur la normalisation sont programmés en 2014 pour d'autres régions. En juillet 2012, le GCNT a créé un Groupe ad hoc sur l'éducation en matière de normes placée sous l'égide du Directeur du TSB afin de stimuler l'intégration des normes dans les programmes universitaires. En 2012, des formations pratiques à l'intention des délégués et des membres des équipes dirigeantes se sont tenues à Genève, en Corée et en Thaïlande; une formation pratique a également été proposée en janvier 2013 aux nouvelles équipes dirigeantes des commissions d'études et du GCNT. Le premier cours d'apprentissage en ligne organisé par l'UIT-T, à savoir un cours de deux heures sur la Recommandation UIT-T A.1 (Méthodes de travail de l'UIT-T), a été lancé en janvier 2014. Un cours d'apprentissage en ligne sur la qualité de service pour les réseaux mobiles sera organisé en 2014.

Objectif 4: Diffuser l'information et le savoir-faire

|  |
| --- |
| Répondre aux besoins des membres et d'autres organes en diffusant l'information et le savoir-faire par la publication et la diffusion des Recom­man­da­tions UIT-T et de documents pertinents (par exemple, des manuels) en coopérant avec l'UIT-D, en vue de réduire l'écart en matière de normalisation entre pays développés et pays en développement et en faisant mieux connaître la valeur de l'UIT-T, afin d'encourager l'adhésion de nouveaux membres.Produits T.4.1 Publications UIT-T T.4.2 Bulletins d'exploitation de l'UIT T.4.3 Base de données des publications T.4.4 Bases de données pertinentes du TSB T.4.5 Ressources de numérotage des télécommunications internationales T.4.6 Promotion |

**T.4.1 Publications**

Environ 10 000 pages de Recommandations UIT-T sont produites chaque année auxquelles s'ajoutent des Suppléments, des documents techniques, les Bulletins d'exploitation, les rapports sur la veille technologique, les rapports sur les changements climatiques et les produits des groupes spécialisés. Une douzaine de rapports sur la veille technologique ont été publiée depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, notamment sur les thèmes suivants: "Big Data: Big today, normal tomorrow" (novembre 2013); "De la géolocalisation: normes géospatiales pour l'Internet des objets" (septembre 2013); "La révolution de l'argent mobile" (deux rapports, mai 2013); "Villes intelligentes – Séoul: une étude de cas" (février 2013). En 2011, une version améliorée de la base de données "Feuille de route sur les normes relatives à la sécurité des TIC" de la Commission d'études 17 de l'UIT-T a été publiée.

**T.4.2 Bulletins d'exploitation**

Chaque année, 24 Bulletins d'exploitation sont publiés et près de 20 annexes sur les listes d'indicatifs sont tenues à jour.

**T.4.3 Base de données des publications *et***

**T.4.4 Bases de données pertinentes du TSB**

Pour s'acquitter plus efficacement et plus précisément de la fonction d'administration et d'enregistrement des ressources internationales de numérotage (INR) qui relèvent de la responsabilité de l'UIT-T, les systèmes de bases de données pour bon nombre d'INR ont été profondément remaniés et bénéficient désormais d'une interface d'utilisateur plus intuitive.

Actuellement, les bases de données suivantes sont à la disposition des membres de l'UIT:

• Numéros nationaux uniquement associés aux services d'urgence et à d'autres services à valeur sociale (E.129).

• UIT-T E.164, Indicatifs de pays et indicatifs internationaux de pays partagés.

• UIT-T E.118, Identification d'entité émettrice (IIN).

• UIT-T E.212, Indicatifs du pays du mobile et codes du réseau mobile (MCC&MNC).

• UIT-T E.218, Indicatifs de pays pour le service mobile des systèmes de radiocommunication de Terre à ressources partagées (TMCC).

• UIT-T Q.708, Code de réseaux de zone sémaphores (SANC) et codes de points sémaphores internationaux (ISPC).

**T.4.5 Ressources de numérotage des télécommunications Internationales**

En juillet 2011, l'indicatif de pays 211 (UIT‑T E.164) et l'indicatif de pays du mobile 659 (UIT‑T E.212) ont été attribué à la République du Soudan du Sud. Plus de 70 codes de zone/réseau sémaphore SANC (UIT‑T Q.708) ont été attribués depuis 2011 et le nombre total de codes SANC attribués se chiffre à 998, ce qui signifie que 64,97% des codes SANC de la série 2‑7 ont été attribués. Plus de 200 rapports signalant [une utilisation abusive des ressources de numérotage](http://www.itu.int/ITU-T/secured/misuse/tables.html) ont été reçus en 2013 et il a été donné suite à 30% de ces rapports.

**T.4.6 Promotion**

Près de 100 [articles](http://newslog.itu.int/archives/category/standardization) sont publiés en ligne dans le Bulletin d'actualité de l'UIT-T. Ce nouveau blog de l'UIT contient des articles plus longs émanant du personnel du TSB ou de tiers, ce qui permet en fait une validation par des tiers des travaux de l'UIT-T. La publication de la norme UIT-T sur le [nouveau codec vidéo](http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2013/01.aspx) a suscité la plus grande attention de la part des médias, tout comme la nouvelle norme sur le large bande [G.fast](http://newslog.itu.int/archives/266). Plus de 500 articles parus dans la presse rendent compte des travaux de l'UIT-T chaque année. Une dizaine de numéros du bulletin d'information électronique de l'UIT-T (e-Flash), comptant plus de 3 000 abonnés, ont été publiés. Près d'une demi-douzaine d'interviews vidéo ont été publiées en 2013. Les réseaux sociaux ont été utilisés pour mieux faire connaître les travaux de l'UIT-T et certaines activités de ce Secteur ont touché plus de 3 millions de lecteurs.

L'UIT-T a continué de recevoir un solide appui de ses membres. Le nombre de membres de ce Secteur a augmenté en 2011 et ce pour la première fois de la décennie et il est en progression de 18% depuis (décembre 2013). Le Secteur compte aujourd'hui 45 établissements universitaires membres. La participation de la région Afrique aux réunions des commissions d'études de l'UIT-T a sensiblement augmenté.

**Secteur de développement des télécommunications**

# UIT-D

|  |
| --- |
| ***Buts stratégiques*** |
| Encourager la mise à disposition d'infrastructures et promouvoir un environnement propice au développement d'infrastructures de télécommunication/TIC ainsi qu'à leur utilisation de manière fiable et sécurisée. | Offrir une assistance aux pays en développement pour ce qui est de la réduction de la fracture numérique, dans l'optique d'un développement socio-économique au sens large reposant sur les télécommunications/TIC. | Etendre les avantages de la société de l'information aux membres, en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, et promouvoir l'intégration de l'utilisation des télécommunications/TIC dans l'économie et la société au sens large, afin de favoriser le développement, l'innovation, le bien-être, la croissance et la productivité dans le monde. |
| ***Objectifs*** |
| Objectif 1Favoriser la coopération internationale sur les questions liées aux télécommuni-cations/TIC | Objectif 2Contribuer au développement des infrastructures de télécommuni-cation/TIC | Objectif 3Favoriser le déploiement et l'utilisation sûre d'applications et de services TIC | Objectif 4Créer un environnement politique et réglementaire propice au développement des télécommuni-cations/TIC | Objectif 5Renforcer les capacités humaines et institutionnelles et encourager l'inclusion numérique  | Objectif 6Fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés, aux petits Etats insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral et contribuer à la gestion des catastrophes |

**Résultats obtenus**

On trouvera ci-après un résumé des résultats obtenus entre janvier 2012 et mi-2014 par l'UIT-D et le BDT, en fonction des objectifs et des produits définis. L'édition 2012 du Rapport d'activité de l'UIT-D décrit également de manière détaillée les résultats des activités du BDT.

# Objectif 1: Favoriser la coopération internationale sur les questions liées aux télécommunications/TIC

|  |
| --- |
| Favoriser la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC entre les Membres de l'UIT-D et d'autres parties prenantes, en offrant une instance prééminente pour les discussions, l'échange d'informations et la recherche d'un consensus sur les questions politiques et techniques relatives aux télécommunications/TIC.**Produits** D.1.1 Conférence mondiale de développement des télécommunications  D.1.2 Conférence régionale de développement des télécommunications  D.1.3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) D.1.4 Commissions d'études du développement des télécommunications |

## D.1.1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) *et*

## D.1.2 Conférence régionale de développement des télécommunications

La sixième [Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) 2014](http://www.itu.int/ITU-D/conferences/wtdc/index.html) de l'UIT a eu lieu à Dubaï (Emirats arabes unis), du 30 mars au 10 avril 2014, sur le thème "Le large bande au service du développement durable" et en présence de 1 313 délégués représentant 137 Etats Membres et 82 Membres de Secteur et autres entités, y compris 40 représentants des médias. Le BDT a organisé six réunions préparatoires régionales ([RPM](http://www.itu.int/ITU-D/conferences/rpm/2009/index.html)) en 2013 en vue de la CMDT-14.

La Conférence a été précédée le 29 mars 2014 d'un Dialogue de haut niveau sur la connectivité pour les petits Etats insulaires en développement, d'un Dialogue stratégique pour les hautes personnalités sur le large bande au service du développement durable et d'une séance d'information sur la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats. Au cours du Segment de haut niveau, 62 orateurs ont pris la parole, notamment de nombreux ministres, ministres adjoints ou vice-ministres, des ambassadeurs, des présidents ou directeurs généraux d'organismes de régulation, ainsi que des secrétaires généraux et des P.-D. G. d'organisations Membres de l'UIT-D. Ils ont donné leurs points de vue sur les nouvelles tendances et les questions stratégiques liées au développement du secteur des TIC. En outre, une série de manifestations en parallèle ont permis de présenter de nombreuses activités du BDT:

• Cérémonie de remise des prix à l'issue du concours sur les contenus numériques en langue arabe.

• Mesures de l'état de préparation des pays et renforcement de leurs capacités dans le domaine de la cybersécurité.

• Cartographie UIT interactive des réseaux de transmission de Terre.

• Mesure de la société de l'information.

• Présentation sur le logiciel de gestion du spectre (SMS4DC) et sur les lignes directrices relatives au passage à la radiodiffusion numérique.

• Impératifs techniques liés au déploiement à grande échelle d'innovations dans le secteur de la cybersanté.

• Manifestation de haut niveau SMSI+10.

Les principaux résultats de la CMDT-14 sont les suivants:

• La **Déclaration de Dubaï**, qui met en évidence les principales conclusions et priorités établies par la Conférence et renforce l'appui politique en faveur de la mission de développement et des objectifs stratégiques de l'UIT.

• La **contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT** qui contient un projet de structure du Plan stratégique de l'UIT, la vision, la mission et les objectifs de l'UIT, l'analyse de la situation du Secteur de l'UIT-D ainsi que les objectifs, résultats et produits.

• Le **Plan d'action de Dubaï**, document global qui encourage le développement équitable, financièrement abordable, inclusif et durable des réseaux, applications et services de télécommunication/TIC.

Enfin, la Conférence a examiné les estimations des incidences financières de ses décisions, résolutions et autres conclusions. Elle a décidé que les mesures préconisées dans les résolutions indiquées dans le Document WTDC-14/97 seraient prises sous réserve de la disponibilité de ressources financières. Voir le Document [C14/34](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0034/en) pour un complément d'information.

## D.1.3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)

Le [GCDT](http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/default.aspx) s'est réuni une fois par an entre 2011 et 2013 pour conseiller le Directeur du BDT sur la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT. Le GCDT dispose de deux Groupes de travail par correspondance, l'un chargé d'élaborer la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique pour la période 2016-2019 et l'autre chargé de l'examen des Résolutions et des Recommandations.

## D.1.4 Commissions d'études du développement des télécommunications

Conformément à la Résolution 2 (Rév. Hyderabad, 2010), la CMDT-10 a maintenu les Commissions d'études 1 et 2, a formulé les Questions qui leur seront confiées et a adopté la liste des Présidents et Vice-Présidents. Les travaux des [commissions d'études de l'UIT-D](http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2010) avancent bien, et les produits finals sont en bonne voie (rapports, enquêtes, lignes directrices et recommandations, entre autres). De nouveaux outils ont été introduits, notamment le sous-titrage en temps réel, la participation multilingue à distance, une plate-forme de forum électronique pour la diffusion des études, et la bibliothèque d'études de cas.

#

# Objectif 2: Contribuer au développement des infrastructures de télécommunication/TIC

|  |
| --- |
| Aider les membres à optimiser l'utilisation de nouvelles technologies appropriées, y compris le large bande, pour développer leurs infrastructures et services de télécommunication/TIC ainsi que pour concevoir et déployer des infrastructures de réseau de télécommunication/ TIC robustes.ProduitD.2.1 Développement des infrastructures TIC |

## D.2.1 Développement des infrastructures TIC

**Infrastructures large bande**: Divers [forums, ateliers et séminaire](http://www.itu.int/ITU-D/tech/events/index.html)s régionaux ont été organisés en étroite collaboration avec le TSB et le BR dans toutes les régions, afin de développer les infrastructures et les services TIC. L'UIT a aidé plusieurs pays à élaborer des plans directeurs sur le large bande hertzien et des politiques nationales sur le large bande dans le cadre du passage du RTPC au réseau NGN ([www.itu.int/ITU-D/tech/events/index.html](http://www.itu.int/ITU-D/tech/events/index.html)).

Pour fournir aux Membres de l'UIT des outils pratiques destinés à promouvoir le déploiement et la gestion de réseaux hertziens à large bande grâce au transfert de compétences techniques, des [Lignes directrices](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2010-2014/Pages/sg2-and-rgq-documents-by-question.aspx) à l'intention des pays en développement ont été mises au point en collaboration avec la CE 2 de l'UIT-D (Q.25/2 et Q.26/2). Des [lignes directrices sur le passage aux réseaux NGN](http://www.itu.int/ITU-D/tech/NGN/index.html) et sur les technologies d'accès pour les télécommunications large bande, y compris les IMT, ont été élaborées. En outre, des [lignes directrices relatives à la conception d'installations de télécommunication dans les zones fréquemment exposées à des catastrophes naturelles](http://www.itu.int/md/D10-RGQ22.1.2-C/e) ont été établies sous leur forme définitive. Le [projet de réseau hertzien large bande pour l'Afrique](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ITU-McCaw-Foundation-Project.aspx) mené conjointement par l'UIT et la Fondation Craig and Susan McCaw, qui vise à assurer une connectivité large bande à moindre coût et à développer des applications TIC pour les établissements scolaires et les hôpitaux, est actuellement mis à exécution dans plusieurs pays d'Afrique et dans plusieurs pays arabes. Le projet sur les réseaux large bande a été mis en oeuvre avec succès au Burundi et à Djibouti et il sera mis en oeuvre au Lesotho, au Rwanda, au Swaziland, au Burkina Faso et au Mali. Une étude sur la connexion des réseaux Internet dans les pays arabes par l'intermédiaire de points d'échange Internet (IXP) a été menée à bien. Un nouveau projet visant à dresser la première cartographie UIT interactive en ligne des réseaux de transmission de Terre (réseaux à fibres optiques et hyperfréquences) à l'échelle mondiale a été lancé et une plate-forme de cartographie de la connectivité des réseaux dorsaux nationaux a été mise [en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/InteractiveTransmissionMaps.aspx). Dans le cadre de la Question 10-3/2, "Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées", de la Question 26/2, "Passage des réseaux existants aux NGN pour les pays en développement: aspects techniques, réglementaires et de politique" et de la Question 25/2, "Technologies d'accès pour les télécommunications à large bande, pour les pays en développement", les rapports finals ainsi que les annexes et les études de cas de pays ont été établis sous leur forme définitive.

**Conformité et interopérabilité**: Conformément à la Résolution 47 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT, des forums et des formations sur la conformité et l'interopérabilité ont été organisés au niveau régional, en collaboration avec le TSB et le BR et une assistance directe a été fournie aux pays en développement. Des mémorandums d'accord ont été signés avec les laboratoires régionaux en vue de mettre au point des tests de conformité et d'interopérabilité et des formations à l'échelle régionale sur différents aspects de la question (voir les documents disponibles [en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ConformanceandInteroperability.aspx)). Des lignes directrices sur la conformité et l'interopérabilité, à l'intention des pays en développement, consacrées à l'installation de laboratoires de tests d'évaluation de la conformité sont aujourd'hui disponibles [en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ConformanceandInteroperability.aspx). Des études d'évaluation pour promouvoir l'harmonisation des programmes sur la conformité et l'interopérabilité sont en cours: en 2013, une [étude d'évaluation pour la région de la SADC](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Documents/ConformanceInteroperability/TERMSREFERENCE_CI_Regime_MRA.pdf) a été menée à bien et une autre est en cours dans cinq pays du Maghreb.

**Gestion du spectre**: Le [Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC)](http://www.itu.int/pub/D-STG-SPEC) est aujourd'hui opérationnel dans plus de 40 pays, et deux ateliers ont été organisés en Afrique. Une formation a été dispensée au Soudan du Sud dans le cadre de l'appui que l'UIT fournit pour aider ce pays dans les efforts qu'il déploie pour la coordination de la gestion des fréquences avec le Soudan; une formation analogue a été dispensée en Guinée en avril 2014 sur le logiciel SMS4DC et la gestion des tableaux nationaux d'attribution de fréquences. Des cours de formation en gestion du spectre ont été dispensés dans différentes régions par l'intermédiaire des Centres d'excellence. Un [Programme de formation à la gestion du spectre (SMTP)](http://academy.itu.int/news/item/1077/) est en cours d'élaboration. En Asie-Pacifique, une assistance a été fournie aux pays suivants: Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Bangladesh, Thaïlande, Cambodge et République démocratique populaire Lao, et en Afrique – à Madagascar, au Burundi, au Gabon, à la Guinée‑Bissau et au Kenya (dans le cadre du projet HIPSSA de l'UIT-EU). Un rapport sur le dividende numérique a été publié en 2012 et un [rapport sur les tendances en matière de gestion du spectre](http://www.itu.int/ITU-D/tech/digital_broadcasting/Reports/DigitalDividend.pdf) a été achevé en 2013. Deux projets sur l'exposition des personnes aux rayonnements électromagnétiques (EMF) ont été mis en oeuvre en Amérique latine.

**Passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique**: Les lignes directrices relatives au passage à la radiodiffusion numérique ont été mises à jour, et un rapport sur les tendances en matière de radiodiffusion a été publié en 2012. Dans le cadre des projets UIT‑Commission des communications de la République de Corée et UIT-MIC Japon, plus de 15 pays ont bénéficié d'une aide pour élaborer leur propre feuille de route. Une assistance technique a été apportée au Burundi, au Tchad, au Gabon, au Liban, au Mali, au Rwanda, au Soudan et au Congo (RDC), ainsi qu'aux pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En partenariat avec l'Union des télécommunications des Caraïbes (CTU) et l'Union de radiodiffusion des Caraïbes (CBU), l'UIT a organisé des ateliers régionaux sur la gestion du spectre et des réunions sur la coordination des fréquences (radiodiffusion et dividende numérique) en 2012‑2013, ainsi qu'un atelier sur le passage à la télévision numérique et sur le dividende numérique en 2012. En collaboration avec des organisations régionales de la région des Etats arabes, comme l'ASBU, l'ASMG, la Ligue des Etats arabes et l'AICTO, un atelier et un forum sur les services de radiodiffusion numérique de Terre et le dividende numérique dans la région des Etats arabes ont été organisés respectivement à Khartoum en décembre 2012 et à Dubaï en mai 2014. Le processus de modification du Plan GE06 dans la région des Etats arabes a démarré; la première réunion de coordination s'est tenue à Dubaï en mai 2014 en collaboration avec le Bureau des radiocommunications et avec la participation de 18 pays arabes. L'UIT fournit actuellement une aide au Liban sur les plans technique et de la réglementation pour la mise en oeuvre de sa feuille de route nationale relative au passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique. La première phase de cette assistance a été menée à bien et la seconde phase devrait s'achever début 2014, l'objectif étant d'aider le Liban à lancer la phase pilote de ce projet.

Plus de [dix ateliers et réunions sur la coordination des fréquences](http://www.itu.int/ITU-D/tech/digital_broadcasting/DB_Events.html) ont été organisés en coopération avec le BR et le réseau de Centres d'excellence. L'édition de 2012 du [Forum mondial sur le renforcement des capacités humaines dans le secteur des TIC](http://academy.itu.int/events/item/1015/) a été organisée à l'invitation de CFL et du Département des communications de la République sudafricaine. Une étude théorique sur le passage à la télévision numérique dans la région des Etats arabes a été réalisée en 2012 et une feuille de route a été adoptée pour la région Afrique au deuxième Sommet UIT-UAT sur le passage au numérique. Au cours du troisième Sommet sur le passage de l'Afrique au numérique qui s'est tenu à Nairobi en mai 2014, on a examiné les progrès faits par les différents pays ainsi que leur état de préparation concernant le passage au numérique. Un certain nombre de pays seront en retard mais les pays ont été encouragés à accélérer ce processus, en privilégiant les zones frontalières afin d'éviter les brouillages préjudiciables.

# Objectif 3: Favoriser le déploiement et l'utilisation sûre d'applications et de services TIC

|  |
| --- |
| Encourager l'élaboration de stratégies propres à favoriser le déploiement et l'utilisation sûre, sécurisée et financièrement abordable d'applications et de services TIC, en vue d'intégrer les télécommunications/TIC dans l'économie et la société au sens large.**Produit** D.3.1 Cybersécurité et déploiement d'applications TIC |

## D.3.1 Cybersécurité et déploiement d'applications TIC

En ce qui concerne la cybersécurité, le BDT a mis en oeuvre le Programme mondial sur la cybersécurité à travers des activités visant à fournir un appui aux Etats Membres dans la lutte contre les cyberattaques, avec les objectifs suivants: faciliter la création d'équipes CIRT (évaluation réalisée dans plus de 50 pays, et en cours dans 15 pays); renforcer les capacités par le biais d'ateliers techniques, de formations pratiques et d'évaluations (assistance fournie à plus de 100 pays entre 2010 et 2014 et formation de plus de 3 000 personnes); et promouvoir la coopération internationale à travers la conclusion d'accords de coopération avec les principales parties prenantes et les organismes du système des Nations Unies. Voir la section 3.1 pour plus de détails.

Pour ce qui est des applications TIC, l'UIT a publié en 2012, conjointement avec l'OMS, le "Kit pratique pour l'élaboration de stratégies nationales de cybersanté" en vue de mettre à la disposition des Etats Membres de l'ONU des outils de planification en matière de cybersanté. Pour aider les pays à mettre en oeuvre ce kit pratique, plusieurs ateliers ont été organisés afin de renforcer, au niveau gouvernemental, les capacités humaines d'élaboration et de planification d'une stratégie nationale en matière de cybersanté. En 2012, l'UIT a lancé, avec l'OMS, un programme conjoint visant à utiliser les téléphones mobiles dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) au moyen d'applications modulables de santé sur mobile. Dans le domaine de la santé sur mobile, l'UIT et l'OMS s'occupent actuellement du programme mDiabetes destiné à aider le Sénégal à lutter contre les maladies non transmissibles; ce programme a été lancé à Fatick en octobre 2013 au cours de la Journée internationale sur le diabète et il devrait être mis en oeuvre pour juin 2014. Des ressources extrabudgétaires additionnelles ont été dégagées en faveur de l'utilisation des TIC au service de la santé maternelle et infantile et de la lutte contre les maladies non transmissibles, grâce à la conclusion de

partenariats avec l'OMS et avec des associations professionnelles (notamment la Fédération internationale des associations et fabricants pharmaceutiques (IFPMA), la Fondation Verizon et BUPA, une compagnie travaillant dans le domaine des soins de santé et de l'assurance maladie) (voir la Section 3.3).

L'UIT a publié un certain nombre de rapports sur les bonnes pratiques, tels que "L'administration publique en ligne sur mobile pour des gouvernements réactifs et une société connectée" (2011), "[Adapter](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/app/docs/Scaling%20e-Health-E.pdf) les services de cybersanté à la transformation des TIC" (2011), "Modes d'appropriation innovants du téléphone mobile en Afrique" (2010), "[Cyberstratégies nationales en matière de développement: situation à l'échelle mondiale et perspectives](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/estrat/estrat2010.html)" (2010). Un atelier de partage des connaissances a été organisé pendant l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2013, et le BDT a également mis au point un "Kit pratique pour les services fondés sur les TIC utilisant les mobiles pour les services de cybergouvernement".

# Objectif 4: Créer un environnement réglementaire et politique propice au développement des télécommunications/TIC

|  |
| --- |
| Aider les membres à créer et à maintenir un environnement réglementaire et politique propice, notamment à établir et à mettre en oeuvre des politiques, des stratégies et des plans nationaux durables, en échangeant de bonnes pratiques et en recueillant et diffusant des données statistiques sur l'évolution des télécommunications/TIC.**Produits** D.4.1 Promouvoir la mise en place d'un environnement propice |

## D.4.1 Promouvoir la mise en place d'un environnement propice

**Réglementation**: L'UIT organise chaque année le Colloque mondial des régulateurs (GSR) – la plus grande réunion des régulateurs des TIC au niveau mondial – qui s'est tenu en [Colombie en 2011](http://www.itu.int/gsr11), à [Sri Lanka en 2012](http://www.itu.int/gsr12), en [Pologne en 2013](http://www.itu.int/gsr13) et à Bahreïn en 2014. Les journées du GSR consacrées au [Dialogue mondial régulateurs-secteur privé (GRID)](http://www.itu.int/ITU-D/partners/GRID/2012/index.html) permettent des échanges fructueux entre les régulateurs et le secteur privé sur des questions d'actualité dans le domaine des TIC. Vingt-cinq documents de travail pour le GSR ont été élaborés et trois ensembles de [lignes directrices relatives aux bonnes pratiques](http://www.itu.int/bestpractices) ont été adoptés depuis 2010.

L'édition de 2014 du GSR a été organisée par l'Autorité de régulation des télécommunications de Bahreïn, sous le haut patronage du Premier ministre, S.A.R. le Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa. Le Colloque, présidé par le Président de l'Autorité de régulation des télécommunications, M. Mohamed Alamer, avait pour thème: "Mettre à profit le potentiel du monde numérique". Plus de 700 spécialistes de premier plan venant de 113 pays du monde entier se sont inscrits pour participer à cette manifestation qui a attiré quelque 80 hautes et très hautes personnalités, notamment des ministres, des directeurs d'organismes de régulation et des dirigeants de grandes entreprises. Une série de manifestations ont été organisée avant le GSR-14, notamment:

• l'atelier organisé par le Bureau des radiocommunications de l'UIT sur les espaces blancs et l'accès dynamique au spectre: situation et évolution;

• le séminaire GVF-ITSO "Les fréquences radioélectriques pour les communications par satellite: Evaluation des besoins de connectivité des utilisateurs";

• le troisième Forum à l'intention des directeurs de la réglementation dans le secteur privé; et

• la Réunion des Associations de régulateurs.

Un [nouveau Forum à l'intention des directeurs de la réglementation dans le secteur privé](http://www.itu.int/ITU-D/partners/CRO/2012/index.html) a été créé en 2012. Au niveau régional, le Forum annuel sur la réglementation des télécommunications/TIC et les partenariats en Afrique (FTRA) offre aux décideurs, aux régulateurs et au secteur privé une plate‑forme pour traiter des questions clés. Le site web [Global Regulators' Exchange](https://www.itu.int/ITU-D/grex/login.asp?target=default.asp) (G-REX) permet aux régulateurs d'échanger des données d'expérience. Le portail ["L'oeil sur les TIC" (ICTEye](http://www.itu.int/net4/itu-d/icteye/)) et le portail ICTDec ont été reconfigurés pour offrir plus d'interactivité, et améliorer la collecte de données et le visuel (statistiques, politiques réglementaires et tarifaires, etc.). Le système de gestion du contenu du [Kit UIT/InfoDev d'aide en ligne sur la réglementation des TIC](http://www.ictregulationtoolkit.org/en/index.html), qui contient une analyse et des informations instructives et à jour sur les principales questions réglementaires, ainsi que des bonnes pratiques, a été entièrement remanié pour offrir davantage de convivialité. Le Centre de connaissances dans le domaine de la réglementation TREG et le [blog consacré à la réglementation](http://blogrme.wordpress.com/) ont été modernisés.

Des [séminaires régionaux sur les aspects économiques et financiers des télécommunications/TIC](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Events.aspx) ont été organisés chaque année en coordination avec les réunions de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Plusieurs séminaires et ateliers ont également été organisés par les bureaux régionaux de l'UIT pour traiter de certains points spécifiques de la politique et de la réglementation dans le domaine des TIC, et de questions relatives au coût et à la fixation des prix. Les éditions [2010/2011](http://www.itu.int/pub/D-REG-TTR.12-2010), [2012](http://www.itu.int/pub/D-REG-TTR.13-2012) et [2013](http://www.itu.int/pub/D-REG-TTR.14-2013) du rapport phare [*Tendance des réformes dans les télécommunications*](http://www.itu.int/ITU-D/treg/publications/trends12.html) sont disponibles auprès de la [librairie de l'UIT](http://www.itu.int/pub/D-REG) dans les six langues officielles de l'UIT. La [série de rapports thématiques sur le large bande](http://www.itu.int/ITU-D/treg/publications/bbreports.html), lancée en 2012, porte sur des questions politiques, réglementaires et économiques de premier ordre relatives au large bande. Onze rapports thématiques ont été publiés et neuf études de cas par pays ont été élaborées. Le BDT a publié [12 rapports portant sur des questions économiques et financières, y compris la modélisation des coûts et des tarifs](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Studies.aspx).

L'UIT-D a poursuivi ses travaux de collecte, de vérification, de traitement et d'analyse des données et statistiques relatives aux TIC sur plus de 200 pays, sur la base de quatre questionnaires annuels. Ces données sont accessibles sur la base de données mondiale des indicateurs des télécommunications/TIC, sur CD-ROM, sur le site Internet de l'UIT consacré aux statistiques et sur le portail en ligne "L'oeil sur les TIC". Ce portail a été enrichi pour offrir davantage d'interactivité tant au niveau de l'accès aux données que de la présentation de celles-ci (sous forme de graphiques, de cartes et de rapports individualisés). L'UIT-D s'est associé avec Google afin de rendre accessibles certaines de ses données depuis l'Explorateur de données publiques de Google. Entre 2011 et 2014, l'UIT-D a publié les ouvrages suivants:

• Annuaire statistique (pour 2011, 2012 et 2013).

• Données/chiffres de l'UIT sur les TIC en 2011, 2013 (qui mesure pour la première fois l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine du numérique) et en 2014.

• Guide de l'UIT pour la collecte de données administratives sur les télécommunications/TIC, (2011).

• Mesure des objectifs fixés par le SMSI: cadre statistique (2011, publié conjointement avec le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement).

• Rapports "Mesurer la société de l'information" 2011, 2012 et 2013.

• Petit recueil de données sur les TIC 2011, 2012, 2013 et 2014 (publié conjointement avec la Banque mondiale).

• Manuel sur la mesure de l'accès des ménages et des particuliers aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'utilisation de ces technologies (2014).

• Bilan final de la réalisation des cibles du SMSI: réalisations, défis et perspectives d'avenir, 2014 (publié conjointement avec le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement).

Le BDT a organisé une série d'ateliers aux niveaux national et régional pour examiner les méthodes, les définitions, les moyens d'enquête et le travail de collecte de données concernant les indicateurs des TIC (par exemple en Albanie, en Angola, en Azerbaïdjan, au Bhoutan, aux Fidji, en Jordanie, aux Philippines, à Sainte-Lucie et en Uruguay). Le Colloque annuel sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) est la principale instance mondiale pour l'examen des statistiques relatives aux TIC à l'échelle mondiale. Il s'est tenu en 2011 (Port Louis, Maurice), en 2012 (Bangkok, Thaïlande) et en 2013 (Mexico, Mexique). En 2013, ce Colloque a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations qui guideront les pays et l'UIT dans leurs travaux futurs sur la mesure des TIC. La prochaine édition du Colloque se tiendra à Tbilissi (Géorgie) du 24 au 26 novembre 2014. La réunion du Groupe d'experts de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC était accolée au WTIS. Le Groupe d'expert sur les indicatifs relatifs à l'utilisation des TIC dans les ménages a été créé en mai 2012. L'UIT-D est un membre actif du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement et fait partie de la Commission de direction de ce Partenariat. Le Groupe d'action du Partenariat sur la mesure de l'administration publique en ligne a établi le texte définitif de nouveaux indicateurs en la matière en 2011 et le Manuel sur la mesure du cybergouvernement en 2014. Le Groupe d'action du Partenariat sur le SMSI, qui fonctionne sous la houlette de l'UIT, a élaboré le premier ensemble d'indicateurs mesurables pour chacun des dix objectifs du SMSI. En 2013, le Partenariat a réalisé une enquête visant à collecter, dans tous les pays, des données sur les objectifs du SMSI. Ces données serviront de base à l'élaboration du rapport final du Partenariat sur l'évaluation quantitative des résultats du SMSI+10. Le Rapport "Bilan de la réalisation des cibles du SMSI" a été publié en juin 2014 pendant la Manifestation de haut niveau SMSI+10. En 2013, le Partenariat a mis en place une nouvelle équipe spéciale sur la problématique hommes-femmes, présidée conjointement par l'UIT et la CNUCED. Le Groupe d'action a publié en 2014 le rapport "Mesure des TIC et des disparités hommes-femmes: une évaluation".

# Objectif 5: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles et encourager l'inclusion numérique

|  |
| --- |
| Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, afin d'améliorer les compétences en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation de réseaux et d'applications de télécommunication/TIC et encourager l'inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers, par exemple les personnes handicapées, par le biais d'activités de sensibilisation et de formation, du partage d'informations et de compétences ainsi que de la production et de la diffusion de publications pertinentes.**Produits** D.5.1 Renforcement des capacités humaines D.5.2 Inclusion numérique |

## D.5.1 Renforcement des capacités humaines

Créée en 2012, l'Académie de l'UIT est une initiative de l'UIT-D qui vise à aider les pays en développement en leur offrant des possibilités d'apprentissage, de formation et de développement en matière de TIC. Des travaux sont en cours pour élaborer, avec l'aide des Membres de l'UIT, des outils pédagogiques de qualité optimale dans différentes domaines, y compris dans le domaine de la gestion du spectre et de la qualité de service.

Depuis 2010, l'initiative des Centres d'excellence a pris de l'ampleur. Elle compte aujourd'hui plus de 60 partenaires dans le monde et constitue le principal mécanisme de renforcement des capacités au sein du BDT. Depuis 2011, 223 ateliers de formation et 57 cours en ligne ont été suivis par 5 783 participants dans plus de 80 pays et plus de 95 organisations. Dix autres manifestations portant sur le renforcement des capacités ont été financées sur le budget ordinaire, et ont réuni 1 675 participants représentant 65 pays et 63 organisations. Six stages de formation des formateurs ont été organisés à l'intention de 60 instructeurs. En 2012, des lignes directrices pour la mise en oeuvre du nouveau programme des Centres d'excellence ont été approuvées par le GCDT. Ces lignes directrices fournissent un cadre pour la nouvelle initiative des Centres d'excellence à partir de 2015.

## D.5.2 Inclusion numérique

L'UIT-D a partagé avec les Membres de l'UIT quelque 800 bonnes pratiques et pratiques innovantes sur l'inclusion numérique au moyen de son [blog sur l'inclusion numérique](http://www.itu.int/ITU-D/sis/newslog/). Le [Rapport sur les Fonds pour le service universel et l'inclusion numérique](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/USF_final-en.pdf) traite de la manière dont les Fonds pour le service universel peuvent contribuer à promouvoir l'inclusion numérique des femmes et des filles, des personnes handicapées, des jeunes et des personnes appartenant à des peuples autochtones. Des informations sur les manifestations régionales consacrées à l'inclusion numérique sont disponibles dans les rapports soumis aux réunions préparatoires régionales à la CMDT-14.

***Jeunes filles et jeunes femmes****:* L'UIT-D encourage activement les jeunes filles et les jeunes femmes à envisager de faire carrière dans le secteur des TIC en célébrant chaque année, le quatrième jeudi d'avril, une Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, conformément à la Résolution 70 (Rév. Guadalajara, 2010). Plus de 70 000 jeunes filles participent à la célébration de cette journée dans 121 pays de toutes les régions du monde. Le portail "[Les jeunes filles dans le secteur des TIC](http://www.girlsinict.org)" héberge plus de 570 programmes destinés à aider les jeunes femmes et les jeunes filles dans le secteur des TIC. Le rapport intitulé "[Un avenir plein de promesses dans le secteur des TIC pour une nouvelle génération de femmes](http://girlsinict.org/sites/default/files/pages/itu_bright_future_for_women_in_ict-english.pdf)", et des supports pédagogiques à l'intention des jeunes filles pour les manifestations organisées à l'occasion de la journée des TIC sont mis à la disposition des organisateurs sur ce portail. En plus de l'organisation de la célébration de son propre anniversaire à Addis-Abeba, le Bureau régional pour l'Afrique a contribué aux célébrations organisées dans divers pays africains. D'autres informations sont disponibles à l'adresse: <http://girlsinict.org/girls-in-ict-day-events/addis-ababa-ethiopia>.

Dans le cadre de la [campagne visant à améliorer les compétences informatiques des femmes](http://www.itu.int/ITU-D/sis/Gender/digital_literacy.html), lancée par la Fondation telecentre.org et l'UIT, 920 000 femmes ont reçu une formation à l'utilisation des outils numériques.

***Accessibilité des TIC aux personnes handicapées****:* L'UIT-D a mis au point des outils pour permettre aux Etats Membres d'élaborer leurs propres politiques et mesures réglementaires en vue de garantir que les TIC soient accessibles aux personnes handicapées, notamment le rapport [Rendre la télévision accessible](http://www.itu.int/ITU-D/sis/PwDs/Documents/ITU-G3ict%20Making_TV_Accessible_Report_November_2011.pdf), en 2011, et le Rapport [Rendre accessibles les téléphones et les services mobiles](http://www.itu.int/ITU-D/sis/PwDs/Documents/Mobile_Report.pdf), en 2012. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de l'UIT-D dédié à l'inclusion numérique. Un modèle de rapport sur la cyberaccessibilité sera publié en 2014.

**Peuples autochtones**: L'UIT-D a formé plus de 600 personnes issues de peuples autochtones de la région Amérique au moyen de [cours en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inpclusion/Indigenous-Peoples/Pages/Curso-de-proyectos.aspx) sur la gestion de projet, dispensés en coopération avec Fondo Indigena, en vue d'aider les communautés indigènes et de contribuer à leur développement économique et social.

***Jeunes****:* Pour s'assurer que les jeunes aient facilement accès à des possibilités d'apprentissage innovantes et à des ressources leur ouvrant de de base à l'informatique ainsi que d'autres ressources d'apprentissage. En 2014, l'UIT-D publiera un rapport sur les TIC, l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

En 2014, l'UIT a organisé au Soudan un atelier sur l'accès aux câbles sous-marins et la réglementation de ces câbles afin de renforcer les capacités des Etats arabes moins avancés en ce qui concerne leurs connaissances relatives à l'importance des câbles sous-marins, ainsi qu'aux bonnes pratiques à utiliser pour la réglementation des câbles sous-marins et des points d'atterrissement. En mai 2014, l'UIT a organisé à Djibouti un atelier sur le thème "Dissociation des aspects fonctionnels et des aspects opérationnels", destiné en particulier aux Etats arabes moins avancés et qui a attiré plus de 30 participants.

# Objectif 6: Fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés, aux petits Etats insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral et contribuer à la gestion des catastrophes

|  |
| --- |
| Fournir une assistance ciblée et spéciale aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays ayant des besoins particuliers et aider les Etats Membres de l'UIT à faire face aux changements climatiques et à intégrer les télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes.**Produit** D.6.1 Assistance spéciale, télécommunications d'urgence et changements climatiques |

## D.6.1 Assistance spéciale, télécommunications d'urgence et changements climatiques

L'UIT-D continue de fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux pays ayant des besoins particuliers. Depuis 2011, l'UIT fournit une assistance ciblée à 39 pays dont des PMA, PEID, PDSL et des pays ayant des besoins particuliers. Haïti a bénéficié d'une assistance ciblée de 2011 à 2014 (quatre ans) tandis que la République du Soudan du Sud, le Timor‑Leste et le Kirghizistan ont bénéficié de cette assistance de 2012 à 2014 (trois ans). Parmi d'autres pays qui ont bénéficié d'une assistance ciblée entre 2011 et 2014, on peut citer le Bangladesh, Cabo Verde, les Comores, l'Ethiopie, la Guinée, Kiribati, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, la Micronésie, le Népal, le Niger, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, les îles Salomon, l'Ouganda, Tuvalu, Vanuatu et la Zambie. Les priorités des pays varient, depuis le développement de l'infrastructure, la réforme sectorielle, les cyberservices et les cyberapplications jusqu'au développement des télécommunications rurales.

En ce qui concerne les télécommunications d'urgence et l'adaptation aux changements climatiques, l'UIT-D a déployé des équipements d'urgence au Japon à la suite du tremblement de terre et du tsunami dévastateurs de mars 2011. Elle a organisé des ateliers entre 2011 et 2014 visant à échanger des compétences spécialisées sur les communications d'urgence et les changements climatiques. En 2012, l'UIT et le Ministère japonais des communications ont organisé un Colloque sur les communications en cas de catastrophe. En 2013, l'UIT, l'OMS et le HCR ont mis à la disposition du Mali des équipements de télécommunication d'urgence. Une assistance en matière de planification préalable aux catastrophes a été fournie à plusieurs Membres de l'UIT, à travers des cours de formation. Le BDT a également aidé plusieurs pays à élaborer des plans nationaux de télécommunications d'urgence, des plans d'urgence et des procédures d'exploitation, et a organisé des formations pratiques. Plusieurs pays figurant parmi les pays les moins avancés (Bangladesh, Comores, Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Ouganda, Népal, Niger, Somalie, Timor-Leste et Zambie), ainsi que des petits Etats insulaires en développement (Cabo Verde, Kiribati, Micronésie et Tuvalu) ont bénéficié d'une assistance ciblée dans les domaines suivants: développement des infrastructures, réforme sectorielle, cyberapplications et cyberservices, et développement des télécommunications rurales.

Des conseils techniques ont également été fournis dans les domaines de la planification et de la gestion des télécommunications d'urgence, de la gestion des déchets électroniques et de l'adaptation aux changements climatiques. Conformément à la Résolution 34 (Rév.Hyderabad, 2010) de la CMDT, une assistance en matière de reconstruction a été offerte aux pays qui se relèvent d'une guerre ou d'une catastrophe naturelle. En mai 2011, l'UIT-D a organisé un Forum sur l'inclusion numérique à l'intention des PMA. En 2012, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés par l'UIT au Guatemala, en Colombie, au Japon et en Thaïlande. En 2013, l'UIT-D a organisé des forums et des ateliers régionaux sur l'adaptation aux changements climatiques et les télécommunications d'urgence dans la CEI (Kirghizistan) et la région des Caraïbes (Barbade). L'UIT a mis en oeuvre un système d'alerte avancée au Soudan et dans l'est de l'Ouganda et un deuxième système de ce type devrait être installé dans la partie occidentale de l'Ouganda d'ici à juin 2014. Le BDT fournit actuellement une assistance aux Etats arabes moins avancés dans le domaine de la formation. Une analyse des besoins de formation est en cours afin de déterminer les besoins actuels en ce qui concerne les compétences dans le domaine des TIC et de déterminer les lacunes qui existent à l'heure actuelle dans ces pays.

# Secrétariat généralde l'UIT

# UIT-SG

|  |
| --- |
| ***Buts stratégiques*** |
| Assurer l'efficacité et l'efficience dans la planification, la gestion, la coordination et la fourniture de services, afin d'aider l'Union et ses membres en assurant la mise en oeuvre des Plans financier et stratégique de l'Union et en coordonnant les activités intersectorielles définies dans les textes fondamentaux de l'UIT. |
| ***Objectifs*** |
| Objectif 1Gestion et coordination globales des activités de l'Union | Objectif 2Planification, coordination et exécution | Objectif 3Services d'appui | Objectif 4Utilisation des ressources humaines, financières et en capital | Objectif 5Fournir les services TIC nécessaires | Objectif 6Proposer une plate‑forme |

Objectif 1: Gestion et coordination globales des activités de l'Union

|  |
| --- |
| Gestion et coordination globales des activités de l'Union, en veillant à ce que les buts et objectifs du Plan stratégique soient atteints.**Produits** Gestion et coordination globales des activités de l'UnionSections:SG.1.1 L'UIT et les Nations UniesSG.1.2 Visites et missions officiellesSG.1.3 Activités de gestionSG.1.4 Audit et Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)SG.1.5 Affaires juridiquesSG.1.6 Déontologie |

**SG.1.1 L'UIT et les Nations Unies**

Introduction

L'UIT participe au système des Nations Unies, à ses processus de gouvernance, à ses mécanismes subsidiaires et à ses réseaux de coordination interinstitutions, et travaille en collaboration dans ce cadre, afin de renforcer les synergies et de favoriser les échanges d'informations. Avec l'aide du Bureau de liaison auprès de l'ONU à New York, le Secrétariat général de l'UIT coordonne les relations extérieures de l'Union et veille à ce que les priorités de l'organisation occupent une plus large place et soient prises en considération dans le système des Nations Unies. Ces dernières années, ces efforts ont été récompensés par le renforcement de l'importance accordée aux télécommunications/TIC en tant que vecteur du développement économique et social. Voir les rapports présentés au Conseil de l'UIT (Documents [C11/INF/6](http://www.itu.int/md/S11-CL-INF-0006/en), [C12/INF/1(Rév.1),](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0001/en) [C13/INF/10](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0010/en) et [C14/INF/7](http://www.itu.int/md/S14-CL-INF-0007/en)).

Gouvernance et mécanismes subsidiaires des Nations Unies

Chaque année, l'UIT participe en qualité d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies, aux réunions du Conseil économique et social (ECOSOC) et aux réunions de la Commission de la science et de la technologie au service du développement (CSTD). Par l'intermédiaire de son Bureau de liaison auprès de l'ONU à New York, l'UIT suit les questions de premier plan liées à son mandat et à ses activités, notamment en mettant en avant l'utilisation des TIC pour le développement, en faisant rapport sur le processus de suivi de la mise en oeuvre des résultats du SMSI et en veillant à ce qu'il soit tenu compte de ses travaux dans les résolutions pertinentes adoptées par les organes susmentionnés, notamment dans la Résolution qu'adopte chaque année l'Assemblée générale concernant les TIC au service du développement. L'UIT a en outre participé à des plénières, à des dialogues de haut niveau et à des discussions d'experts organisés dans le cadre des Nations Unies, accueilli des manifestations thématiques parallèles, pris part à des réunions bilatérales avec des chefs d'Etat/de gouvernement, des représentants des Nations Unies et d'autres acteurs concernés, suivi des négociations de premier plan, présenté des contributions sur les TIC pour l'élaboration d'un grand nombre de rapports annuels du Secrétaire général de l'ONU et préparé des rapports thématiques ou soumis des contributions pour ces rapports.

Sommets et conférences des Nations Unies

L'UIT participe régulièrement à des sommets et conférences des Nations Unies, où elle met tout en oeuvre pour que les TIC soient reconnues en tant qu'outils essentiels au service du développement durable. Grâce à l'action de l'Union, les TIC sont citées dans les documents finals de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul, 2011) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). En sa qualité d'institution des Nations Unies chargée d'organiser les phases de 2003 et de 2005 du SMSI, l'UIT continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre et dans le suivi des résultats du SMSI, en coordination avec d'autres institutions des Nations Unies s'occupant des grandes orientations, dans le cadre du Forum du SMSI tenu chaque année, des consultations inclusives sur le SMSI+10 et de la préparation d'une manifestation de haut niveau en 2014. L'UIT a assisté aux réunions des organes directeurs d'organismes des Nations Unies apparentés, en particulier l'UNESCO, l'UPU, l'OMM, l'OMPI et l'OMS.

Coordination interinstitutions

Au cours de la période considérée, l'UIT a contribué activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui rassemble les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies deux fois par an, sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU. Le Secrétaire général de l'UIT préside le Groupe d'intérêt sur la sécurité de l'information des réseaux TIC du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM).

Depuis 2010, l'UIT réussit à faire en sorte que les questions de la cybersécurité et de la cybercriminalité soient prioritaires dans le programme de travail du CCS et de son Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP); le CCS a approuvé en 2013 un cadre à l'échelle des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité, élaboré en collaboration avec l'ONUDC, en vue de renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies. L'UIT continue de participer aux activités menées conjointement avec le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe spécialisé sur la gestion des risques en zone urbaine et les villes intelligentes sur le plan climatique.

L'UIT est par ailleurs membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). En 2012, et pour la première fois, l'UIT a organisé conjointement à son siège la réunion du CCS, à laquelle les chefs de 29 organisations appartenant au système des Nations Unies ont participé. L'UIT occupe la présidence tournante du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS). Le Secrétaire général de l'Union est actuellement Président de ce Groupe, qu'il a déjà présidé en 2011-2012. Les objectifs du Groupe sont les suivants: mettre en place une collaboration et des partenariats étroits entre les membres du CCS, afin de contribuer à atteindre les objectifs fixés par le SMSI et de faire en sorte que la question de la science, de la technologie et des TIC au service du développement reste prioritaire dans le programme de travail des Nations Unies. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information renforce la valeur des programmes et des projets en cours en facilitant les synergies et les activités conjointes, afin d'optimiser la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'appui proposé aux pays pour leurs activités visant à atteindre les objectifs fixés par le SMSI. Au nombre des activités récentes, on peut citer la Déclaration commune du groupe UNGIS faite par 30 organismes des Nations Unies lors du dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015, une contribution conjointe au Sommet Rio+20 et l'élaboration d'un plan d'action sur l'examen des résultats du SMSI.

L'UIT participe activement aux travaux de différents mécanismes et réseaux interinstitutions, à savoir: Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD, Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, Comité permanent interorganisations sur les télécommunications d'urgence, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra‑atmosphérique des Nations Unies, Groupe de la communication des Nations Unies, Equipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique et Secrétariat des organes directeurs des Nations Unies.

Grandes initiatives menées avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies

L'UIT s'est par ailleurs engagée à intégrer, dans sa planification stratégique et dans ses travaux, des thèmes comme l'égalité hommes-femmes, la jeunesse, le handicap et la réduction des risques de catastrophe, entre autres. L'UIT met tout en oeuvre pour renforcer les relations qu'elle entretient avec les organisations appartenant au système des Nations Unies dans le cadre d'initiatives conjointes visant à promouvoir les TIC en tant que catalyseurs au service du développement. L'UIT travaille en collaboration avec le DAES, l'UNESCO, l'OMS, l'OMPI, l'OMM, l'UPU, la CNUCED, le PNUD, l'ONU-Femmes, l'ONU-Habitat, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR, le Bureau du Haut‑Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, l'UNOOSA, le PNUE, l'UNU, le COI, la CCNUCC, la Convention de Bâle et le Pacte mondial sur des questions aussi diverses que l'égalité hommes‑femmes, les jeunes, le handicap, la santé, l'éducation, les changements climatiques, l'éradication de la pauvreté, les OMD, le développement durable, les pays ayant des besoins particuliers, le SMSI, la cybersécurité, la cybercriminalité, la protection en ligne des enfants et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, entre autres.

L'UIT a en outre conclu des mémorandums d'accord avec l'UNESCO concernant le SMSI et la création de la Commission "Le large bande au service du développement numérique", ainsi qu'avec l'UPU et l'OMM dans le domaine de l'éthique, dans le cadre desquels l'UIT a proposé à l'UPU et à l'OMM une assistance et un appui pratiques. Au niveau régional, les bureaux régionaux de l'UIT organisent des manifestations et exécutent des programmes conjointement avec d'autres bureaux régionaux et équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec le Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies.

Collaboration avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) et réforme des Nations Unies

Au cours de la période considérée, l'UIT a continué de collaborer avec le CCI, en fournissant des contributions en temps voulu, soit directement soit par l'intermédiaire du CCS, sur des révisions de projets à l'échelle du système. L'UIT a en outre intégré le système de suivi en ligne du CCI, mis en place pour suivre l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du CCI. Ce système fournit des informations statistiques en ce qui concerne les catégories d'acceptation, la mise en oeuvre et les incidences effectives des recommandations du CCI contenues dans les rapports, notes et lettres.

Le système des Nations Unies procède actuellement à des réformes afin de renforcer le système et de le rendre plus efficace, plus efficient, plus cohérent et plus transparent. L'UIT participe à la mise en oeuvre de plusieurs initiatives de réforme, selon qu'il convient, dans des domaines de premier plan, à savoir: la gestion des ressources humaines, les achats, la comptabilité (gestion des risques d'entreprise, gestion axée sur les résultats ou GAR), les normes comptables (IPSAS) et la planification des ressources de l'entreprise.

Programme de développement pour l'après-2015

Ces dernières années, les Etats Membres de l'ONU et le système des Nations Unies ont continué d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Alors que 2015 approche, les Etats Membres de l'ONU ont lancé le processus de mise en place du programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies et des Objectifs de développement durable (ODD), afin de définir un cadre unique pour le développement avec un ensemble cohérent de buts intégrant les trois dimensions du développement durable. Le système des Nations Unies, dont l'UIT fait partie, contribue à appuyer ce processus intergouvernemental. L'UIT suit les travaux du Groupe de travail ouvert sur les ODD. Elle a accueilli des manifestations parallèles et a publié des publications, des lettres ouvertes et des manifestes visant à promouvoir l'utilité des TIC et du large bande pour le futur cadre de développement pour l'après-2015. Les résultats du Sommet mondial sur la jeunesse BYND 2015, tenu du 9 au 11 septembre 2013 à l'invitation du Gouvernement du Costa Rica, ont été présentés dans le cadre des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015.

**SG.1.2 Visites et missions officielles**

Chaque année, l'UIT organise des *réunions d'information à l'intention des ambassadeurs* afin de tenir la communauté diplomatique informée de toutes ses activités. Tous les ans, les fonctionnaires élus de l'Union effectuent de nombreuses missions, afin de mieux faire connaître l'UIT et d'encourager un engagement actif des membres de l'organisation.

**SG.1.3 Activités de gestion**

Le Comité de coordination et le Groupe de coordination de la gestion continuent de se réunir tous les mois pour gérer les affaires administratives et financières à l'UIT en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources de l'Union, en application des décisions de la PP. On a poursuivi les efforts afin d'examiner et de concevoir de nouvelles stratégies et méthodes propres à moderniser les pratiques de gestion de l'UIT, à améliorer et à rationaliser les processus métiers de l'UIT et à appliquer la budgétisation axée sur les résultats (BAR) et la GAR, conformément au Cadre UIT pour la mesure/le compte rendu des performances.

**SG.1.4 Audit et Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)**

A sa session de 2011, le Conseil a désigné l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Italie comme Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT chargé de vérifier les états financiers pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. Le Vérificateur extérieur nouvellement désigné a réalisé sa première vérification des états financiers pour l'exercice 2012 et a présenté son rapport au Conseil en 2013. La deuxième vérification portant sur les états financiers pour l'exercice 2013 a été réalisée en avril et mai 2014. Les états financiers non vérifiés ont été

présentés au Conseil à sa session de 2014. Les états financiers vérifiés seront présentés à la séance finale du Conseil qui se tiendra à Busan avant la Conférence de plénipotentiaires. L'Unité de l'audit interne a réalisé un audit des procédures administratives et financières de l'UIT et a examiné des aspects administratifs importants concernant certains des bureaux régionaux.

Créé en application de la Résolution 162 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) a présenté, aux sessions de 2012, de 2013 et de 2014 du Conseil, des rapports annuels contenant des recommandations soumises pour examen au Conseil concernant l'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, les états financiers annuels et d'autres questions comptables, ainsi que la vérification extérieure des comptes. Le CCIG a également soumis au Conseil une autoévaluation par rapport aux bonnes pratiques acceptées afin de l'informer de l'efficacité de son fonctionnement.

**SG.1.5 Affaires juridiques**

Depuis 2010, l'Unité des affaires juridiques (JUR) négocie des accords pour la tenue de réunions et de conférences (en particulier, AMNT-12, CMTI-12, CMDT-14 et PP-14) et l'application des accords de siège et des accords de pays hôte. Elle a fourni un appui et des avis juridiques de portée générale à la CMR-12, à l'AR-12, à l'AMNT-12, à la CMTI-12, au FMPT-13, au Conseil et aux Groupes de travail du Conseil.

**SG.1.6 Déontologie**

Le Bureau de la déontologie a élaboré le Code de déontologie pour le personnel de l'UIT, la politique de l'UIT relative aux déclarations de situation financière et la politique de l'UIT relative à la protection du personnel contre d'éventuelles représailles suite au signalement d'un manquement. Des avis et des conseils ont été donnés aux fonctionnaires à titre confidentiel sur des sujets divers, y compris sur de possibles conflits d'intérêts. Le Bureau a collaboré avec les Bureaux et Départements pour résoudre les problèmes rencontrés par les membres du personnel avec leur hiérarchie et entre eux. Conformément au rapport de 2010 du Corps commun d'inspection (CCI), le Bureau de la déontologie de l'UIT a fourni des services de déontologie aux fonctionnaires de l'UPU et de l'OMM, à compter de 2012 et jusqu'en août 2013.

Objectif 2: Planification, coordination et exécution

|  |
| --- |
| Efficacité de la planification, de la coordination et de l'exécution des activités de l'Union dans plusieurs domaines: activités institutionnelles et stratégiques, relations extérieures, communications et activités intersectorielles.**Produits**SG.2.1 Appui pour les manifestations de l'UITSG.2.2 Relations avec les membres et les organisations internationalesSG.2.3 Relations extérieures et services de communication SG.2.4 Nouvelles tendances dans le domaine des TIC SG.2.5 Participation de l'UIT aux activités liées au SMSISG.2.6 Planification stratégique institutionnelle et évaluationSG.2.7 Coordination des activités intersectorielles, y compris appui aux GTCSG.2.8 Programme de sécurité[[2]](#footnote-2) |

**SG.2.1 Appui aux manifestations de l'UIT**

Le secrétariat du Département C&P a fourni un appui pour toutes les manifestations de l'UIT. Entre 2011 et juin 2014, un appui a été fourni à Genève à 53 230 participants, pour un total de 629 manifestations et 2 284 (603 + 642 + 787+ 252) jours de réunion. Quelque 173 500 pages de documentation ont été traitées dans les six langues. On s'est attaché à organiser des réunions sans papier, offrant des possibilités de participation par voie électronique et accessibles, ce qui a permis de réduire considérablement les coûts de reproduction et d'améliorer le fonctionnement, les méthodes de fourniture et les délais. Afin de garantir l'utilisation optimale des ressources affectées aux réunions de l'UIT, on continue d'appliquer la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) sur les délais de présentation des contributions. Les activités préparatoires ont été menées à bien pour la CMDT‑14 et elles ont commencé pour la PP-14 et ITU Telecom World 2014. Grâce à une étroite coopération avec les pays hôtes, le secrétariat est en mesure d'offrir aux délégations les meilleures installations pour ces deux conférences importantes.

**SG.2.2 Relations avec les membres et les organisations internationales**

Les relations avec les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont été renforcées, afin de mieux faire connaître l'Union en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC. La situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union peut être consultée à l'adresse <http://www.itu.int/members/mbstates2/positions.html>. Le Secrétariat a fourni des avis sur les nouvelles demandes d'adhésion et a assuré le suivi de la correspondance officielle avec les Etats Membres.

Membres de Secteur

Pour renforcer la coordination et améliorer les résultats, une équipe s'occupant des Membres de Secteur de l'ensemble de l'UIT a été créée. On a mis en place une stratégie proactive faisant intervenir des fonctionnaires des Secteurs et des bureaux régionaux/bureaux de zone afin de garder les membres actuels et d'en attirer de nouveaux. Le nombre de Membres de Secteur s'est stabilisé en 2012 et a légèrement progressé les années suivantes, après dix années pendant lesquelles le nombre de Membres de Secteur et le montant des recettes avaient diminué. Au 14 mars 2014, on recensait 560 Membres de Secteur, 166 Associés et 63 établissements universitaires parmi les membres. Le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines a analysé l'évolution du nombre de membres pour la période 2011-2014 et a étudié des options en vue de préparer de possibles réformes à proposer au Conseil, pour qu'il les soumette pour examen à la PP-14 – voir le Document [CWG-FHR-3/13](http://www.itu.int/md/S14-CLCWGFHRM3-C-0013/en).

**SG.2.3 Relations extérieures et services de communication**

Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, l'environnement de la communication et des médias a considérablement évolué, avec l'explosion du nombre d'appareils mobiles, des outils numériques et des réseaux sociaux, et le fait que les communications ne sont plus à sens unique mais interactives, ce qui a amené l'UIT à s'adapter en conséquence. En février 2012, l'UIT a adopté sa stratégie globale de communication, qui représente un changement d'orientation en donnant une place importante aux parties prenantes de premier plan, en veillant à ce qu'il soit tenu compte de leurs positions dans le contenu relatif à l'UIT et en mettant à profit leurs réseaux de relations afin de diffuser encore plus largement les messages de l'UIT auprès des principales communautés et des communautés influentes. Aujourd'hui, l'UIT s'appuie sur le numérique pour ses activités de communication, avec l'intégration des outils suivants: vidéo, audio, réseaux sociaux, stratégie de marque et infographie, web et blog, relations avec les médias, élaboration de contenus et sensibilisation des communautés, renforcement des capacités, critères de mesure et externalisation ouverte.

L'UIT fait régulièrement l'objet d'articles, d'entretiens ou de mentions dans des publications prestigieuses comme *The Economist*, *BBC Online*, *La Repubblica,* *Le Monde, Le Temps*, *BBC World Service*, *Radio Suisse Romande* et *World Radio Geneva.* En octobre 2012, le site web de l'UIT a été remanié en vue de renforcer l'image de marque de l'Union grâce à une conception web nouvelle et plus moderne. L'accessibilité du web a aussi été améliorée, tout comme le caractère multilingue de la présence sur le web. L'UIT a en outre produit trois éditions de la publication "ITU Statshot" en 2011 et six éditions en 2012. En 2013, les grandes manifestations suivantes ont nécessité un appui actif de la part des services de communication: FMPT-13, Journée internationale des télécommunications et de la société de l'information, Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC, GSR-13, Sommet BYND2015, ITU Telecom World 2013 et sommets de la série Connecter. En 2014, l'équipe chargée des communications fournira un appui pour les grandes manifestations suivantes: Conférence de plénipotentiaires de 2014, colloque sur "La voiture branchée de demain", CMDT-14, Conseil, Journée internationale des télécommunications et de la société de l'information, GSR-14, Manifestation de haut niveau SMSI+10 et ITU Telecom World 2014.

Nouvelles de l'UIT

Connue pour être au coeur de la communication de l'UIT, la revue "Nouvelles de l'UIT" est un outil de promotion essentiel en termes de marque, de communication auprès des membres et de fourniture de contenus et d'analyses spécialisés. De 2010 à 2013, dix numéros de la revue sont parus chaque année, en anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe. A compter de 2014, six numéros paraîtront chaque année, tandis que la présence sur supports numériques et mobiles sera renforcée et que l'on étudiera des possibilités de recettes, en particulier grâce à la publicité sur mobile. La version papier a les faveurs de quelque 18 800 lecteurs, tandis que la version en ligne attire près de 40 000 internautes par mois.

A la découverte des TIC

Le musée "A la découverte des TIC" a ouvert ses portes au public le 18 mai 2012, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté le maire de Genève, M. Pierre Maudet, et l'Ambassadeur de la Mission permanente des Emirats arabes unis, S. E. M. Obaid Salem Saeed Nasser Al Zaabi. Mis en place grâce à la généreuse contribution des Emirats arabes unis et à des dons d'équipements de Samsung, le parcours "A la découverte des TIC" retrace l'histoire des TIC, montre aux visiteurs combien ces technologies ont transformé notre vie quotidienne, en leur permettant de se faire une idée des promesses que réserve l'avenir, et met en avant les contributions apportées par l'UIT aux TIC de 1865 à nos jours. Depuis l'ouverture, le nombre de visiteurs ne cesse de croître. Le musée a lancé la première phase de son propre programme éducatif destiné à compléter les cours dispensés sur les TIC dans les écoles. Le musée A la découverte des TIC propose des conférences/présentations sur les sujets actuels liés aux TIC et les travaux de l'UIT.

**SG.2.4 Nouvelles tendances dans le domaine des TIC**

L'UIT continue de suivre l'évolution rapide du secteur des TIC. Différentes tendances ont été analysées dans les domaines suivants: espaces blancs, architecture de l'objet numérique, passage au protocole IPv6, nouveaux gTLD, communications de machine à machine (M2M), informatique en nuage, "big data" (volume massif de données), réseaux SDN, nanotechnologies et RTI, entre autres. Des séances d'information de haut niveau ont été organisées à l'intention des fonctionnaires élus et de l'équipe de direction. Depuis novembre 2013, une réunion intersectorielle sur les nouvelles tendances est organisée tous les mois en vue de recenser et d'évaluer les questions liées aux nouvelles tendances et aux TIC. Ces activités ont aidé l'UIT à adapter son programme de travail aux orientations et buts stratégiques de l'Union.

**SG.2.5 Participation de l'UIT aux activités liées au SMSI**

Comme indiqué dans le Plan stratégique de l'Union (2012-2015) adopté par la PP-10, la mise en oeuvre des résultats SMSI reste l'une des priorités du Secrétaire général de l'UIT. La PP-10 a adopté les feuilles de route relatives aux activités qui incombent à l'Union en tant que coordonnateur unique des grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI. A sa session de 2012, le Conseil de l'UIT a modifié la Résolution 1334, a décidé d'appuyer la tenue, en 2014, d'une manifestation de haut niveau sur l'examen d'ensemble (SMSI+10) et a envisagé la possibilité d'organiser d'autres réunions, afin d'examiner les points de vue des régions sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Le Conseil de l'UIT, à sa session de 2013, a modifié la [Résolution 1334](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0108/en%27), aux termes de laquelle la manifestation de haut niveau de 2014 devra examiner les résultats du SMSI et élaborer des propositions concernant les nouvelles perspectives pour l'après-2015. Cette Résolution définit plus précisément le processus de préparation de la manifestation de haut niveau SMSI+10.

Le Groupe de travail du Conseil (GTC) sur le SMSI, créé en 2002, continue de superviser et d'évaluer les mesures prises par l'UIT en ce qui concerne la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Le GTC permet aux membres de fournir des contributions sur la mise en oeuvre par l'Union des résultats pertinents du SMSI dans le cadre de réunions périodiques et au moyen de lettres circulaires, de questionnaires ou d'autres méthodes de consultation appropriées. Le GTC a également pour mandat d'examiner les travaux préparatoires de l'UIT en vue de faire le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du SMSI en 2015.

Au niveau opérationnel, l'UIT s'acquitte des tâches qui lui sont confiées au titre des documents établis par le SMSI en sa qualité de:

a) coordonnateur principal (conjointement avec l'UNESCO et le PNUD) de la mise en oeuvre multi-parties prenantes du Plan d'action de Genève;

b) coordonnateur des grandes orientations C2 et C5, et, à titre provisoire, à la demande du PNUD, C6;

c) cocoordonnateur des grandes orientations C1, C3, C4, C7 et C11; et partenaire pour les grandes orientations C8 et C9;

d) président tournant du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS);

e) membre du Comité directeur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement;

f) coordonnateur du processus d'inventaire des résultats du SMSI, y compris des Prix récompensant des projets en rapport avec le SMSI;

g) responsable de la mise en oeuvre d'autres résultats du SMSI.

Les trois Secteurs de l'Union et le Secrétariat général ont mené à bien des activités et des projets importants qui mettent en avant les résultats et objectifs du SMSI. Un Groupe spécial sur le SMSI, présidé par le Vice-Secrétaire général, assure la coordination efficace des activités de l'UIT en rapport avec le SMSI. En application de la Résolution 1334 du Conseil et de la Résolution 172 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI (SMSI+10), l'UIT dirige la coordination de la manifestation de haut niveau SMSI+10, en partenariat avec tous les coordonnateurs des grandes orientations et d'autres institutions des Nations Unies, notamment l'UNESCO, le PNUD et la CNUCED, la FAO, l'OIT, l'ITC, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'UPU, ONU Femmes, l'OMM, l'OMS, le PAM, l'OMPI et les Commissions régionales des Nations Unies. La Manifestation de haut niveau SMSI+10 s'est tenue du 10 au 13 juin 2014 à Genève. Un processus préparatoire multi-parties prenantes, ouvert et inclusif en six phases a débuté en octobre 2013. Six forums régionaux sur le développement ont été organisés en 2013 dans les régions Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Etats arabes, CEI et Europe, en vue de recueillir, à l'échelle des régions, des points de vue concernant la mise en oeuvre des résultats du SMSI. La plate‑forme multi‑parties prenantes a terminé ses travaux le 9 juin 2014 et soumis ses résultats à la Manifestation de haut niveau SMSI+10. La Déclaration du SMSI+10 sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI+10 pour le SMSI au cours de l'après-2015 ont été adoptées le 12 juin 2014 et sont disponibles dans les six langues à l'adresse: [www.wsis.org](http://www.wsis.org).

**SG.2.6 Planification stratégique institutionnelle et évaluation**

En 2011, des activités ont été entreprises en vue de renforcer la coordination entre les planifications stratégique, financière et opérationnelle ([Résolution 72 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.doc#res72)) et d'améliorer la mise en oeuvre de la GAR à l'UIT. En 2012, un cadre GAR à l'échelle de l'UIT a été créé, conformément à la Résolution 151 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, et porte sur les éléments de la gestion des performances et de la gestion des risques d'entreprise. Les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation des fonctionnaires de l'UIT dans le domaine de la GAR ont été identifiés et des prescriptions de haut niveau ont été définies pour les plates-formes informatiques, afin d'appuyer la méthodologie et les processus GAR. En outre, on a défini les rôles et responsabilités pour les projets, les méthodes de travail, les processus et les procédures d'établissement de rapports. En 2013, à la demande du Président et des Vice-Présidents du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier de l'Union pour la période 2016-2019, un Groupe de travail intersectoriel a élaboré une proposition de cadre stratégique pour l'ensemble de l'UIT, qui sera examinée et transmise à la Conférence de plénipotentiaires de 2014 pour approbation finale. Cette proposition de cadre stratégique pourrait permettre d'améliorer la planification financière et les méthodes d'imputation des coûts à l'UIT, dans la mesure où elle devrait permettre d'imputer précisément les coûts des activités de l'Union aux différents Secteurs. Entre 2011 et 2014, un rapport d'activité sur la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la période 2012-2015 et sur les résultats obtenus par l'Union dans la réalisation de ses objectifs a été soumis chaque année au Conseil (conformément à la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires). Au cours des quatre réunions qu'il a tenues en 2013 et 2014, le CWG SP-FP a élaboré un projet de plan stratégique qui intègre la contribution de la CMDT-14 et qui a été examiné et approuvé par le Conseil à sa session de 2014.

**SG.2.7 Coordination des activités intersectorielles, y compris appui aux GTC**

Le Secrétariat général continue d'assurer une coordination intersectorielle dans des domaines d'activité interdisciplinaires faisant intervenir plus d'un Secteur, comme dans les domaines suivants:

• Cybersécurité, y compris protection en ligne des enfants (voir la section 3.1).

• Changements climatiques et durabilité (voir la section 3.2).

• Cybersanté (voir la section 3.3).

• Accessibilité des TIC pour les personnes handicapées (voir la section 3.4).

• Télécommunications d'urgence (voir la section 3.5).

• Questions relatives à l'Internet (voir la section 3.6).

• Egalité hommes-femmes (voir la section sur la Résolution 70 dans la partie 4 ci-après).

Pour chacune de ces activités, le Secrétariat général facilite la mise en oeuvre des Résolutions correspondantes sur chaque domaine, fournit un appui sur le plan des stratégies et des contenus et encourage l'utilisation efficace des ressources de l'UIT. Il a fourni des services de secrétariat aux Groupes de travail du Conseil et a en outre géré les aspects opérationnels des consultations publiques menées sur des thèmes comme la lutte contre le spam, les questions de politiques publiques liées aux adresses IPv4, la dimension de développement de l'Internet, entre autres.

**SG.2.8 Programme de sécurité**

Le 1er septembre 2012, le Service de la sécurité et de la sûreté (SASS) et le Service du protocole ont été regroupés dans la nouvelle Division du protocole et de la sécurité. Cette Division fournit un appui en matière de planification et de coordination pour toutes les grandes conférences et manifestations organisées par l'UIT à Genève et ailleurs, comme les sessions annuelles du Conseil, le Forum du SMSI, la CMR, la CMTI, l'AMNT, le FMPT et les manifestations ITU Telecom tenues chaque année, ainsi que la CMDT, la manifestation SMSI+10 et la PP-14 à venir. En septembre 2013, l'UIT a été élue pour deux ans à la coprésidence du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.

Objectif 3: Services d'appui

|  |
| --- |
| Fournir un appui pour les conférences et réunions et les services de documentation et de publication, y compris multilingues, et en assurer le bon fonctionnement et l'accessibilité.**Produits** SG.3.1 Services linguistiques et logistiques nécessaires à la tenue de conférences, réunions et manifestations SG.3.2 Services de traduction et de traitement de texte pour la production de documents et d'autres matériels dans les six langues de l'Union SG.3.3 Services de composition, d'édition, de production, d'impression, de publication, de ventes et de marketing pour les publications en version imprimée ou électronique dans les six langues de l'Union |

**SG.3.1 Services linguistiques et logistiques**

Entre 2011 et juin 2014, l'UIT a tenu 2 284 jours de réunion (603 + 642 + 787 + 252) à Genève et organisé plusieurs conférences de premier plan hors de Genève. Les conférences et réunions organisées par l'UIT à Genève ont rassemblé 53 230 participants (13 071 + 16 561 + 15 408 + 8 910). Le service d'interprétation a assuré plus de 9 514 jours d'interprétation (2 181 + 4 583 + 1 668 + 1 082) dans les six langues officielles de l'UIT. Des efforts ont continué d'être déployés pour apporter des améliorations et des innovations constantes, afin d'améliorer les services fournis aux délégués et de travailler de façon plus rentable. La priorité a été donnée à un fonctionnement sans papier et des efforts importants ont été consentis en vue de développer la participation électronique multilingue.

**SG.3.2 Traduction et traitement de texte**

La politique linguistique de l'UIT, telle qu'approuvée par le Conseil dans le Document [C09/33(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S09-CL-C-0033/en) et mise à jour par le Conseil à sa session de 2014 (approbation du Document [C14/44](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0044/en)), a été mise en oeuvre. Des services de traduction et de traitement de texte de qualité ont été assurés pour les activités de l'UIT, en particulier 24 heures sur 24 lors des grandes conférences, avec un total de 173 517 pages traduites (42 157 + 66 547 + 41 736 + 23 077) pour la période 2011-juin 2014. Une part croissante du volume de traduction (quelque 34%) a été externalisée. Alors que la mise à disposition dans les délais requis des documents dans les six langues est un véritable défi, quelque 95% des documents ont été livrés dans les délais, selon les estimations. On a atteint des niveaux de performance et d'efficacité élevés, notamment en ce qui concerne la productivité, selon les niveaux de référence des institutions des Nations Unies. Les versions provisoires des actes finals et des rapports finals des grandes conférences, alignées dans les six langues par la Commission de rédaction, ont été postées dans les six langues le dernier jour de chaque conférence, et les versions destinées à la publication ont été postées peu après.

**SG.3.3 Publications**

L'UIT a continué de produire des publications courantes et des publications phare, ainsi que des supports graphiques multimédia, tout en recourant de plus en plus aux médias électroniques et aux matériels innovants. L'accès en ligne est maintenant gratuit pour un nombre croissant de publications de l'UIT (Recommandations, Règlement des radiocommunications, Textes fondamentaux de l'UIT, Actes finals de la CMTI, Résolutions et Décisions du Conseil et Manuels de l'UIT). La nouvelle politique de "double prix", demandée par la Conférence de plénipotentiaires dans sa Résolution 66 (Rév. Guadalajara, 2010), a été mise en oeuvre après la PP-10. Ces mesures ont donné de bons résultats, avec une augmentation des recettes tirées des ventes, les objectifs fixés ayant été dépassés comme le montrent les chiffres suivants: 2011: 16,3 millions CHF, 2012: 17,6 millions CHF; 2013: 18,8 millions CHF.

Objectif 4: Utilisation des ressources humaines, financières et en capital

|  |
| --- |
| Utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, financières et en capital de l'Union.**Produits** SG.4.1 Lignes directrices en matière budgétaire et de comptabilité SG.4.2 Règlement du personnel et manuel sur l'administration des ressources humaines SG.4.3 Création d'un programme à long terme d'entretien des bâtiments de l'UIT |

**SG.4.1 Budgétisation et gestion axées sur les résultats**

En application de la [Décision 550](http://web.itu.int/md/S08-CL-C-0092/en) du Conseil de l'UIT concernant la mise en oeuvre des normes comptables pour le secteur public international (normes IPSAS), l'UIT a commencé à appliquer lesdites normes IPSAS le 1er janvier 2010 et a élaboré le premier rapport de gestion financière conforme aux normes IPSAS le 31 décembre 2010. Pour la première fois en 2011, la clôture des comptes annuels de l'UIT (pour l'exercice 2010) a été effectuée conformément aux normes IPSAS. Il a été certifié que les comptes annuels pour les exercices 2011 et 2012 étaient conformes à ces mêmes normes, tandis que la clôture des comptes pour 2013 sera réalisée en 2014 et suivra les mêmes exigences. L'UIT compte parmi les premières institutions des Nations Unies à avoir mis en oeuvre avec succès les normes IPSAS.

L'application des normes IPSAS s'est traduite par l'élaboration de rapports de gestion financière plus détaillés, qui rendent les coûts d'exploitation plus transparents et facilitent la gestion budgétaire. Elle a eu un effet important sur l'actif net de l'UIT après la reconnaissance d'un engagement concernant l'Assurance santé après cessation de service (ASHI, *after service health insurance*), qui s'est traduit par un actif net négatif. Malgré cela, les rapports de gestion financière conformes aux normes IPSAS établis en 2010, 2011 et 2012 ont reçu un avis sans réserve de la part du Vérificateur extérieur des comptes. L'engagement au titre de l'ASHI est actuellement suivi de près et des solutions pour remédier au problème sont à l'étude. A sa session de 2012, le Conseil a modifié le Règlement financier et les Règles financières afin de présenter l'évolution du Fonds de réserve sur une base budgétaire et de faire figurer les chiffres actuariels pour l'engagement au titre de l'ASHI sous des postes distincts dans l'actif net.

Le Règlement financier et les Règles financières ont été modifiés en vue de permettre la présentation du budget selon la méthode BAR. Conformément à la Résolution 51 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT présente le budget biennal au Conseil selon le format BAR. Le projet de budget de l'UIT suppose des crédits budgétaires pour chaque but et objectif du Plan stratégique de l'UIT (Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires).

Le budget adopté par le Conseil pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élevait à 323,8 millions CHF, tandis que le budget pour 2014-2015 était de 331 millions CHF. On a mis en oeuvre les budgets biennaux, réalisé des gains d'efficacité et appliqué des mesures d'économie afin d'assurer une utilisation aussi efficace et économique que possible des ressources de l'Union (Documents  [C11/INF/11](http://www.itu.int/md/S11-CL-INF-0011/en) et [C13/INF/12](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0012/en)).

En outre, par sa Résolution 1359, le Conseil a chargé le Secrétaire général de prélever un montant de 4 000 000 CHF sur le Fonds de réserve le 1er janvier 2014 pour constituer le Fonds ASHI à titre de première mesure pour régler les engagements à long terme non financés de l'Union. Le projet de Plan financier de l'UIT pour la période 2016-2019 présente en outre des liens très étroits avec le projet de Plan stratégique pour la période 2016-2019 du point de vue de sa structure et de l'établissement des coûts pour les buts et objectifs.

L'UIT a souhaité la bienvenue au Soudan du Sud, qui est le dernier Etat devenu Membre de l'Union.

L'UIT s'est félicitée de l'augmentation de l'unité contributive de la Fédération de Russie, qui est passée de 10 à 15 unités. L'initiative visant à encourager les établissements universitaires et d'autres organisations à participer aux activités de l'UIT a été couronnée de succès, puisque 48 adhésions ont été enregistrées en 2011. Les principaux appels d'offres de l'UIT en 2013 ont été publiés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et font par conséquent l'objet d'une concurrence transparente, ouverte et internationale.

**SG.4.2 Gestion des ressources humaines**

Un nouveau train de mesures a été lancé en vue de créer un environnement de travail favorable pour pouvoir recruter et fidéliser des personnes possédant les plus hautes qualités d'efficience et de compétence technique. On a continué de simplifier et de rationaliser les procédures administratives pour améliorer le système de recrutement en ligne de l'UIT, avec la mise en oeuvre du système Employees Self-Service (ESS) et du système d'établissement de rapports électroniques, afin d'améliorer les rapports extraits des systèmes ERP et SAP.

Lancé en décembre 2010, un nouveau système de recrutement en ligne a permis de réduire les délais moyens nécessaires pour pourvoir les emplois. De nouvelles mesures ont été mises en place pour réglementer l'utilisation des indemnités spéciales de fonctions et les détachements au sein de l'organisation ou entre les partenaires signataires de l'Accord sur la mobilité entre organisations, et pour remédier à la question des niveaux de formation requis pour les emplois de la catégorie des services généraux.

Le Service des Pensions, Assurances, Indemnisations et Questions Médicales (PICMI) s'est attaché à assurer la continuité des activités. En 2011, le Comité a étudié des solutions qui permettraient de mieux répondre aux besoins des assurés dans le cadre du Règlement et des Règles du Fonds en vigueur. Il a en outre continué de suivre les frais médicaux afin de maintenir l'équilibre financier sans réduire les prestations prévues. En réponse à une demande du Conseil du personnel, le service PICMI a étudié s'il était possible de mettre en place des indemnités de licenciement rationnelles.

On observe une augmentation des coûts de l'assurance maladie, due à l'âge des personnes assurées, le nombre de fonctionnaires retraités représentant près de 50% des assurés, dont une grande partie vit à Genève et a des frais médicaux élevés. Concernant la fourniture d'une assurance maladie, suite à une demande du BIT de revoir les bases financières de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT, la décision de se retirer de cette caisse d'assurance a été confirmée. Un groupe de travail composé de fonctionnaires des Départements HRM, FRM et LAU, ainsi que de représentants élus des assurés de l'UIT, travaille à la mise en oeuvre d'un nouveau régime d'assurance maladie pour remplacer la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT. Ce groupe de travail examine en outre les dispositions actuelles, afin d'identifier et de mettre en oeuvre un régime autorisant une gestion proactive des coûts, tout en permettant à l'UIT d'assumer la responsabilité sociale qui est la sienne vis-à-vis de son personnel, en activité et retraité. Un plan de communication a été élaboré avec des présentations à l'intention des fonctionnaires de l'UIT en activité et retraités.

En ce qui concerne les pensions, l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2011 faisait apparaître un déficit correspondant à 1,87% de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, déficit dû en partie à la volatilité des marchés financiers et à l'allongement de l'espérance de vie. Le Comité des pensions a décidé, conformément aux Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de relever à 65 ans l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les fonctionnaires recrutés à compter du 1er janvier 2014. Un groupe de travail a été créé et chargé de définir des mesures pour garantir la pérennité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à long terme. Même si l'actuel déficit actuariel n'appelle pas d'autres mesures immédiates, on a estimé qu'il était impératif d'éviter toute contrainte supplémentaire, administrative ou de financement, pour la Caisse commune afin de ne pas compromettre sa solvabilité à long terme.

Les travaux visant à élaborer un nouveau système d'évaluation du comportement professionnel se sont poursuivi. De nouvelles solutions parfaitement compatibles avec le système SAP ont été examinées. On a mis au point un nouveau cadre de compétences de l'UIT qui servira de base pour le développement personnel et professionnel, la gestion du comportement professionnel, le recrutement et la sélection. On trouvera dans le Document [C13/INF/5](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0005/en) un rapport d'activité sur la mise en oeuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

**SG.4.3 Entretien et aménagement des bâtiments de l'UIT**

Pendant la période considérée, la Division de la gestion des installations a appliqué le programme d'entretien des bâtiments pour 2011-2015. D'importantes améliorations ont été apportées à la salle Popov, grâce à une généreuse donation de la Fédération de Russie. L'UIT a entamé des discussions préliminaires avec le pays hôte, la Suisse, concernant un projet de remplacement du bâtiment Varembé. L'inventaire annuel de la qualité de l'environnement a fait apparaître une empreinte environnementale de 5,1 tCO2e par fonctionnaire, soit une empreinte 39% plus élevée que la moyenne des organisations du système des Nations Unies selon les données de 2010, de 4,1 tCO2e par fonctionnaire soit 48% plus élevée selon les données de 2011 et de 4,5 tCO2e par fonctionnaire, soit environ 40% plus élevée que la moyenne des organisations du système des Nations Unies.

Objectif 5: Fournir les services TIC nécessaires

|  |
| --- |
| Fournir les services TIC nécessaires pour appuyer la mission et les activités de l'Union.**Produits**SG.5.1 Services d'information pour la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil et les groupes de travail du Conseil ainsi que pour les conférences mondiales et les forums mondiauxSG.5.2 Services d'information pour les activités dans le domaine de la gouvernance institutionnelle, des stratégies et des communications |

**SG.5.1 Services d'information pour les réunions**

Le Département des services informatiques (IS) s'est attaché à améliorer les services fournis lors des événements, en développant les moyens de participation à distance conformément à la Résolution 167 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires et en mettant à disposition des applications mobiles, en améliorant la connectivité et en encourageant un environnement sans papier pour les conférences et les réunions. Par exemple, le service en ligne pour la soumission et le suivi des propositions pour les travaux des conférences de l'UIT a été utilisé pour la CMR-12, l'AMNT-12 et la CMTI-12, et devrait l'être pour la PP-14 et la CMR-15.

**SG.5.2 Services d'information pour la gestion**

Afin de protéger l'UIT contre les cybermenaces et de renforcer la sécurité du réseau, le pare-feu de l'UIT a été mis à jour. Les systèmes anti-virus et les systèmes IPS au niveau des serveurs permettent d'améliorer les fonctions de surveillance et d'alerte, aussi que de bloquer les attaques réseau et de signaler les vulnérabilités en temps réel. Afin d'améliorer la continuité de fonctionnement, un site web résilient (permettant aussi d'accéder aux documents) a été installé hors de Suisse. Un mode d'authentification de l'utilisateur unique et une politique de mot de passe fort pour les honoraires de l'UIT ont été mis en place en 2011. En outre, une politique de gestion de l'information et un registre des risques informatiques ont été créés. Le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT tient à jour le *Portail en ligne sur l'histoire de l'UIT*. Le Département des services informatiques a élaboré un outil institutionnel de gestion des relations avec les clients (CRM) afin de donner davantage de moyens à l'UIT, aux Etats Membres, aux Membres des Secteurs et aux Associés.

Objectif 6: Proposer une plate‑forme

|  |
| --- |
| Proposer une plate-forme dans le cadre de laquelle les parties prenantes de l'ensemble du secteur des TIC peuvent nouer des liens, débattre, mettre en commun des stratégies, analyser les technologies les plus récentes, réaliser des transactions et, en dernière analyse, chercher à relever les défis à l'échelle de la planète.**Produits**SG.6.1 ITU Telecom World SG.6.2 Programme des futures manifestations ITU Telecom |

**SG.6.1 ITU Telecom World**

Depuis 2011, les manifestations ITU Telecom constituent un cadre exceptionnel de rencontres dans lequel les dirigeants des secteurs public et privé, les innovateurs et les autres principales parties prenantes peuvent nouer des liens, collaborer, mettre en commun des connaissances et réfléchir à la manière de mettre à profit le changement pour relever les défis à l'échelle de la planète, améliorer les conditions de vie et comprendre l'incidence de l'évolution de l'industrie des TIC. Les manifestations ITU Telecom continuent d'offrir un cadre de confiance propre aux connexions et aux discussions de fond. Conformément à la [Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-f.doc#res71)) de la Conférence de plénipotentiaires, des manifestations ITU Telecom ont été organisées en 2011, 2012 et 2013, et d'autres sont programmées pour 2014 et 2015. Ces manifestations représentent une plate-forme unique pour les raisons suivantes:

**Partage de connaissances**: Les manifestations permettent des discussions et des conversations d'une qualité sans égal, que ce soit en termes de contenus ou de qualité des intervenants. Les débats et les analyses ont fait l'objet d'un document disponible en version imprimée et sur un microsite spécial.

**Présentation d'innovations et de solutions**: Composé notamment de pavillons nationaux et thématiques, l'espace d'exposition permet aux professionnels des TIC de présenter des produits et des technologies et de mettre en avant les possibilités d'investissements et de partenariats partout dans le monde. Grâce au Programme pour jeunes innovateurs, les manifestations ITU Telecom offrent aux innovateurs de demain un cadre pour présenter leurs innovations et mettre en lumière leur créativité.

**Des contacts en réseau**: Des outils, des événements et des espaces de rencontre sont spécialement conçus en vue de faciliter les contacts de haut niveau dans le secteur des TIC, ainsi que les contacts entre les secteurs public et privé, entre les personnes et les différents acteurs du secteur et du monde entier, sans oublier les échanges d'idées.

**Vitrine pour les travaux de l'UIT**: ITU Telecom World constitue une vitrine idéale pour présenter le travail accompli par l'UIT dans des domaines essentiels. A ITU Telecom World 2013, par exemple, le pavillon consacré à la cybersécurité a permis de mettre en avant les activités menées par l'UIT dans ce domaine essentiel, tandis qu'à ITU Telecom World 2012, la plate-forme "Sauver des vies" de l'UIT a permis de présenter deux nouvelles initiatives de l'Union concernant l'utilisation du mobile pour le développement durable intelligent et la gestion efficace des catastrophes. Les

manifestations ITU Telecom ont été l'occasion de mettre en lumière des initiatives sectorielles, par exemple un atelier organisé par le TSB sur la TVIP et une cérémonie de récompense en 2011, ainsi que des tables rondes des directeurs techniques. Les questions des satellites et du développement des IMT, qui intéressent le BR, ont été examinées à ITU Telecom World 2013.

**Résultats financiers**: Depuis 2011, les résultats financiers nets des manifestations ITU Telecom sont en nette progression, ce qui coïncide avec la réorientation stratégique. En 2011, les résultats nets se sont sensiblement améliorés, puisque l'on est passé d'une perte de 4,5 millions CHF en 2009 à un bénéfice de 640 154 CHF en 2012. Selon les estimations, l'édition 2013 devrait générer un bénéfice net de 1,64 million CHF (au 4 mars 2014) après versement d'une contribution de 2,5 millions CHF au budget de l'UIT au titre du recouvrement des coûts. Ces chiffres encourageants sont la preuve que les manifestations Telecom s'adaptent bien aux nouvelles conditions du marché.

**SG.6.2 Programme des futures manifestations ITU Telecom**

ITU Telecom World 2014 aura lieu à Doha (Qatar) en décembre 2014 et une autre manifestation ITU Telecom World est prévue en 2015. ITU Telecom continue de tenir des consultations avec le secteur privé sur la meilleure façon de répondre aux besoins de l'industrie, afin de veiller à ce que les manifestations ITU Telecom continuent de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes.

Au cours des discussions qui ont eu lieu pendant la session de 2014 du Conseil, certains conseillers ont indiqué des moyens qui permettraient à ITU Telecom de continuer à répondre à leurs besoins. Sur la base de cette contribution, ITU Telecom a commencé à fixer son cap stratégique pour les manifestations après 2014, intégrant les domaines suivants:

• Meilleure prévisibilité en termes d'emplacement, de lieu et de dates des manifestations (par exemple une manifestation ayant lieu au même endroit pendant 2 à 3 ans).

• Réalisation d'une étude en vue de changer le nom de la manifestation.

• Rationalisation des gains d'efficacité en intégrant certaines manifestations UIT dans les manifestations ITU Telecom.

• Offrir plus d'avantages au pays hôte – mettre en évidence les avantages qu'il y a à accueillir les manifestations.

• Privilégier l'innovation à l'exposition.

• Intégration des marchés émergents dans la manifestation, y compris les thèmes les concernant, des "masterclass" et des ateliers sur les bonnes pratiques et les études de cas.

• Valoriser la présence des Etats Membres en organisant des événements privés d'une journée.

• Poursuite de la coopération avec d'autres associations professionnelles et d'autres événements.

• Plus grande souplesse opérationnelle.

Conformément à la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, les manifestations ITU Telecom ont pu continuer de se développer comme plate-forme essentielle de discussion entre les décideurs, les régulateurs et les dirigeants du secteur. Sur la base de la contribution du Conseil à sa session de 2014 et pour que les manifestations retrouvent leur rayonnement et leur prééminence, ITU Telecom envisage de proposer aux Etats Membres d'apporter des modifications à la Résolution 11.

4 Mise en oeuvre des Décisions, Résolutions et Recommandations de l'UIT

[Résolution 2](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res2) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Forum mondial des politiques de télécommunication et des technologies de l'information et des communications**

Voir la section 2.6 pour obtenir des informations sur le FMPT-13. On trouvera d'autres informations sur les résultats de ce Forum dans le Rapport au Conseil à sa session de 2013 (Document [C13/64(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0064/en)).

[Résolution 11](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res11) (Rév. Guadalajara, 2010) – Manifestations ITU TELECOM

Telecom World 2011 a eu lieu à Genève du 24 au 27 octobre 2011. ITU Telecom World 2012 a été accueillie du 14 au 18 octobre 2012 à Dubaï par le Gouvernement des Emirats arabes unis. ITU Telecom World 2013 s'est tenue à Bangkok du 19 au 22 novembre 2013. Sur la base de l'expérience acquise dans l'organisation des manifestations ITU Telecom entre 2011 et 2013, il est envisagé de proposer aux Etats Membres de l'UIT d'apporter quelques modifications à la Résolution 11. Voir la section 2.4 ci-dessus et les Documents [C11/50](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0050/en), [C12/13](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0013/en), [C13/19](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0019/en) et [C14/19](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0019/en) du Conseil.

[Résolution 25](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res25) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Renforcement de la présence régionale**

Voir les Rapports au Conseil (Documents [C11/25](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0025/en), [C12/25](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0025/en), [C13/25](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0025/en) et [C14/25](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0025/en)).

[Résolution 30](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res30) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition**

Depuis 2010, 18 PMA, PEID et PDSL ont reçu une aide annuelle pour développer leur secteur des TIC, sous forme de financements provenant du budget ordinaire, de contributions volontaires ou du Fonds d'affectation spéciale. Un certain nombre de projets ont également été mis en oeuvre dans le cadre des initiatives régionales. La plupart de ces pays ont bénéficié d'une aide dans les domaines des télécommunications d'urgence, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

[Résolution 34](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res34) (Rév. Guadalajara, 2010) – Assistance et appui aux pays ayant des besoins spéciaux pour la reconstruction de leur secteur des télécommunications

Depuis 2010, neuf pays ont bénéficié d'une assistance de l'UIT visant à renforcer les différents éléments de leur secteur de télécommunication, tels que les politiques, les réglementations et les législations en matière de télécommunication. Les pays ci-après, énumérés dans l'Annexe de la Résolution, ont reçu une assistance ciblée au titre de l'Objectif 6 de l'UIT-D, lequel vise à fournir une aide aux PMA, aux PEID et aux PDSL: Burundi, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Libéria, Rwanda, République démocratique du Congo, Somalie et Sierra Leone. D'autres pays ont reçu une assistance ad hoc ou bénéficié de projets dans le cadre des initiatives régionales. Tous les pays ont bénéficié des travaux en cours à l'UIT sur la planification préalable aux catastrophes, dans le cadre de l'examen de Questions confiées aux commissions d'études, du renforcement des capacités ou de la fourniture d'une assistance directe dans le pays. Ces activités ont été financées par le budget ordinaire, le Fonds pour le développement des TIC et des contributions volontaires.

[Résolution 35](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res35) (Kyoto, 1994) – **Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement**

La Résolution 35 est la première Résolution par laquelle une Conférence de plénipotentiaires confie un mandat à l'UIT dans les domaines de l'utilisation des TIC au service de la protection de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques. Le mandat énoncé dans la Résolution 35 a ensuite été élargi par la Résolution 182 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement". Voir également les Documents [C11/22](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0022/en), [C12/15](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0015/en), [C13/33](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0033/en) et [C14/33](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0033/en) du Conseil, ainsi que le site web [www.itu.int/climate](http://www.itu.int/climate).

[Résolution 38](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res38) (Kyoto, 1994) – Parts contributives aux dépenses de l'Union

Après l'examen de la liste des PMA de 2013 visant à réexaminer la part contributive de ces pays aux dépenses de l'UIT dans les classes de 1/8 ou 1/16 d'unité, il convient de noter:

– que sur les 49 pays figurant dans la liste des PMA de 2013, sept pays contribuent aux dépenses de l'Union dans la classe de 1/4 d'unité; et

– qu'un pays, qui ne figure pas parmi les PMA et contribue dans la classe de 1/8 d'unité jusqu'en décembre 2013, a contribué, à compter de janvier 2014, dans la classe de 1/4 d'unité.

[Résolution 41](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res41) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés**

Chaque année, le Conseil approuve la passation par pertes et profits d'intérêts moratoires et de créances irrécupérables, conformément aux lignes directrices fixées par le Conseil en 1999, par un prélèvement correspondant de la Provision pour comptes débiteurs. Par cette décision, le Conseil autorise la passation par pertes et profits des intérêts moratoires des Membres qui ont respecté leur plan d'amortissement et réglé leurs contributions, ainsi que la passation par pertes et profits des sommes dues par des sociétés dont les créances sont à considérer comme irrécupérables selon les communications reçues des administrations concernées ou des autorités nationales chargées de la liquidation judiciaire.

Voir les Rapports annuels au Conseil (Documents [C11/36(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0036/en), [C12/4(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0004/en), [C13/11](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0011/en) et [C14/11](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0011/en)).

[Résolution 48](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res48) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Gestion et développement des ressources humaines**

Voir la section GS.4.2 du présent Rapport et les Rapports d'information annuels au Conseil (Documents [C11/INF/2](http://www.itu.int/md/S11-CL-INF-0002/en), [C12/INF/](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0006/en)6 et [C13/INF/5](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0005/en)).

[Résolution 58](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res58) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Renforcement des relations entre l'UIT et les organisations régionales de télécommunication et travaux préparatoires régionaux en vue de la Conférence de plénipotentiaires**

La coopération étroite de l'Union avec les six principales organisations régionales de télécommunication, à savoir la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT), la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), l'Union africaine des télécommunications (UAT), le Conseil des ministres arabes des télécommunications et de l'information représentés par le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes (LAS), et la Communauté régionale des communications (RCC), a été essentielle dans la préparation de la PP-14. Ces organisations sont désormais admises à participer aux sessions du Conseil. L'UIT, notamment par l'intermédiaire des bureaux régionaux, a suivi de près les consultations régionales et les Réunions préparatoires régionales pour aider les pays dans leurs travaux préparatoires. Des rapports sur les consultations de l'UIT et la participation aux réunions préparatoires régionales ont été mis à la disposition du Groupe de préparation de la Conférence de Busan, créé par le Comité de coordination.

[Résolution 66](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res66) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Documents et publications de l'Union**

Pendant plusieurs années, un certain nombre de publications ont été mises à la disposition d'un large public gratuitement, conformément aux instructions émanant de divers organismes directeurs et du Conseil et aux Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires. De nombreuses publications sont également accessibles gratuitement en ligne uniquement pour les Membres, à l'aide de leur compte TIES. Une politique de fixation des prix des publications de l'UIT a été mise en place pour offrir aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux Associés un tarif rabaissé sur toutes les publications restantes, afin d'en promouvoir l'accessibilité financière et la diffusion. Cette politique comprend l'adoption d'une "politique de double prix" et la fixation d'un "prix du marché" pour les publications vendues aux entités non membres et prévoit, pour les PMA, des réductions importantes, afin que tous les pays puissent avoir accès aux publications. Seuls les utilisateurs commerciaux non membres payent les publications plein tarif.

[Résolution 68](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res68) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information**

Voir la section 2.2 du présent Rapport et les Rapports annuels au Conseil (Documents [C11/17](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0017/en), [C12/46](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0046/en), [C13/17](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0017/en) et [C14/17](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0017/en)).

[Résolution 70](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res70) (Rév. Guadalajara, 2010) – Intégration du principe de l'égalité hommes/femmes à l'UIT, promotion de l'égalité hommes/femmes et autonomisation des femmes grâce aux technologies de l'information et de la communication

L'UIT a poursuivi les initiatives lancées pour accélérer l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes dans l'ensemble de l'UIT. Un Groupe d'action interne sur les questions de genre a été créé en septembre 2012. La politique de l'UIT relative à l'égalité hommes/femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes (GEM) a été adoptée par le Conseil à sa session de 2013. L'UIT s'est engagée, par cette politique, à prendre des mesures dans les domaines suivants:

• culture et effectifs de l'organisation;

• programmes, activités, prestation de services, mise en oeuvre; et

• gouvernance.

L'UIT s'est employée à promouvoir, au niveau international, la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, laquelle a lieu le quatrième jeudi d'avril de chaque année depuis 2011. On trouvera de plus amples informations sur le Portail UIT "Les jeunes filles dans le secteur des TIC" (<http://girlsinict.org/>), qui donne aux jeunes femmes et jeunes filles envisageant une carrière dans ce secteur des renseignements pratiques sur les programmes, les prix et les concours, et présente les parcours professionnels de femmes dont elles pourraient s'inspirer et des vidéos particulièrement intéressantes. Le 26 avril 2012, à l'occasion de la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC, l'UIT a lancé une campagne sur trois ans intitulée "Pas de technologie sans les jeunes filles", destinée à faire connaître partout dans le monde le rôle de premier plan

que les TIC peuvent jouer dans l'autonomisation des femmes. Cette campagne visait à promouvoir la technologie et à encourager les jeunes filles à tirer parti des débouchés passionnants qu'offrent les TIC. Le Forum SMSI comprenait également des sessions de fond consacrées aux femmes et aux jeunes filles dans le secteur des TIC.

Le Secrétariat a encouragé les Etats Membres et les Membres de Secteur à soumettre des candidatures aux postes de Président/Vice-Président, afin d'appuyer la participation active de spécialistes femmes aux travaux de l'UIT et de donner des chances égales aux candidatures féminines et aux candidatures masculines aux postes de fonctionnaires élus et de membres du Comité du Règlement des radiocommunications. Au sein de l'UIT, plusieurs ateliers de sensibilisation sur l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes ont été organisés à l'intention des fonctionnaires de l'UIT et le nombre de femmes à des postes de direction a augmenté. Des informations complémentaires sont disponibles dans les Documents [C13/INF/11](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0011/en) et [C14/6](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0006/en).

Conformément à la Résolution 55 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT, un programme de formation sur l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes a été organisé pour les fonctionnaires du TSB. Les membres du personnel sont en permanence encouragés à intégrer le principe d'égalité hommes/femmes dans leurs activités. Enfin, l'UIT a fait rapport chaque année à l'ONU Femmes sur la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. On trouvera davantage de renseignements sur les activités menées par les Secteurs et le Secrétariat général dans les Documents [C12/49](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0049/en) et [C13/39](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0039/en).

[Résolution 71](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res71) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015**

Des rapports d'activité annuels sur la mise en oeuvre du Plan stratégique ont été présentés au Conseil en 2011[[3]](#footnote-3), 2012 et 2013, qui les a approuvés. Etant donné que la nouvelle structure du Plan stratégique pour la période 2012-2015 a été harmonisée avec la structure de l'UIT, ces rapports d'activité réunissent en un seul document le Rapport annuel sur l'activité de l'Union (numéro 102 de la Convention) et le Rapport sur la mise en oeuvre du Plan stratégique (numéro 61 de la Convention; Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires). La direction du BDT a demandé[[4]](#footnote-4) au Conseil, à sa session de 2011, de réexaminer la structure des produits de l'UIT-D. En conséquence, les 33 produits initiaux de l'UIT-D, qui figurent dans l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), ont été examinés et un nouvel ensemble de 13 produits UIT-D a été approuvé. Voir le Document [PP-14/42](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0042/en).

[Résolution 72](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res72) (Rév. Guadalajara, 2010) – **Coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT**

La coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle s'est poursuivie entre 2011 et 2014 par l'élaboration de plans opérationnels harmonisés entre les Secteurs et le Secrétariat général, en vue de l'adoption de la structure du Plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015. La planification financière a suivi la même structure, avec l'établissement de deux budgets biennaux soumis pour examen au Conseil selon la présentation du budget axé sur les résultats, laquelle est également utilisée pour les rapports financiers trimestriels. Les commissions de contrôle budgétaire des conférences et des assemblées présentent un rapport aux séances plénières indiquant le montant estimé des coûts induits par les décisions prises. Voir le Document [PP-14/42](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0042/en).

[Résolution 77](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res77) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – **Conférences, assemblées et forums futurs de l'Union (2011-2014)**

Les conférences, les assemblées et les forums programmés pour la période 2011-2014 ont été tenus dans les délais stipulés, moyennant quelques légères modifications pour la CMTI-12. Les dates et les lieux de l'AMNT-12, de la CMTI-12, de la CMDT-14 et de la PP-14 ont été fixés par le Conseil, après consultation des Etats Membres. Le Conseil a adopté les dates de l'AMNT-12 à sa session de 2011 ([Résolution 1335](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0098/en)), lesquelles ont ensuite été approuvées par la majorité des Etats Membres, consultés par le biais de la [Lettre circulaire 48](http://www.itu.int/md/S11-SG-CIR-0048/en) en date du 21 octobre 2011. Pour ce qui était de la CMTI-12, qui devait se tenir après l'AMNT-12, les dates initiales avaient été fixées par le Conseil à sa session de 2010 ([Résolution 1317](http://www.itu.int/md/S10-CL-C-0084/en)). Le changement des dates et des lieux a été approuvé après consultation des Membres par la [Lettre circulaire 229](http://www.itu.int/md/S10-SG-CIR-0229/en) en date du 6 août 2010 et par la [Lettre circulaire 48](http://www.itu.int/md/S11-SG-CIR-0048/en) du 21 octobre 2011.

A sa session de 2012, le Conseil a approuvé le lieu et les dates de la CMDT-14. Tous les Etats Membres ont été consultés par le biais de la [Lettre circulaire 125](http://www.itu.int/md/S12-SG-CIR-0125/en) en date du 18 septembre 2012. Il a ensuite été décidé de modifier les dates et le lieu de la Conférence (Documents [DM14/1000](http://www.itu.int/md/S14-DM-CIR-01000/en), daté du 9 janvier 2014, et [CL14/174](http://www.itu.int/md/S14-SG-CIR-0174/en)). A sa session de 2011, le Conseil a adopté la Décision 560 qui fixait les dates de la PP-14, lesquelles ont été approuvées par tous les Etats Membres, après consultation par le biais de la [Lettre circulaire 47](http://www.itu.int/md/S11-SG-CIR-0047/en) en date du 21 octobre 2011. L'Assemblée des radiocommunications de 2012 et la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 ont eu lieu aux dates prévues dans la Résolution.

[Résolution 91](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res91) **(Rév.** Guadalajara, 2010) **– Recouvrement des coûts pour certains produits et services de l'UIT**

Par sa Résolution 91 (Rév. Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a approuvé l'utilisation du recouvrement des coûts comme moyen de financer certains produits et services de l'UIT. Le Secrétaire général a rendu compte des progrès réalisés aux Conférences de plénipotentiaires de 2002, de 2006 et de 2010, qui ont révisé la Résolution. La méthode actuelle d'identification des produits et services de l'UIT, y compris de ceux soumis au recouvrement des coûts dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats (BAR), est décrite dans la Décision 535 (MOD) du Conseil, laquelle est entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

La part que les recettes tirées du recouvrement des coûts représentent dans le budget de l'UIT a augmenté pendant la période couverte par le rapport, aussi bien en valeur absolue qu'en part du budget total. Les ventes des publications et les fiches de notification des réseaux à satellite représentent environ 92% du total des recettes tirées du recouvrement des coûts et ont contribué à l'augmentation de 20,6% de ces recettes. La part des recettes tirées du recouvrement des coûts dans le budget total des recettes était de 17,1% pour l'exercice 2010-2011 et devrait continuer d'augmenter.

En 2013, le Conseil a modifié la Décision 482 relative au recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, en ce qui concerne la méthode de taxation et le barème des droits de traitement appliqués au regroupement d'assignations de fréquence de différents réseaux OSG figurant dans le Fichier de référence international des fréquences qui ont été soumises par des administrations à une même position orbitale en assignations de fréquence d'un seul et même réseau à satellite.

En 2012, le Conseil a décidé d'offrir un accès en ligne gratuit au Règlement des radiocommunications de l'UIT et ce, à titre expérimental; la baisse des ventes qui en résultera devra être examinée en 2014, afin de prendre une décision finale concernant l'accès libre permanent. En 2013, le Conseil a décidé d'octroyer un accès en ligne gratuit au Règlement des télécommunications internationales, aux Actes finals de la CMDT et à plusieurs Manuels de l'UIT-R sur la gestion du spectre. En 2014, le Conseil a entériné une modification de la Décision 571 qui met fin à la période d'essai pour les éditions en ligne de l'actuel et du futur Règlement des radiocommunications et qui établit la gratuité de l'accès à titre permanent. Par sa Décision 571, le Conseil a accordé au grand public un accès en ligne gratuit aux Règles de procédure, aux Résolutions et Décisions du Conseil ainsi qu'aux publications de l'UIT relatives à la planification préalable des catastrophes et aux situations d'urgence.

[Résolution 93](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res93) **(Minneapolis, 1998)** – Comptes spéciaux d'arriérés

Remplacée par la Résolution 41 (voir les observations dans ladite Résolution).

[Résolution 94](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res94) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Vérification des comptes de l'Union**

Conformément à la Résolution 94 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, dans laquelle il est demandé d'envisager la rotation du Vérificateur extérieur des comptes, le Secrétaire général a été chargé de porter ladite Résolution à la connaissance du Gouvernement de la Confédération suisse et d'engager la procédure de sélection par mise au concours du Vérificateur extérieur des comptes, d'une manière ouverte, équitable et transparente.

Par conséquent, la démission du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse de sa fonction de Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT avec effet au 30 juin 2012 a été transmise le 20 septembre 2011 au Président du Conseil. A la suite de la procédure de sélection par mise au concours, la *Corte dei Conti* (institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Italie) a été désignée comme Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT, avec effet au 1er juillet 2012.

[Résolution 99](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res99) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Statut de la Palestine à l'UIT

Par sa Résolution 99 (Rév. Guadalajara, 2010), qui a été pleinement mise en oeuvre, la Conférence de plénipotentiaires a autorisé l'observateur de la Palestine à participer à toutes les conférences, assemblées et réunions organisées sous les auspices de l'UIT, en particulier les conférences habilitées à conclure des traités (CMR-12 et CMTI-12) et le FMPT-13, ainsi que l'AR-12, l'AMNT-12 et la CMDT-14, en vertu des droits énumérés dans la Résolution 99 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. L'observateur de la Palestine a assisté à la session de 2013 du Conseil, tandis que "Paltel Group" et "Watanaya Palestine Telecom", dernières entités palestiniennes admises à participer aux travaux de l'UIT, sont devenues Membres de Secteur en 2007.

[Résolution 101](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res101) **(Rév.** Guadalajara, 2010**)** – Réseaux fondés sur le protocole Internet

La Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur les *"Réseaux fondés sur le protocole Internet"* a été adoptée en 1998 et modifiée par la suite. Compte tenu de la convergence actuelle des réseaux de télécommunication et des réseaux IP, notamment dans le cadre des services de téléphonie sur Internet (VoIP) et des réseaux de prochaine génération (NGN), la Conférence de plénipotentiaires a décidé, par sa Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010), que l'UIT devait identifier les questions liées à l'Internet qui relèvent des responsabilités dont elle est investie, collaborer avec d'autres organisations afin d'optimiser les avantages des réseaux IP et poursuivre d'urgence l'étude de la connectivité Internet internationale, comme cela est demandé au paragraphe 50 d) de l'*Agenda de Tunis*. Les activités de l'UIT menées depuis la PP‑10 en ce qui concerne la Résolution 101 (Rév. Guadalajara, 2010) font l'objet des rapports au Conseil [C11/31](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0031/en), [C12/28](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0028/en), [C13/62](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0062/en) et [C14/40](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0040/en), ainsi que de la section 3.6 du présent Rapport.

[Résolution 102](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res102) **(Rév.** Guadalajara, 2010**)** – Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses

La Résolution 102 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires a été adoptée en 1998 et modifiée par la suite. En ce qui concerne les résultats du SMSI, la Conférence de plénipotentiaires, dans ladite Résolution, a chargé le Secrétaire général de continuer de prendre une part active dans les discussions et initiatives internationales sur la gestion des noms de domaine et adresses Internet et des autres ressources de l'Internet relevant des attributions de l'UIT, et de prendre les mesures nécessaires afin que l'UIT continue d'avoir pour rôle de faciliter la coordination des questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet (paragraphe 35 d) de l'Agenda de Tunis). Par cette Résolution, les Directeurs des Bureaux ont également été chargés d'appuyer ces mesures. Les activités de l'UIT menées depuis la PP-10 en ce qui concerne la Résolution 102 (Rév. Guadalajara, 2010) font l'objet des rapports au Conseil [C11/31](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0031/en), [C12/28](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0028/en), [C13/62](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0062/en) et [C14/40](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0040/en), ainsi que de la section 3.6 du présent Rapport.

[Résolution 119](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res119) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Méthodes visant à accroître l'efficacité et l'efficience du Comité du Règlement des radiocommunications

Le Comité a poursuivi son examen périodique des méthodes de travail et processus internes figurant dans la Partie C des Règles de procédure. Les résumés des décisions de chaque réunion du Comité ont été dûment publiés sur le [site du RRB](http://www.itu.int/ITU-R/go/RRB/) dans les délais statutaires. Les membres du Comité ont participé à la CMR‑12 (numéro 141 de la Convention) et le rapport des activités du RRB soumis à la CMR‑12 a été publié comme Addendum 3 au Document 4 (Rapport du Directeur sur les activités du Secteur des radiocommunications). Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, le RRB a tenu les réunions suivantes: 55ème en 2010, 56ème, 57ème et 58ème en 2011, 59ème, 60ème et 61ème en 2012, 62ème, 63ème et 64ème en 2013 et 65ème et 66ème en 2014.

[Résolution 125](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res125) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Assistance et appui à la Palestine pour la reconstruction de ses réseaux de télécommunication

Le projet "Connecter une école, connecter une communauté" est mis en oeuvre dans le cadre d'une collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la fondation Real Madrid, afin d'encourager la connectivité des écoles au large bande, dans les zones isolées, rurales ou mal desservies de la Palestine. Ce projet a pour but d'améliorer l'accès aux TIC des écoliers et de la population locale, y compris les femmes et les jeunes filles, les groupes défavorisés et vulnérables, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. La première phase de ce projet s'est conclue fin novembre 2013: cinq écoles ont été connectées au large bande moyennant la fourniture, l'installation et la configuration de tous les ordinateurs et équipements de réseau. La deuxième phase du projet "Connecter une école, connecter une communauté" en Palestine a déjà été approuvée et sera financée par le FDTIC de l'UIT, ainsi que par une contribution de l'Autorité nationale de régulation des Emirats arabes unis. Ce volet du projet permettra de répondre aux besoins de dix écoles supplémentaires. Les derniers travaux préparatoires sont en cours et consistent en une mission d'évaluation de l'état de préparation pour la création en août 2014 d'une équipe CIRT en Palestine, qui sera consacrée au renforcement des capacités nationales en matière de cybersécurité. Ces travaux sont menés avec l'appui du Centre régional pour la cybersécurité de la région des Etats arabes, situé à Oman. Un certain nombre de bourses ont été octroyées au Ministère des télécommunications et des technologies de l'information de la Palestine, afin qu'elle participe aux activités principales de l'UIT, telles que le Colloque mondial des régulateurs (de 2011, 2012 et 2013), et à d'autres activités régionales.

[Résolution 130](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res130) **(Rév.** Guadalajara, 2010**)** – Renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication

La Résolution 130 (Rév. Guadalajara, 2010) a été adoptée par la Conférence de plénipotentiaires en 2002, qui l'a modifiée par la suite. Le Programme mondial cybersécurité (GCA) offre un cadre dans lequel il est possible de trouver une réponse internationale aux problèmes croissants qui se posent en matière de cybersécurité. La Résolution 130 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires établit que le Programme GCA est la stratégie commune à l'ensemble de l'UIT en matière de cybersécurité. Au sein de l'UIT, le GCA témoigne de la nature complémentaire des programmes de travail existants de l'UIT et facilite la mise en oeuvre des activités du BDT, du TSB et du BR dans ce domaine. Les activités menées depuis la PP-10 en ce qui concerne la Résolution 130 (Rév. Guadalajara, 2010) sont couvertes dans les rapports au Conseil [C11/54](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0054/en), [C12/29](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0029/en), [C13/23](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0023/en) et [C14/23](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0023/en).

[Résolution 131](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res131) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Indice d'accès aux technologies de l'information et de la communication et indicateurs de connectivité communautaire

L'UIT-D continue de rassembler, d'harmoniser, de traiter et de publier les statistiques relatives aux TIC provenant des Etats Membres. De nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration et les indicateurs, méthodes et définitions existants sont actuellement réexaminés par les deux groupes de l'UIT spécialistes des statistiques (le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC et le Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages). Ces deux Groupes d'experts collaborent dans le cadre d'un forum de discussion en ligne et à l'occasion de réunions présentielles ponctuelles, et présentent leurs rapports au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS). Le WTIS est devenu le plus grand forum mondial annuel pour ce qui est des questions relatives aux statistiques sur les TIC. L'UIT est membre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et de son comité de direction, et collabore étroitement avec d'autres membres du Partenariat pour mener des travaux dans ce domaine et fournir une assistance aux pays en ce qui concerne la mesure des TIC. Dans le cadre du Groupe d'action du Partenariat sur le SMSI (dirigé par l'UIT), l'UIT et ses partenaires suivent de près la mise en oeuvre des résultats du SMSI et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet. L'indice unique de développement des TIC (IDI) est publié chaque année dans le rapport "Mesurer la société de l'information". Les indicateurs permettant de mesurer la connectivité communautaire figurent dans la liste des indicateurs fondamentaux des TIC et sont recueillis chaque année par l'UIT, moyennant un questionnaire sur l'utilisation des TIC par les ménages, et publiés dans la Base de données sur les indicateurs de télécommunications/TIC dans le monde (WTI) et dans l'Annuaire statistique.

[Résolution 133](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res133) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Rôle des Administrations des Etats Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés

La Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010) a été adoptée par la Conférence de plénipotentiaires en 2002, qui l'a modifiée par la suite. Dans cette Résolution, la Conférence a chargé le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux de prendre une part active à toutes les initiatives et activités internationales relatives à la mise en service et à la gestion des noms de domaine Internet internationalisés. Les activités menées par l'UIT depuis la PP-10 en ce qui concerne la Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010) font l'objet des rapports au Conseil [C11/31](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0031/en), [C12/28](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0028/en), [C13/62](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0062/en) et [C14/40](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0040/en).

[Résolution 135](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res135) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Rôle de l'UIT dans le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, dans la fourniture d'une assistance technique et d'avis aux pays en développement et dans la mise en oeuvre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux

Bon nombre d'activités et de projets ont été mis en oeuvre dans les domaines suivants pour aider les pays en développement: développement des infrastructures et des technologies de télécommunication/TIC, cybersécurité, applications des TIC et questions relatives aux réseaux IP, mise en place d'un environnement propice, renforcement des capacités et inclusion numérique, télécommunications d'urgence et adaptation aux changements climatiques. Ces activités et projets ont été mis en oeuvre aux niveaux national, régional et interrégional (notamment dans le cadre des initiatives régionales), en collaboration avec des entités des secteurs public et privé, des organisations régionales et internationales, des banques de développement et d'autres parties prenantes. L'UIT fournit également des experts techniques hautement qualifiés qui donnent des avis sur des sujets importants pour les pays en développement, à titre individuel ou collectif (assistance directe, formations, etc.).

[Résolution 137](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res137) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Déploiement de réseaux de prochaine génération dans les pays en développement

Pour répondre aux besoins des pays en développement liés aux réseaux NGN, la mise en place d'initiatives de renforcement des capacités concernant les stratégies de passage à ces réseaux, compte tenu des aspects techniques et réglementaires, a été encouragée dans différentes régions dans le cadre des Centres d'excellence, de l'Académie de l'UIT, d'ateliers et d'activités de formation. Des [lignes directrices sur le passage aux réseaux NGN et le développement des infrastructures](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/NextGenerationNetworks.aspx) et des scénarios de passage des réseaux existants aux réseaux NGN dans les pays en développement ont été élaborés pour fournir des outils pratiques aux pays en développement, afin de les aider dans l'adoption des réseaux NGN (aspects techniques, économiques et réglementaires). Des études de cas ont été effectuées (par exemple, sur le [Bangladesh](http://www.itu.int/ITU-D/tech/NGN/CaseStudies/NGN_CaseStudy_Bangladesh.pdf) ou l'[Inde, les Philippines et le Sri Lanka](http://www.itu.int/ITU-D/tech/NGN/CaseStudies/NGN_CaseStudy_IND_PHIL_SLKA_V2.pdf)) et une assistance directe a été fournie concernant le passage aux réseaux NGN. Une analyse [statistiq](https://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=D10-RGQ12.3.1-C-0028!N1!PDF-E)ue des aspects économiques des réseaux NGN établie à partir de l'Enquête 2012 de l'UIT sur les politiques tarifaires a été publiée. Une [étude](http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/NGN%20strategies-final-en.pdf) du BDT sur les réseaux NGN dans un environnement large bande a montré que le passage à une économie fondée sur le large bande présentait des avantages considérables. La commission d'études chargée de l'étude de la [Question 26/2](http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ26.2&stg=2) de l'UIT-D a établi la version finale du [projet de rapport](http://www.itu.int/md/D10-SG02-C-0278), qui contient des renseignements à jour concernant les solutions pour le passage aux réseaux NGN. Elle a également examiné l'évolution des nouvelles tendances dans le domaine des réseaux NGN dans les pays en développement (par exemple, le principe de virtualisation des réseaux ou la notion d'informatique en nuage), sur la base des normes élaborées par la CE 13 de l'UIT-T pendant la période 2011-2013.

[Résolution 139](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res139) (**Rév.** Guadalajara, 2010) – Télécommunications et technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive

Une assistance technique très diversifiée a été mise en place pour aider les pays en développement à planifier, déployer, exploiter et maintenir des réseaux et services TIC accessibles et fiables, en particulier dans les zones rurales et isolées. Les activités ont notamment consisté à élaborer et à mettre en oeuvre des lignes directrices et des feuilles de route pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, des plans directeurs et des politiques sur le large bande hertzien en vue du passage du RTPC aux réseaux NGN, des études de cas et des modèles opérationnels visant l'utilisation durable des infrastructures large bande dans les zones rurales et isolées; à organiser des forums et des séminaires régionaux; à concevoir du matériel de formation en étroite collaboration avec le BR et le TSB afin de soutenir la mise en oeuvre des réseaux hertziens large bande et des réseaux NGN ainsi que le passage à la radiodiffusion numérique; et à organiser des activités dans les domaines de la conformité et de l'interopérabilité et de la gestion du spectre. Le TSB a publié de nombreux rapports et lignes directrices techniques sur la mise en oeuvre des Recommandations UIT-T relatives aux fibres, câbles et systèmes optiques, au déploiement de réseaux en mode paquet et aux réseaux issus de la convergence.

[Résolution 140](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res140) (**Rév.** Guadalajara, 2010) – Rôle de l'UIT dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

Voir la section GS.2.5 et les rapports annuels du Conseil [C11/33](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0033/en), [C12/72](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0072/en), [C12/55](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0055/en), [C13/66](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0066/en) et [C14/38](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0038/en).

**[Résolution 145](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res145) (Antalya, 2006) – Participation d'observateurs aux conférences, assemblées et réunions de l'Union**

La Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires a été appliquée et mise en oeuvre par toutes les conférences, assemblées et réunions qui se sont tenues sous les auspices de l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 et ce, sans difficulté particulière.

[Résolution 146](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res146) **(Antalya, 2006) – Examen du Règlement des télécommunications internationales**

Voir la Résolution 171 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. La CMTI-12 a révisé et modifié le Règlement des télécommunications internationales, comme indiqué dans la section 2.5 ci-dessus.

[Résolution 150](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res150) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – **Approbation des comptes de l'Union pour les années 2010 à 2013**

L'approbation des comptes de l'UIT par le Conseil pour les années 2010 à 2013, conformément à la Résolution 150 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, fait l'objet des Documents [C11/112](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0112/en) (Résolution 1341), [C12/98](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0098/en) (Résolution 1350), [C13/115](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0115/en) (Résolution 1361) et [C14/26(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0026/en) (Rapport de gestion financière vérifié pour 2013).

[Résolution 151](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res151) **(Rév.** Guadalajara, 2010) – Mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats à l'UIT

Voir les Documents [C11/10](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0010/en) et [C13/10](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0010/en) du Conseil. Voir le Document [PP-14/42](http://www.itu.int/md/S14-PP-C-0042/en).

[Résolution 152](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res152) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Amélioration de la gestion et du suivi de la contribution des Membres des Secteurs et des Associés aux dépenses de l'UIT**

Par sa [Résolution 152 (Rév. Guadalajara, 2010)](http://web.itu.int/dms_ties/itu-s/md/11/cl/c/Resolution%20152%20%28Rev.%20Guadalajara%2C%202010%29), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Secrétaire général, en concertation avec les Directeurs des Bureaux, de faire rapport au Conseil sur la gestion et le suivi de la contribution des Membres des Secteurs et des Associés aux dépenses de l'UIT, en soulignant les éventuelles difficultés et en proposant des améliorations. Voir également la Résolution 41 (Rév. Guadalajara, 2010) de ladite Conférence.

A la session de 2011 du Conseil, le Secrétaire général a souhaité disposer d'une plus grande flexibilité dans la mise en oeuvre de la disposition sur la radiation automatique qui avait eu pour conséquence la perte d'un nombre significatif de Membres. Il a souhaité aussi avoir plus de flexibilité pour négocier le paiement des dettes des Membres dans les cas de fusion et d'acquisition, afin de faciliter le recouvrement des dettes passées et d'attirer de nouveaux membres. Le Conseil a accordé cette flexibilité au Secrétaire général tout en lui demandant de soumettre des rapports annuels sur les progrès réalisés. Voir les rapports annuels au Conseil (Documents [C11/20](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0020/en), [C12/10](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0010/en), [C13/14](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0014/en) et [C14/14](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0014/en)). La Résolution 152 a eu des conséquences positives sur le paiement des contributions, qui se sont traduites par un meilleur recouvrement de celles-ci et par la diminution des dettes des Membres des Secteurs et des Associés. Voir le Rapport soumis à la PP‑14 par le Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines.

[Résolution 153](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res153) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Programmation des sessions du Conseil et des Conférences de plénipotentiaires**

La programmation des sessions du Conseil a pris en compte les périodes de célébration des fêtes religieuses importantes visées dans la Résolution 111 (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi que les dates des autres grandes manifestations de l'UIT ou en dehors de l'UIT. En conséquence, les sessions du Conseil ont eu lieu en juillet 2012 et en juin 2013. En outre, comme indiqué dans le Document [C14/37](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0037/en) (Planification des futures conférences, assemblées et réunions de l'Union (2014-2017)), de nombreuses autres réunions de l'UIT, en particulier celles des groupes consultatifs des Secteurs et des groupes de travail du Conseil, sont prévues quatre ans à l'avance. Pour éviter d'avoir à reprogrammer les autres réunions si le Conseil décidait de tenir sa session aux mêmes dates, il conviendrait d'inclure les sessions du Conseil dans le plan quadriennal. Afin d'améliorer le processus d'élaboration des documents du Conseil et de faciliter la planification des autres réunions de l'UIT, il est proposé que le Conseil fixe les dates de ses sessions ordinaires tous les ans pour les quatre années à venir.

[Résolution 154](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res154) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité**

Le secrétariat a fourni un appui au Groupe de travail du Conseil sur les langues ([CWG-LANG](http://www.itu.int/en/council/cwg-lang/Pages/default.aspx)) et soumis des rapports détaillés sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de la Résolution 154 et mettre en oeuvre l'utilisation des six langues officielles sur un pied d'égalité. Le Groupe CWG-LANG a noté avec satisfaction les progrès considérables accomplis concernant les travaux linguistiques à l'UIT. Plusieurs activités (examen structurel, optimisation du niveau des effectifs, édition des textes dans les six langues sur un pied d'égalité, utilisation judicieuse des TIC et harmonisation des méthodes et des procédures de travail) ont été mises en oeuvre et menées à bien et peuvent désormais être considérées comme des tâches opérationnelles en cours. Des progrès notables ont été accomplis dans d'autres domaines, tels que la production simultanée et en temps voulu des documents et des publications, la taille et le volume des documents et le travail de terminologie et d'information auprès du public, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Groupe CWG-LANG a soumis un rapport au Conseil (Document [C14/44](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0044/en)), dans lequel il recommande de poursuivre les travaux pour atteindre l'objectif du traitement des six langues officielles sur un pied d'égalité et propose un ensemble de mesures et de principes applicables à l'interprétation et à la traduction à l'UIT; un projet de révision de la Résolution 154 visant à faciliter les travaux préparatoires des membres en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2014 a été approuvé à la session de 2014 du Conseil. Utiliser les six langues officielles sur le site web de l'UIT et combler les lacunes terminologiques en langue arabe ont été considérés comme des tâches prioritaires pour la période à venir.

[Résolution 157](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res157) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité**

Pour renforcer la mise en oeuvre des projets, le BDT a notamment mené les activités suivantes:

• Organisation réussie d'une série de manifestations "Connecter le monde" dans les régions Asie-Pacifique, des Etats arabes et des Amériques, qui visaient à rassembler les Etats Membres et les partenaires du développement et à promouvoir les projets que ces régions avaient jugés prioritaires pour elles. Un total de 272 propositions de projet ont été présentées aux trois Sommets. En outre, d'autres fonds ont été alloués comme capital de départ pour les initiatives régionales, ce qui a permis de conclure davantage d'accords de partenariats pour le cofinancement et d'accroître les entrées financières du BDT destinées à la mise en oeuvre des projets. Pour en savoir plus, voir les rapports du Conseil [C11/13](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0013/en), [C12/34](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0034/en), [C13/18](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0018/en) et [C14/18](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0018/en).

• Elaboration et adoption, sur la base des bonnes pratiques internationales et des Nations Unies, de nouvelles lignes directrices relatives à la gestion des projets, qui intègrent la méthode de gestion axée sur les résultats (GAR) permettant d'assurer la coordination entre les planifications stratégique, financière et opérationnelle, dans le but d'améliorer la gestion, le suivi et l'évaluation des projets et de renforcer l'obligation de rendre des comptes en ce qui les concerne.

• Elaboration, sur la base des expériences des autres institutions des Nations Unies, d'une base de données sur les projets et d'un site web, afin de promouvoir et de présenter de façon transparente les projets mis en oeuvre, les projets en cours et les nouveaux projets pour lesquels un financement est recherché.

• Formation des fonctionnaires du siège et hors siège qui participent à la gestion de projet.

• Prélèvement, au titre du recouvrement des coûts, de 7% minimum (dépense d'appui) sur chaque projet bénéficiant d'un financement extérieur, sauf dans quelques très rares cas, tels que les projets humanitaires.

• Création d'unités de mobilisation des ressources, aux niveaux du Secrétariat général et du BDT, qui contribuent à la recherche de partenaires et aux négociations, afin d'attirer des ressources provenant de contributions volontaires ou de fonds d'affectation spéciale pour financer les projets.

[Résolution 158](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res158) **(Rév.** Guadalajara, 2010**) – Questions financières que doit examiner le Conseil**

Voir les Rapports de gestion financière soumis au Conseil (Documents [C11/4](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0004/en), [C12/3](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0003/en) et [C13/7](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0007/en)) et le Rapport de gestion financière vérifié pour 2013 (Document [C14/26(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0026/en)). Voir le Rapport du Président du CWG-FHR à la PP-14.

[Résolution 159](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res159) **(Rév.** Guadalajara, 2010) **– Assistance et appui au Liban pour la reconstruction de ses réseaux de télécommunication (fixe et mobile)**

Le Liban reçoit une aide pour mettre en oeuvre une feuille de route nationale sur le passage de la radiodiffusion télévisuelle analogique de Terre à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre. La phase initiale de ces activités s'est déroulée en décembre 2013 et depuis la fin de celle-ci, une autre mission d'experts est en cours pour aider dans l'exécution du projet pilote en avril 2014. Un accord a été signé en mars 2014 pour aider le Liban à mettre en place son équipe nationale CIRT. Une demande visant la mise en oeuvre d'un projet "Connecter une école, connecter une communauté" pour assurer la connectivité des zones rurales et obtenir l'appui nécessaire à ce titre est en cours d'examen.

[Résolution 160](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx%22%20%5Cl%20%22res160) **(Antalya, 2006) – Assistance à la Somalie**

L'UIT a fourni une assistance directe à la Somalie pour la formation d'ingénieurs à l'utilisation du logiciel SMS4DC de gestion nationale du spectre, laquelle a permis de renforcer les connaissances et les compétences des stagiaires dans le domaine de la gestion du spectre à l'aide du logiciel SMS4DC. Une assistance est actuellement fournie à la Somalie pour l'évaluation de l'utilisation actuelle du spectre. En 2013, une réunion regroupant toutes les parties prenantes intéressées (BR, Ministère des télécommunications de la Somalie, opérateurs mobiles, groupe des pays arabes chargés de la gestion du spectre et GSMA) a été organisée à Dubaï. La Somalie a reçu une aide pour l'achat d'une licence d'utilisation du logiciel SMS4DC en vue d'améliorer la gestion nationale du spectre. Une licence pour ce logiciel a donc été délivrée à la Somalie.

L'assistance fournie à la Somalie a notamment compris l'achat de deux ensembles de systèmes mobiles d'essai. Une assistance à la formation pour l'utilisation de ces équipements a été fournie au Ministère des télécommunications, pour qu'il renforce le contrôle du spectre au niveau national et recense les bandes qui ne sont pas utilisées, afin de pouvoir délivrer de nouvelles licences d'exploitation de systèmes mobiles et, partant, d'accroître les recettes.

La Somalie a également bénéficié d'une formation spécialisée sur la "politique relative au large bande" (organisée à Séoul en 2012). L'UIT, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'initiative Global Pulse de l'ONU travaillent avec les autorités locales et les opérateurs mobiles de la Somalie sur un projet d'enquête démographique en Somalie (Population Estimation Survey of Somalia) qui vise à résoudre les problèmes concrets que pose la transition au niveau interne, outil qui permettra d'améliorer les capacités de la Somalie en matière de statistiques et de produire des indicateurs précis, fiables et reconnus pour mener des enquêtes de suivi plus ciblées. L'étude de ce projet en est à ses débuts.

[Résolution 161](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res161) **(Antalya, 2006)** – Assistance et appui à la République démocratique du Congo pour la reconstruction de son réseau de télécommunication

Dans le cas de la République démocratique du Congo (Résolution 161 (Antalya, 2006)), bien que l'instabilité politique qui touche le pays ait empêché d'apporter une assistance aux fins de la reconstruction de l'infrastructure principale des TIC, un organisme de régulation a maintenant été institué, qui s'attache à créer les conditions propices à la reconstruction. Dans ce contexte, un réseau mobile, exploité par l'opérateur public, la Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT), est à présent en service. Sept opérateurs mobiles/fixes (Airtel, Congo Chine Télécoms, Congolese Wireless Network, Office Congolais des Postes et Télécommunications, Supercell, TIGO et Vodacom) ont obtenu une licence, qui était assortie de l'obligation de créer une infrastructure TIC, en particulier dans les zones rurales. L'infrastructure TIC est mise en place principalement par les opérateurs titulaires d'une licence. La République démocratique du Congo a participé à différents événements, notamment à l'atelier sur l'état de préparation en matière de cybersécurité organisé dans le cadre du partenariat UIT-IMPACT, au Forum sur la régulation des télécommunications et le partenariat en Afrique (FTRA), et au Forum mondial sur le renforcement des capacités humaines dans le secteur des TIC. Par ailleurs, une assistance technique spécifique a été fournie au pays afin de l'aider à mettre au point sa stratégie en matière de large bande et à renforcer les connaissances spécialisées au niveau local pour l'établissement des coûts et tarifs applicables aux services NGN.

[Résolution 162](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res162) (Guadalajara, 2010) – Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion

Aux termes de sa Résolution 162 (Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a chargé le Conseil d'instituer, pour une période d'essai de quatre ans, le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion et de faire rapport à la Conférence de plénipotentiaires de 2014. Conformément à ladite Résolution, les membres du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) ont été nommés par le Conseil (Décision 565, session de 2011 du Conseil). Le CCIG a soumis son premier rapport annuel au Conseil à sa session de 2012. Le Comité, qui s'est réuni à trois reprises en 2012 et en 2013 et à deux reprises en 2014, a soumis les conclusions de ses réunions au Président du Conseil et au Secrétaire général. Les rapports des réunions et les rapports annuels du Comité ainsi que d'autres documents essentiels peuvent être consultés par les membres de l'UIT dans la zone du site web de l'UIT consacrée au CCIG, sous Gouvernance et [Conseil de l'UIT](http://www.itu.int/en/council/Pages/default.aspx).

Au cours des réunions qu'il a tenues, le CCIG s'est acquitté convenablement de toutes ses responsabilités, à savoir la fonction d'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, les états financiers vérifiés de l'UIT et l'établissement de rapports financiers, les principes et les pratiques comptables, la vérification extérieure des comptes et l'évaluation. Le Comité a présenté au Conseil un rapport annuel en vue de son approbation à sa session de 2012, de 2013 et de 2014, rapport qui contenait des conclusions et des recommandations visant à améliorer les modalités relatives au suivi, aux contrôles internes et à la gouvernance.

Un mécanisme de collaboration avec le Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et les ressources financières (GTC-FHR) a été élaboré et, à sa session de 2013, le Conseil a demandé que le mandat du GTC-FHR comporte un examen de la suite donnée par la direction de l'UIT aux recommandations du CCIG, de la même manière que les recommandations du Vérificateur extérieur des comptes sont examinées. A sa session de 2012, le Conseil a souhaité que soient réalisés un bilan des résultats et une évaluation du Comité. En 2013, le CCIG a donc procédé à une auto-évaluation. Le Comité entend examiner à intervalles réguliers ce cadre d'évaluation et procéder, tous les deux ans, à une [auto-évaluation](http://www.itu.int/en/council/Documents/imac/IMAC-Self-Assessment.pdf) de ses modalités de fonctionnement et de son efficacité. L'auto-évaluation réalisée en 2013 peut être consultée par les Membres du Conseil sur le site web de l'UIT dans la zone consacrée au Comité, sous Gouvernance, Conseil de l'UIT. Elle a également été mise à la disposition des membres du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines. Voir également les rapports annuels soumis au Conseil (Documents [C11/70](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0070/en), [C12/44](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/en), [C13/65](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/en) et [C14/22](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/en)). La Conférence de plénipotentiaires de 2014 décidera de la poursuite des activités du CCIG.

[Résolution 163](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res163) (Guadalajara, 2010) – Création d'un groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable de l'UIT

Le Conseil, à sa session extraordinaire de 2010, a créé un Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable de l'UIT. Au cours de ses cinq réunions, le Groupe de travail a examiné chaque disposition de la Constitution et de la Convention pour déterminer si la disposition considérée avait un caractère stable et fondamental. Il a également élaboré des avant-projets de Constitution stable et "d'autre document". Un certain nombre de questions importantes ont été relevées par le Groupe; elles sont recensées dans le rapport final qu'il a soumis au Conseil à sa session de 2013 (Document [C13/49](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0049/en)) et qui a été transmis aux membres conformément à la Résolution 163.

[Résolution 165](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res165) (Guadalajara, 2010) – Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union

Conformément à la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, le Secrétariat général a étudié la question de l'harmonisation des délais de présentation des propositions et les incidences éventuelles, notamment financières, de l'application du délai fixe de quatorze jours calendaires avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'UIT, ainsi que la question de l'harmonisation des procédures régissant l'inscription. En application de ladite Résolution, des rapports ont été soumis au Conseil.

L'harmonisation des délais a progressé au sein de deux Secteurs et du Secrétariat général, y compris pour les réunions autres que les conférences et assemblées, et il en est tenu compte dans la Décision du Conseil ainsi que dans les Résolutions UIT-R et UIT-T adoptées à ce sujet. Le suivi des incidences de l'application du délai de quatorze jours calendaires est en cours. Les réunions du Secteur de l'UIT-D autres que la CMDT ne sont pas encore soumises à cette date limite. Une proposition à cet égard a été soumise à la RPM-CEI. Un Groupe interne sur l'harmonisation des procédures régissant l'inscription des participants aux réunions de l'UIT a été créé et a accompli des progrès importants dans la mise en oeuvre de plusieurs recommandations approuvées par le Groupe. Les recommandations portent sur les thèmes suivants: la participation et les invitations; l'accréditation, l'inscription et les processus administratifs connexes; le mode de fonctionnement et les méthodes de travail; l'infrastructure TIC; les sites web des manifestations; la sécurité et les badges d'identification; les ressources humaines; et les autres services connexes.

[Résolution 167](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res167) (Guadalajara, 2010) – Renforcement des capacités de l'UIT pour les réunions électroniques et des moyens permettant de faire avancer les travaux de l'Union

La diffusion sur le web, les séminaires web VoIP, les réunions web ad hoc et la participation à distance gérée ont été mis en oeuvre et font désormais partie intégrante des méthodes de travail de l'UIT. La participation à distance, qu'elle soit interactive ou passive (diffusion sur le web), est à présent offerte dans l'ensemble de l'UIT. La participation interactive à distance multilingue a été fournie en étroite collaboration avec le service d'interprétation. L'UIT est devenue l'institution des Nations Unies la plus à la pointe de la fourniture de ce service multilingue. Le HCR, l'OMM, l'OACI, l'OIT et l'UNESCO ont contacté l'UIT pour mettre à profit son expérience. La participation à distance et l'amélioration des services audiovisuels dans les salles de réunion ont facilité l'inclusion des personnes ayant des besoins particuliers, conformément à la politique de l'UIT en matière d'accessibilité adoptée en 2013. Une formation a été dispensée à l'intention de la communauté diplomatique à Genève et des Présidents et Secrétaires des réunions. L'UIT attend la décision de la PP-14 en ce qui concerne les prochaines étapes du projet pilote de participation à distance et le statut des participants à distance. Pour davantage de renseignements, veuillez vous reporter aux Documents du Conseil [C11/37(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0037/en), [C12/21](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0021/en), [C13/20(Rév.1)](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0020/en), [C13/INF/8](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0008/en) et [C14/20](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0020/en).

[Résolution 168](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res168) (Guadalajara, 2010) – Traduction des Recommandations de l'UIT

Le Secrétaire général a pris les mesures nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre de cette Résolution. Afin d'aider les administrations souhaitant traduire les Recommandations de l'UIT, un texte explicatif a été élaboré au sujet de la procédure et des conditions applicables à cette fin, et un point de contact unique (Division des ventes et du marketing) a été désigné pour traiter les demandes. Ce texte est disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/publications/SiteAssets/Res%20168%20procedure-FINAL.pdf>. Au cours du cycle écoulé depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010, deux demandes de traduction de Recommandations de l'UIT ont été reçues et traitées par le Secrétariat: une demande de traduction en coréen des Recommandations UIT-T de la série A, et une demande de traduction en polonais de la Recommandation UIT-R BS.1770-2.

[Résolution 169](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res169) (Guadalajara, 2010) – Admission d'établissements universitaires, d'universités et d'instituts de recherche associés à participer aux travaux des trois Secteurs de l'Union

Au mois de décembre 2013, 66 établissements universitaires avaient rejoint l'UIT. Depuis la création de cette catégorie de membres suite à la Conférence de plénipotentiaires de 2010, 15 établissements ont pris part aux travaux de l'UIT-R, 46 ont rejoint l'UIT-T et 16 ont adhéré à l'UIT-D. Le Secrétaire général a nommé deux envoyés spéciaux chargés des établissements universitaires afin de promouvoir cette nouvelle catégorie de participants. Le Ministère thaïlandais des technologies de l'information et de la communication a accueilli un atelier destiné aux établissements universitaires en novembre 2013, en vue de recueillir les avis des membres et des non membres au sujet des améliorations pouvant être apportées à la participation de ces établissements. Le Conseil a chargé le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et humaines d'examiner le statut des établissements universitaires et de soumettre d'éventuelles recommandations à la PP-14. L'AMNT-12 a adopté deux Résolutions importantes relatives aux établissements universitaires, qui ouvrent la voie à un renforcement de leur participation au sein de l'UIT. Par sa Résolution 71 (Rév.Dubaï, 2012), l'AMNT a recommandé que les établissements universitaires soient admis à participer aux travaux des trois Secteurs de l'UIT, à titre permanent, et qu'ils puissent également participer aux travaux du GCNT ainsi qu'à l'AMNT. En vertu de la Résolution 80 (Dubaï, 2012), l'AMNT a chargé le GCNT d'étudier selon quelles modalités reconnaître clairement les principaux contributeurs à l'élaboration des produits attendus des commissions d'études qui présenteront une importance particulière pour les établissements universitaires. Le GCNT est convenu de charger la CE 9 de l'UIT-T, en consultation avec les autres commissions d'études, d'étudier les modalités de mise en oeuvre de la Résolution 80 (Dubaï, 2012) de l'AMNT, en se fondant sur la contribution C18 (Brésil), et de faire rapport au GCNT.

L'Assemblée des radiocommunications de 2012 a adopté une Résolution qui reprend le texte de la Résolution 169 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires et y apporte des précisions supplémentaires, notamment: les établissements universitaires peuvent avoir accès à la documentation du Secteur des radiocommunications; ils peuvent participer aux activités des groupes de travail des commissions d'études dans le cadre de l'UIT-R; et les représentants des établissements universitaires peuvent assumer les fonctions de Rapporteur. Par cette Résolution, l'Assemblée des radiocommunications a chargé le GCR d'étudier s'il y avait lieu de prévoir des mesures additionnelles.

L'UIT compte plus de 60 Centres d'excellence dans le cadre de l'Académie de l'UIT: leur but est de renforcer les capacités dans toutes les régions du monde et un grand nombre d'entre eux ont été établis en partenariat avec des établissements universitaires. Le BDT lancera prochainement une nouvelle stratégie visant à renforcer la pérennité de ce réseau. Vous pouvez consulter les Documents du Conseil [C11/11](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0011/en), [C12/33](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0033/en) et [C13/114](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0114/en) (Résolution 1360 du Conseil). Vous pouvez consulter le Rapport du Président du CWG-FHR à la PP-14.

**Tableau 1 – Nombre d'unités contributives versées par les établissements universitaires**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Unités contributives | Effectives2010-2011 | Inscrites au budget2012-2013 | Inscrites au budget2014-2015 | Effectives au 30.11.2013 | Variation |
| a | b | c | d | e = d – a | f = e/a |
| Etablissements universitaires | 8 3/16 | 125 14/16 | 50 8/16 | 49 8/16 | 41 5/16 | 504,6% |

[Résolution 170](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res170) (Guadalajara, 2010) – Admission de Membres de Secteur des pays en développement à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications et du Secteur des radiocommunications de l'UIT

Aux travaux effectués au sein de l'UIT-R et de l'UIT-T se sont ajoutées des activités de sensibilisation menées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone afin d'augmenter le nombre de membres issus des pays remplissant les conditions requises. Malgré cela, peu d'entités ont rejoint l'UIT en vertu de cette Résolution. A l'heure actuelle, une entreprise membre de l'UIT-R et quatre entreprises membres de l'UIT-T bénéficient du niveau de contribution réduit. Vous pouvez consulter le Rapport du Président du CWG-FHR à la PP-14.

[Résolution 171](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res171) (Guadalajara, 2010) – Préparation de la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012

Conformément à la [Résolution 146](http://www.itu.int/ITU-T/itr-eg/files/resolution146.pdf) (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil, à sa session de 2009, a adopté la [Résolution 1312](http://www.itu.int/council/pd/council-res-dec-e.docx#r1312), portant création du Groupe de travail du Conseil chargé de la préparation de la CMTI de 2012 (GTC-CMTI12). Ce groupe a pour mandat d'examiner les propositions de révision du RTI existant, y compris les propositions de suppression de dispositions et/ou d'abrogation, selon le cas, et d'examiner les propositions relatives aux questions nouvelles ou émergentes. Le GTC-CMTI12 s'est réuni à sept reprises entre 2010 et 2012. Des informations détaillées sur les travaux préparatoires en vue de la CMTI-12 figurent dans les Documents [C11/68((Rév.1), (Add.1-2](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0068/en))) et [C12/52](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0052/en). Conformément à la Résolution 171 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1335 du Conseil, la CMTI-12 s'est tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 3 au 14 décembre 2012. La CMTI-12 a révisé le RTI dans son intégralité et a adopté cinq nouvelles Résolutions. Les Actes finals de la CMTI-12 sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/en/wcit-12/Documents/final-acts-wcit-12.pdf>. De plus amples informations sont données dans le Document [C13/3](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0003/en) et dans la section 2.5 ci-dessus.

[Résolution 172](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res172) (Guadalajara, 2010) – Examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

En application de la Résolution 1334 du Conseil et de la Résolution 172 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du SMSI (SMSI+10), l'UIT dirige la coordination de la Manifestation de haut niveau SMSI+10, en partenariat avec tous les coordonnateurs des grandes orientations des institutions de l'ONU, notamment l'UNESCO, la CNUCED, le PNUD, la FAO, l'OMS, l'OIT, l'ITC, l'UPU, l'OMM, le PNUE, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, les Commissions régionales des Nations Unies et d'autres institutions des Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU Femmes, le PAM et l'OMPI. La Manifestation de haut niveau SMSI+10 s'est tenue au siège de l'UIT à Genève du 10 au 13 juin 2014 (manifestations préalables le 9 juin). Un processus préparatoire multi-parties prenantes, ouvert et inclusif, en six phases a débuté en octobre 2013. Il a achevé ses travaux le 9 juin 2014. Six forums régionaux sur le développement ont été organisés en 2013 dans les régions Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Etats arabes, CEI et Europe en vue de recueillir à l'échelle des régions des points de vue concernant la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Des informations plus détaillées sont données dans les Documents du Conseil [C11/33](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0033/en), [C12/72](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0072/en), [C12/55](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0055/en), [C13/66](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0066/en) et [C14/38](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0038/en).

[Résolution 173](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res173) (Guadalajara, 2010) – Actes de piratage et attaques contre les réseaux téléphoniques fixe et cellulaire du Liban

En application de la Résolution 173, le Secrétaire général de l'UIT a écrit à l'Etat d'Israël pour lui demander de soumettre un rapport sur les mesures prises pour faire cesser les violations ou transmissions transfrontalières préjudiciables vers le Liban, comme indiqué dans ladite Résolution. Le Secrétaire général avait également écrit au Liban, lui demandant de faire rapport et d'indiquer si les violations avaient cessé ou se poursuivaient toujours. Le Secrétaire général n'a pas reçu les rapports demandés.

Toutefois, les travaux se poursuivent pour apporter une assistance directe au Liban afin d'aider le pays à mettre au point des solutions pour protéger ses réseaux. Un projet est en cours en vue de créer une équipe CIRT. Ce projet, réalisé en collaboration avec le Centre d'innovation en matière de cybersécurité pour la région des Etats arabes, permettrait d'assurer la protection des infrastructures essentielles contre les attaques.

[Résolution 174](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res174) (Guadalajara, 2010) – Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait aux risques d'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins illicites

Par sa Résolution 174 (Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a décidé de charger le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour: i) sensibiliser davantage les Etats Membres aux incidences négatives que peut avoir l'utilisation des ressources de l'information et de la communication à des fins illicites; et ii) maintenir le rôle de l'UIT consistant à coopérer, dans le cadre de son mandat, avec d'autres organismes des Nations Unies, à la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins illicites. Les activités menées par l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 en ce qui concerne la Résolution 174 (Guadalajara, 2010) font l'objet des Documents du Conseil [C11/54](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0054/en), [C12/29](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0029/en), [C13/23](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0023/en) et [C14/23](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0023/en).

[Résolution 175](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res175) (Guadalajara, 2010) – Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge

Veuillez vous reporter à la section 2.6 ci-dessus ainsi qu'aux Documents du Conseil [C12/INF/11](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0011/en), [C13/42](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0042/en) et [C14/5](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0005/en). Pour obtenir davantage d'informations sur les activités menées par l'UIT dans le domaine de l'accessibilité des TIC, veuillez consulter le site web [www.itu.int/accessibility](http://www.itu.int/accessibility), ainsi que le portail du Secteur de l'UIT-D <http://www.itu.int/en/ITU-D/Digital-Inclusion/Pages/default.aspx> et de l'UIT-T <http://www.itu.int/en/ITU-T/accessibility/Pages/default.aspx>.

[Résolution 176](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res176) (Guadalajara, 2010) – Exposition des personnes aux champs électromagnétiques
et mesure de ces champs

Par sa Résolution 176 (Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires a chargé les Directeurs des trois Bureaux de rassembler et de diffuser des informations concernant l'exposition aux champs électromagnétiques, y compris des méthodes de mesure des champs électromagnétiques, afin d'aider les administrations nationales, en particulier dans les pays en développement, à élaborer des réglementations nationales appropriées.

Des travaux dans le domaine de l'exposition aux champs électromagnétiques ont été menés de façon continue dans le cadre de projets et au titre de la Question 23/1 confiée à la Commission d'études 1 de l'UIT-D. Les travaux au titre de cette Question ont été menés à bien et un rapport a été élaboré. Ce rapport porte notamment sur: les paramètres techniques (par exemple: valeur limite de rayonnement, distance, hauteur des antennes au-dessus du niveau des toits); les données scientifiques; les indications concernant les mesures à appliquer pour protéger les zones sensibles (par exemple: écoles et hôpitaux); le contrôle de la conformité des installations aux limites d'émission; les procédures de mesure des niveaux de rayonnement; les politiques en matière de réglementation; les stratégies visant à mieux faire connaître les effets des champs électromagnétiques dus au fonctionnement des systèmes de radiocommunication; et les données d'expérience de pays.

Le Groupe de travail 1C (contrôle du spectre – GT 1C) de la Commission d'études 1 de l'UIT-R a approuvé une nouvelle édition du Manuel de l'UIT sur le contrôle du spectre, qui contient des renseignements sur les méthodes et les équipements utilisés pour mesurer l'exposition aux rayonnements non ionisants dans les bandes de fréquences comprises entre 9 kHz et 6 GHz et situées au-dessus de 6 GHz.

Le Groupe de travail 2 de la Commission d'études 5 de l'UIT-T (Environnement et changements climatiques) a élaboré la Recommandation UIT-T K.91 "Guide d'évaluation et de surveillance de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radioélectriques" en 2012 et la Recommandation UIT-T K.83 "Surveillance des niveaux des champs électromagnétiques" en 2011. En 2013, il a mis au point un logiciel d'évaluation du niveau des champs électromagnétiques qui fait l'objet de l'Amendement 3 de la Recommandation UIT-T K.70 ("Techniques de limitation de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques au voisinage de stations de radiocommunication") et calcule le niveau d'exposition cumulé aux fréquences radioélectriques à proximité des antennes d'émission. En outre, en décembre 2013, un guide d'information sur l'exposition humaine aux champs électromagnétiques a été approuvé lors de la dernière réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-T. Le principal objet de ce document est de présenter de manière simple les réponses aux questions fréquemment posées par le public au sujet des champs électromagnétiques, et de dissiper les malentendus les plus courants sur ce sujet.

L'UIT a organisé différents ateliers sur l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques: le 9 mai 2013 à Turin, en août 2013 en Equateur, et le 10 décembre 2013 à Lima. Un atelier aura également lieu à Montevideo en mars 2014. Dans le cadre des Centres d'excellence de l'UIT, une formation sera dispensée sur les systèmes de contrôle continu (sur la base de la Recommandation UIT-T K.83). La Recommandation UIT-T K.83 a été mise en oeuvre dans plusieurs pays, notamment au Brésil, en Argentine, en Equateur ainsi qu'en Colombie, et un projet pilote a été mis au point à San Salvador. Ce projet portait notamment sur des systèmes de contrôle et sur l'élaboration d'une carte des rayonnements non ionisants pour la ville de San Salvador. En outre, une assistance a été fournie à la Colombie pour aider le pays à élaborer une réglementation en la matière et à procéder à une harmonisation en ce qui concerne les problèmes liés aux champs électromagnétiques. L'UIT est régulièrement représentée aux réunions de l'OMS concernant les champs électromagnétiques. De même, des représentants de l'OMS participent aux réunions organisées par l'UIT dans ce domaine.

[Résolution 177](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res177) (Guadalajara, 2010) – Conformité et interopérabilité

Suite à la présentation du plan d'activité élaboré par la société de conseil KPMG, le Conseil à sa session de 2012 a accepté le plan d'action pour la conformité et l'interopérabilité, qui a été encore amélioré lors de la session de 2013 du Conseil. Au titre du Pilier 1 (évaluation de la conformité), les commissions d'études de l'UIT-T ont établi une liste évolutive des Recommandations UIT-T concernant des technologies clés susceptibles de faire l'objet de tests de conformité et d'interopérabilité, et ont lancé des projets pilotes pour lesquels il existe sur le marché une demande avérée. Tous les renseignements sont disponibles sur le [portail conformité et interopérabilité](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/default.aspx). La CE 11 de l'UIT-T a créé un groupe de travail par correspondance en novembre 2013, qui a été chargé d'étudier la possibilité d'élaborer une politique de l'UIT-T en vue d'"identifier" les centres de tests ayant la capacité d'effectuer des essais de conformité conformément aux normes UIT-T.

Au titre du Pilier 2 (programme de réunions sur l'interopérabilité), l'UIT a accueilli et soutenu des réunions sur les tests d'interopérabilité en ce qui concerne les séries suivantes de Recommandations UIT-T: UIT‑T Q.3900 relative aux tests sur les réseaux NGN, UIT‑T H.760 relative aux normes TVIP, UIT‑T Ghn relative aux réseaux domestiques, UIT-T P.1100 et P.1110 relatives à la qualité audio des téléphones mobiles connectés à des systèmes mains libres dans les voitures. Au titre du Pilier 3 (renforcement des capacités des ressources humaines), [douze activités de formation](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ConformanceandInteroperability.aspx) ont été organisées dans différentes régions. L'UIT a lancé une formation sur la conformité et l'interopérabilité dans le cadre de l'[Académie de l'UIT](http://academy.itu.int/moodle/course/view.php?id=617). L'objectif du Pilier 4 est de faciliter l'établissement d'installations d'essai dans les pays en développement. Une assistance directe a été fournie à un certain nombre de pays en développement pour mettre en place une infrastructure en matière de conformité et d'interopérabilité, ainsi qu'un cadre de réglementation, des institutions, des accords de reconnaissance mutuelle, des financements, des centres de tests régionaux et des programmes de conformité et d'interopérabilité harmonisés.

Différentes [lignes directrices](http://www.itu.int/en/ITU-D/Technology/Pages/ConformanceandInteroperability.aspx) ont été élaborées:

– lignes directrices à l'intention des pays en développement relatives à l'installation de laboratoires de tests d'évaluation de la conformité dans différentes régions (2012);

– lignes directrices relatives à l'élaboration, la mise en oeuvre et la gestion d'ARM sur l'évaluation de la conformité (2013);

– étude de faisabilité relative à l'établissement d'un Centre de tests de conformité dans la région de la SADC (2013); et

– lignes directrices relatives à l'établissement et la définition de régimes de conformité et d'interopérabilité pour les pays en développement (2014).

Le Secrétariat de l'UIT a achevé l'élaboration d'une étude d'évaluation de la conformité et de l'interopérabilité au niveau régional pour identifier les similitudes et les différences entre les différents pays sur le plan de la conformité et de l'interopérabilité. Cette étude portait sur les aspects généraux de la région concernée, le cadre et les organismes de réglementation, l'accréditation, les laboratoires, les organismes de certification et de délivrance de labels, ainsi que sur des recommandations concernant l'établissement de programmes communs et d'ARM en matière de conformité et d'interopérabilité entre autres. Il a été rendu compte des progrès accomplis et des éléments nouveaux dans les Documents du Conseil [C11/38](https://www.itu.int/md/S11-CL-C-0038/en), [C12/48](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0048/en), [C12/INF/17](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0017/en), [C12/INF/18](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0018/en), [C12/INF/19](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0019/en) et [C13/24](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0024/en)(Rév.1).

[Résolution 179](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res179) (Guadalajara, 2010) – Rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants

La Résolution 179 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires relative au "Rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants" définit un cadre pour les travaux et activités de l'UIT dans ce domaine, conformément aux résolutions du Conseil de l'UIT. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la section 3.1. Les rapports du GTC-COP ont été publiés comme Documents du Conseil sous les cotes [C11/45](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0045/en), [C12/51](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0051/en), [C13/38](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0038/en) et [C14/41](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0041/en). Les activités menées par l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 en ce qui concerne la Résolution 179 (Guadalajara, 2010) font l'objet des Documents du Conseil [C11/54](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0054/en), [C12/29](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0029/en), [C13/23](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0023/en) et [C14/23](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0023/en).

[Résolution 180](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res180) (Guadalajara, 2010) – Faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6

Les activités menées par l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 en ce qui concerne la Résolution 180 (Guadalajara, 2010) font l'objet des Documents [C11/32](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0032/en), [C12/30](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0030/en), [C13/62](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0062/en), et [C14/40](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0040/en). Voir également la section 3.6 du présent rapport.

[Résolution 181](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res181) (Guadalajara, 2010) – Définitions et termes relatifs à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication

Aux termes de la Résolution 181 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, il a été décidé de tenir compte de la définition du terme "cybersécurité" approuvée dans la Recommandation UIT-T X.1205 en vue de son utilisation dans le cadre des activités liées à l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC. Les activités menées par l'UIT depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2010 en ce qui concerne la Résolution 181 (Guadalajara, 2010) font l'objet des rapports du Conseil [C11/54](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0054/en), [C12/29](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0029/en), [C13/23](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0023/en) et [C14/23](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0023/en).

[Résolution 182](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res182) (Guadalajara, 2010) – Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement

Depuis 2010, l'UIT a contribué à l'enrichissement des connaissances disponibles sur l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la protection de l'environnement, en publiant plus de 20 nouveaux rapports et en organisant plus de 40 colloques, ateliers et séminaires de haut niveau sur ce thème, lesquels portaient sur l'adaptation aux effets des changements climatiques, l'atténuation de ces effets et la surveillance des changements climatiques, la préservation de l'environnement, les déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que l'efficacité énergétique. La Résolution 182 est désormais prise en compte dans les travaux des trois Secteurs et constitue un domaine d'activité régulier, y compris dans les commissions d'études concernées. Parmi les résultats des activités menées en la matière figure l'approbation de nouvelles Recommandations UIT-T, notamment de la série L.1400, qui fournit des méthodes normalisées permettant d'évaluer les effets des TIC sur l'environnement, l'attribution de fréquences pour la surveillance du climat et les applications météorologiques, et l'apport d'un appui direct aux Etats Membres de l'UIT pour les aider à renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service de l'adaptation aux effets des changements climatiques, en particulier pour la mise en oeuvre de systèmes d'alerte avancée en cas de catastrophe naturelle. En outre, l'UIT a continué de contribuer aux travaux menés dans le cadre du système des Nations Unies dans le domaine de la protection de l'environnement, en participant régulièrement à des processus et à des conférences de premier plan des Nations Unies sur ce thème, notamment au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UIT a également continué de réduire son empreinte écologique en tant qu'organisation. De plus amples informations sont données dans la section 3.2, dans les Documents [C11/22](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0022/en), [C12/15](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0015/en), [C13/33](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0033/en) et [C14/33](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0033/en) et sur le site web [www.itu.int/climate](http://www.itu.int/climate).

[Résolution 183](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res183) (Guadalajara, 2010) – Les applications des télécommunications/technologies de l'information et de la communication au service de la cybersanté

Suite à l'adoption de la Résolution 183, l'UIT a élargi le champ de ses activités dans le domaine des applications des TIC au service de la cybersanté. Depuis 2010, l'UIT a entrepris toute une série d'activités conjointes en collaboration avec l'OMS, notamment dans le cadre de la publication du "[Guide pratique sur les stratégies nationales en matière de cybersanté](http://www.itu.int/ITU-D/cyb/app/e-health/NeHSToolkit/intro.phtml)", de la création de l'[Initiative UIT-OMS en faveur de la santé sur mobile pour lutter contre les maladies non transmissibles](http://www.itu.int/en/ITU-D/ICT-Applications/Pages/Be_Healthy.aspx) et de l'élaboration d'un premier examen de référence sur l'utilisation des TIC au service de la santé des femmes et des enfants. S'agissant des commissions d'études, l'UIT a élargi le champ de ses travaux dans le domaine des applications de cybersanté dans le cadre de la

[Question 14-3 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D sur les TIC au service de la cybersanté](http://www.itu.int/pub/D-STG-SG02.14.3-2014/fr), des [Commissions d'études 16 et 17 de l'UIT-T](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/com16/ehealth/Pages/default.aspx) et du [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur la couche des services de machine à machine](http://www.itu.int/fr/ITU-T/focusgroups/m2m/Pages/default.aspx). La nouvelle Recommandation UIT-T H.810, qui contient des directives de conception pour les dispositifs de santé individuels, a été approuvée en décembre 2013, et la procédure d'approbation d'une autre Recommandation relative à l'échange de relevés de données relatives à la cybersanté devait débuter en février 2014. La Recommandation UIT-T Y.2065, qui décrit les catégories de services de surveillance dans le domaine de la cybersanté, pourrait être approuvée en mars 2014. De plus amples informations sont données dans la section 3.3 ci-dessus.

[Résolution 184](http://www.itu.int/council/Basic-Texts/ResDecRec-PP10-e.docx#res184) (Guadalajara, 2010) – Faciliter les initiatives relatives à l'inclusion numérique en faveur des peuples autochtones

La Résolution 184 a pour objet de modifier la politique de l'UIT en matière d'octroi de bourses afin que l'Union puisse accorder des bourses aux peuples autochtones et en vue de faciliter leur participation à des ateliers, réunions, séminaires et séances de formation. Le BDT a utilisé les TIC pour fournir des services aux peuples autochtones. Entre 2010 et 2013, il a formé plus de 800 personnes issues des communautés autochtones à l'utilisation des TIC au service du développement social et économique des communautés autochtones ([http://www.itu.int/en/ITU‑D/Digital-Inclusion/Indigenous-Peoples/Pages/Curso-de-proyectos.aspx](http://www.itu.int/en/ITUD/Digital-Inclusion/Indigenous-Peoples/Pages/Curso-de-proyectos.aspx)). Depuis 2005, différents cours en ligne ont été dispensés chaque année sur des thèmes définis par les peuples autochtones, notamment sur les thèmes "Développement et identité", "Droits des peuples autochtones", "Gouvernance des peuples autochtones", et "Gestion de projets à l'intention des communautés autochtones", en partenariat avec l'organisation Fondo Indigena. Entre 2010 et 2013, la participation aux formations était assez équilibrée entre les hommes et les femmes, puisque 47% du total des participants étaient des femmes autochtones.

ANNEXE 1

[Liste des Etats Membres de l'UIT et de leurs unités contributives](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/2014/Annex%201%20Member%20States%20contributory%20units.pdf)

ANNEXE 2

Statut des Etats Membres

<http://www.itu.int/en/membership/Pages/member-states-status.aspx>

ANNEXE 3

**Récapitulatif du budget des bourses (2010‑2019)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget ordinaire |   |   |   | *en milliers CHF* |
|   |   |   |   |   |   |   | Plan financier 2016-2019 |
| Table | 2010-2011 | 2012-2013 | 2014-2015 |   | Total | Total | Total FP |
|   | Budget | Chiffreseffectifs | Budget | Chiffreseffectifs | Budget |   | 2016-2017 | 2018-2019 | 2016-2019 |
| Secrétariat général | 0 | 4 | 50 | 86 | 0 |   | 0 | 0 | 0 |
| UIT-R  | 270 | 364 | 100 | 165 | 121 |   | 120 | 120 | 240 |
| UIT-T  | 549 | 538 | 650 | 1 029 | 740 |   | 740 | 740 | 1 480 |
| UIT-D  | 2 800 | 2 207 | 1 637 | 1 262 | 2 200 |   | 1 900 | 2 200 | 4 100 |
| Résultat global: UIT | 3 619 | 3 113 | 2 437 | 2 542 | 3 061 |   | 2 760 | 3 060 | 5 820 |

|  |
| --- |
| Telecom et ressources extrabudgétaires  |
| Telecom | 1 469 | 1 177 | 500 | 276 |
| Ressources extrabudgétaires | 1 616 | 1 908 | 1 347 | 1 302 |
| Sous-total: ressources extrabudgétaires et Telecom | 3 085 | 3 085 | 1 847 | 1 578 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La liste des membres du GEI est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/md/S13‑WTPF13IEG3-ADM-0002/en](http://www.itu.int/md/S13WTPF13IEG3-ADM-0002/en). [↑](#footnote-ref-1)
2. En raison d'une réorganisation interne, la Division de la sécurité n'est plus rattachée au Département HRMD mais au Département SPM. Par conséquent, ce produit a été déplacé de l'Objectif 4 à l'Objectif 2. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le Plan stratégique actuel porte sur la période 2012-2015; il a été adopté par la Conférence de plénipotentiaires de 2010, mais mis en place en 2011, de sorte que les rapports sur la mise en oeuvre fondés sur le nouveau Plan stratégique ont commencé à être présentés en 2011. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le paragraphe 1.3 du [Document C11/30](http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=S11-CL-C-0030) est libellé comme suit: "Consciente des activités menées actuellement pour mieux coordonner les planifications stratégique, financière et opérationnelle de l'Union, la direction du BDT a saisi cette occasion pour réexaminer la structure des produits de l'UIT-D et pour rationaliser et améliorer la planification opérationnelle du Secteur du développement des télécommunications". [↑](#footnote-ref-4)